

Etude prospective du secteur forestier en Afrique

Rapport régional – opportunités et défis
à l'horizon 2020

ÉTUDE FAO
FORÊTS

141



Etude prospective du secteur forestier en Afrique

Rapport régional – opportunités et défis
à l'horizon 2020

ÉTUDE FAO
FORÊTS

141

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-204910-X

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2003



Avant propos

Les types de forêts changent en fonction des objectifs individuels et collectifs - souvent conflictuels - de la multitude d'acteurs qui ont un impact sur le paysage. Ceci est renforcé par les changements sociaux, politiques, institutionnels, technologiques et environnementaux des décennies récentes. En effet, ce qui se produit dans le secteur forestier aujourd'hui résulte plus souvent de facteurs externes qu'internes au secteur. Avec la mondialisation et l'intégration croissantes des économies, les opportunités et les défis qui se présentent pour le secteur forestier, évoluent rapidement. Il est donc crucial de comprendre la nature de ces changements et de concevoir des réponses appropriées pour accroître la contribution du secteur au bien-être social. C'est dans ce contexte que la FAO a initié une série d'études prospectives mondiales et régionales pour définir les perspectives plus générales à plus long terme du secteur forestier. L'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), recommandée par la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et la Commission des forêts pour le Proche-Orient, est l'une des séries de ces études prospectives régionales.

L'étude FOSA a pour principal objectif d'indiquer ce qui devrait se produire dans les deux prochaines décennies si les tendances actuelles persistent et d'identifier des priorités et des stratégies possibles pour renforcer la contribution de la foresterie au développement durable. Non seulement FOSA fournit une vue d'ensemble régionale, mais elle prend expressément en compte les spécificités sous-régionales pour mettre en lumière les possibilités et les problèmes qui favorisent ou entravent le développement forestier dans chacune des cinq sous-régions d'Afrique. FOSA a été une initiative véritablement participative dans laquelle sont intervenus tous les pays africains et les principales organisations concernées par les forêts et la foresterie dans la région. De même, dans le cadre de l'étude, d'importants efforts ont été déployés pour renforcer les capacités des pays dans le domaine des études prospectives et de la planification stratégique.

FOSA vise moins à fournir un ensemble de chiffres qu'à catalyser le processus d'anticipation, permettant aux pays de visualiser leur situation dans le contexte des changements à long terme et de comprendre comment ils pourraient tirer parti de leurs atouts et corriger les différents problèmes. Quelques initiatives récentes, comme le Mécanisme de facilitation des programmes forestiers nationaux, tireront parti de la base de connaissances fournie par FOSA. En un sens, le processus FOSA offre une base solide pour plusieurs autres initiatives du secteur forestier, pour les replacer dans le contexte plus large de la relation dynamique entre la société et les forêts. En partenariat avec les pays et d'autres organisations, la FAO continuera à s'employer à renforcer les capacités des pays dans le domaine de la planification stratégique, afin qu'ils puissent visualiser les opportunités et les contraintes à long terme et opérer des ajustements pour s'adapter aux changements.

M. Hosny El-Lakany
Sous-Directeur général
Département des forêts

Table des matières

AVANT PROPOS	iii
REMERCIEMENTS	vii
ABRÉVIATIONS	ix
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	xi
Chapitre 1	
INTRODUCTION	1
L'Afrique en transition	1
Les objectifs de l'étude FOSA	1
Structure du rapport	2
Chapitre 2	
LES FORÊTS ET LA FAUNE SAUVAGE EN AFRIQUE: TENDANCES ACTUELLES	
L'état des ressources forestières et leur gestion	3
Le couvert forestier et ses variations	3
Aménagement des terres boisées et des forêts naturelles	4
Plantations forestières	5
Arbres hors forêts	6
Gestion des zones protégées	7
Offre de biens et services provenant des forêts	8
Bois industriel et produits dérivés	9
Bois de feu	10
Produits forestiers non ligneux	10
Valeurs environnementales	12
Valeurs culturelles	13
Conclusion	13
Chapitre 3	
FACTEURS AYANT UN IMPACT SUR LE SECTEUR FORESTIER	15
Réformes politiques et institutionnelles	15
Décentralisation et participation des communautés	16
Participation du secteur privé	17
Participation accrue de la société civile	17
Résolution des conflits	18
Changements démographiques	18
La croissance démographique	18
Urbanisation	19
Impact du VIH/SIDA	20
Modification de la structure des âges	20
Mouvements de populations dans et entre les pays	20
Changements économiques	21
Le Produit intérieur brut et sa croissance	21
Distribution des revenus et pauvreté	22
Déplacements sectoriels en matière de revenu et d'emploi	22
Développement agricole	23
Croissance du secteur informel	23
Les effets de la libéralisation économique	24
Investissements étrangers directs (IED)	24
Dettes extérieures	25
Changements mondiaux et régionaux ayant un impact sur le secteur forestier	25
Changements technologiques	27
Changements globaux	27
Les changements technologiques et la foresterie africaine	27
Les problèmes environnementaux et leur impact sur la foresterie	28
Conclusion	29

Chapitre 4	
SCÉNARIOS FUTURS	31
Définition des scénarios	31
Prédominance du secteur public	32
Affaiblissement des capacités du secteur public	33
Revitalisation des administrations forestières publiques	33
Les forces du marché	34
Le secteur informel	36
Le scénario forteresse	38
La Grande Transition	39
Scénarios: la situation réelle	41
Chapitre 5.	
CONSÉQUENCES POUR LES BIENS ET SERVICES PROCURÉS PAR LES FORÊTS	43
Le couvert forestier et ses variations	43
Aménagement durable des forêts et des terres boisées	45
Les changements dans les sources d'approvisionnement en bois	46
Plantations forestières	46
Arbres hors forêts	47
Situation du bois de feu	47
Bois industriel et produits dérivés	49
Production et consommation de sciages	50
Panneaux	51
Papiers d'impression et d'écriture	51
L'Afrique dans le commerce mondial du bois et de ses dérivés	52
L'avenir des produits forestiers non ligneux	53
L'écotourisme basé sur la faune: les possibilités et les contraintes	55
Variations de l'étendue des zones protégées	55
Changements qualitatifs dans la gestion	55
Avantages provenant de la gestion des parcs nationaux et des réserves de faune	56
Fourniture de services environnementaux	57
Rôle de l'Afrique dans la fourniture de biens collectifs d'échelle planétaire	59
Disponibilités de terres	59
Les échanges de crédits de carbone dans le scénario basé sur les forces du marché	60
Les échanges de crédit de carbone - l'avenir	60
Rôle de la foresterie dans la lutte contre la pauvreté	60
Conclusion	61
Chapitre 6	
LA GRANDE TRANSITION: LES PRIORITÉS ET LES STRATÉGIES DU SECTEUR FORESTIER	65
Les priorités du secteur forestier	65
Les forêts et la lutte contre la pauvreté	65
La foresterie et le renforcement des valeurs environnementales	66
Priorités sous-régionales	66
La marche vers la Grande Transition	66
Revitalisation du secteur public	66
Renforcement des forces du marché	68
Appui au secteur informel	69
Conclusion	70
Chapitre 7	
SYTHÈSE ET SUIVI	71
Quelques constatations clés	71
Facteurs influençant le secteur forestier et leurs effets	71
Émergence d'un nouveau paradigme	72
Réorientation des priorités	72
Les stratégies	73
Suivi de FOSA	73
RÉFÉRENCES	75

Remerciements

L'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA) est une importante initiative participative qui doit tout son succès à la coopération et à l'engagement de tous les pays africains, de plusieurs institutions et de nombreuses personnes. La FAO leur en est redevable et tient à leur exprimer sa reconnaissance pour leurs conseils, leur collaboration ou leur soutien tout au long de l'étude.

Tous les Gouvernements africains ont participé activement et défini le processus FOSA par l'entremise des points focaux nationaux qu'ils ont désignés. Les documents prospectifs de pays, préparés par les points focaux nationaux constituent la base du processus FOSA.

La Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et la Commission des forêts pour le Proche-Orient ont joué un rôle de premier plan en articulant les divers problèmes auxquels est confronté le secteur forestier et en guidant l'étude. Le succès du processus est dû en grande partie à l'engagement et l'intérêt sans failles dont on fait preuve les membres de ces Commissions.

Dès le lancement de FOSA en 1998, la Banque africaine de développement a été la principale partenaire d'exécution de la FAO. Avec un appui financier du Fonds fiduciaire suédois, la Banque africaine de développement a préparé une étude de référence ainsi que des études thématiques utiles pour FOSA et fourni un appui technique et financier substantiel. Les autres partenaires d'exécution importants de FOSA ont été la Commission européenne qui a soutenu des projets régionaux relatifs à la collecte et à l'analyse des données et à l'aménagement forestier durable, qui ont fourni une solide base d'information pour FOSA.

La Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies a fourni une assistance technique et organisationnelle qui a grandement facilité la mise en œuvre de FOSA. Un certain nombre d'organisations comme le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et la Banque mondiale ont contribué par des études thématiques spécifiques qui ont été extrêmement précieuses pour le processus FOSA. L'interaction avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a contribué à établir une synergie entre FOSA et l'étude prospective sur l'environnement en Afrique.

Le processus de l'étude, notamment la préparation des rapports, a été considérablement facilité par les apports des consultants sous-régionaux de FOSA, F. Owino, M. Chihambakwe, A. Ndinga, A. Onibon, O. Sy, H. Sidhoum, S. Dondyas, et F. Odoum, qui ont joué un rôle décisif dans la préparation des projets de rapports sous-régionaux. Plusieurs autres consultants sont intervenus dans le processus de l'étude, à divers stades, notamment : A. Contreras-Hermosilla (préparation du document sur les aspects institutionnels), M. Chipeta, G. Kowero et M. Spillsbury (document sur les problèmes associés à la recherche forestière en Afrique subsaharienne), A. Karsenty et B. Cristofini (contributions techniques à la définition des méthodologies prospectives), L. Coll, G. Maurice et A. Rufino (assistance à

l'enquête par questionnaire) A. Rytkönen (estimations de la production et de consommation des produits forestiers) R. Czudek (préparation d'un document de travail sur la gestion de la faune et de la flore sauvages) et J. Broadhead, J. Bahdon et A. Whiteman (évaluation des tendances de la consommation de bois de feu).

Le Groupe consultatif externe de FOSA, constitué de A. Odijide (Présidente), Coetzee (Vice-Président), M. Cisse, F. Banahane, J. Kaboggoza et H. O. Abdel Nour, a joué un rôle clé en guidant l'étude et en examinant les divers projets de rapports. Le Groupe consultatif interne de la FAO, constitué de E.H. Sène, F. Ndekere et F. Castaneda a aidé à mobiliser des experts au sein de l'Organisation et a guidé l'étude, dans toutes ses étapes.

Durant les diverses étapes de la préparation de l'étude, plusieurs consultants ont fourni un appui technique notable, notamment : S. Ryder, R. Khan et J. Lyke. L'édition et la mise en page ont été assurés par L. Wearne, P. Matthews, M. Perri, C. Tonini et M. Guardia. Les documents ont été traduits par S. Tiné, C. Chavanne, A. Duperron, F. Farineau-Khayat et R. Al Chikh. Les Représentations de la FAO ont fourni un appui important pour la préparation des documents prospectifs de pays et l'organisation des réunions régionales et sous-régionales. Plusieurs fonctionnaires de la FAO ont joué des rôles importants dans la formulation et la mise en œuvre de FOSA, en particulier en mettant au point la structure du rapport, en examinant les projets de rapports et en fournissant d'autres apports. Ces fonctionnaires sont A. Whiteman, O. Serrano, M. Loyche-Wilkie, F. Castaneda, O. Dubois, D. Reeb, J. Carle, O. Souvannavong, C. Palmberg, S. Syaka, D. Williamson, D. Rugabira, S. Walter, L. Russo, M. Trossero et T. Michaelson. Les membres du personnel de la bibliothèque de la FAO sur les forêts, en particulier F. Monti et A. Caponi, ont fourni une aide précieuse en mettant à disposition divers rapports et publications. S. Dembner et A. Perlis ont fourni des avis et un appui précieux pour l'édition et la mise en forme des différents rapports de FOSA.

La mise en œuvre de FOSA, notamment la préparation du rapport régional et des rapports sous-régionaux a été appuyée par une équipe composée de C.T.S.Nair, J.L. Blanchez, T.P. So, J. Lejeune et S. Braatz, à Rome, P. Lowe, et A. Ndeso-Atanga à Accra et M. Laverdiere à Harare, qui ont travaillé sous la supervision générale de H. El-Lakany, L. Ljungman, M. Martin, P. Kone et H.O. Abdel Nour. Cette équipe a été soutenue par une équipe de personnel administratif très dévoué, composé de J. Saich-Simoni, R. Cardilli-Merli, G. Brocard, S. Lozzi et D. Mercuri. FAO tient à remercier toutes les personnes qui viennent d'être mentionnées pour leur contribution individuelle ou collective à cette étude.

Abréviations

CAMPFIRE	Gestion des terres communales au profit des communautés indigènes (Communal Areas Management for Indigenous Resources)
CAO	Communauté de l'Afrique orientale
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale (Center for International Forestry Research)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Common Market for Eastern and Southern Africa)
OAA/FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations)
FOSA	Étude prospective du secteur forestier en Afrique (Forestry Outlook Study for Africa)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
IED	Investissement étranger direct
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement (Intergovernmental Authority on Development)
MDP	Mécanisme pour un développement propre
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement africain (New Partnership for Africa's Development)
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRA	Partenariat du millénaire pour le programme de redressement africain
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community)
SEI	Institut pour l'environnement de Stockholm (Stockholm Environment Institute)
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund)
WAGP	Gazoduc Ouest Africain (West African Gas Pipeline)



Résumé analytique

Les forêts et la faune sauvage jouent un rôle très important dans la vie des populations africaines. Sans parler de leur importance économique, elles ont aussi des valeurs sociales, culturelles et spirituelles critiques. L'interaction entre la société et les forêts a évolué rapidement et d'autres changements devraient se produire au cours des deux prochaines décennies, compte tenu de l'impact d'un certain nombre de facteurs. Le présent rapport présente une synthèse régionale des nouvelles tendances, de leurs conséquences et des options disponibles.

SITUATION ACTUELLE

La situation actuelle de la foresterie en Afrique peut être résumée comme suit:

- le couvert forestier total de l'Afrique est estimé à 650 millions d'hectares, soit 21,8 pour cent de la superficie totale des terres et 16,8 pour cent du couvert forestier mondial. Toutefois, comme c'est le cas dans d'autres régions géographiques, la distribution des forêts est très inégale. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest sont les sous-régions les moins boisées du continent, principalement parce qu'elles sont extrêmement arides, et l'Afrique centrale est la sous-région qui a le plus de forêts;
- alors que l'Afrique ne possède que 16,8 pour cent du couvert forestier de la planète, elle a été responsable de 56 pour cent de la réduction du couvert forestier enregistrée entre 1990 et 2000. Trois pays, à savoir le Soudan, la Zambie et la République démocratique du Congo, ont représenté à eux seuls près de 44 pour cent des déboisements;
- les changements politiques, sociaux et économiques ont relégué au second plan les initiatives visant à mettre en œuvre l'aménagement durable, de sorte que la superficie de forêt naturelle sous aménagement durable est insignifiante en Afrique. Quelques efforts sont en cours pour introduire l'exploitation à impact limité, mais ils ne font que commencer;
- l'Afrique a une superficie de plantations forestières estimée à 8,0 millions d'hectares, soit environ 4,3 pour cent de la superficie mondiale de plantations. Celles-ci sont essentiellement concentrées dans une

poignée de pays (Afrique du Sud, Algérie, Nigeria, Soudan et Maroc), qui possèdent à eux tous 4,1 millions d'hectares de plantations, soit 52 pour cent de la superficie de forêts plantées en Afrique. Les boisements sont insignifiants dans les pays qui ont encore de vastes étendues de forêts naturelles (Angola, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Gabon);

- avec la diminution de l'offre de bois et des produits forestier non-ligneux provenant des forêts naturelles, les arbres hors forêts, poussant dans les concessions familiales et les parcelles boisées, sont devenus une source d'approvisionnement importante. C'est en particulier le cas pour les arbres cultivés dans des jardins potagers dans des pays de la zone humide comme le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest;
- les forêts situées dans des zones protégées couvrent à peu près 5 pour cent de la superficie totale de forêts en Afrique. La proportion de terres ayant le statut de zones protégées varie suivant les sous-régions et les pays, l'Afrique de l'Est étant au premier rang, avec plus de 12 pour cent de terres protégées. Le plus souvent l'accroissement de l'étendue des zones protégées ne s'accompagne pas d'améliorations comparables dans leur gestion. Certaines pratiques, comme les défrichements et l'exploitation illicites, la collecte de bois de feu et d'autres produits, le pâturage et surtout le braconnage, persistent. De plus, les troubles civils sont un facteur important de la décimation de la faune sauvage, en particulier en Afrique centrale et orientale;
- la part de l'Afrique dans la production de bois rond est passée de 340 millions de m³ en 1980 à 699 millions de m³ en 2000, soit 20,2 pour cent de la production mondiale. Toutefois, la part du bois industriel est très faible, puisque 91 pour cent du bois rond est utilisé comme combustible. Plus le degré de transformation augmente, moins la part de l'Afrique dans la production mondiale de produits dérivés du bois est grande. Un petit nombre de pays, en particulier l'Afrique du Sud et quelques pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest,

fournissent l'essentiel du bois rond industriel africain;

- le commerce officiel de l'Afrique est en grande partie orienté vers des pays extérieurs à la région. Les échanges intra-africains de produits forestiers sont pratiquement inexistantes;
- la participation des communautés et des entrepreneurs locaux à la gestion des industries forestières est très limitée en Afrique. L'industrie du bois est essentiellement aux mains d'intérêts étrangers;
- il existe toutes sortes de produits forestiers non ligneux en Afrique, comme les gommages et les résines, le miel et la cire d'abeille, les plantes médicinales et aromatiques, les colorants et les matières tannantes, le bambou et le rotin, la viande de brousse et le fourrage. Malgré leur rôle important dans l'économie rurale africaine, les informations sur leur contribution globale sont pour le moins irrégulières et incomplètes, sauf pour quelques espèces et produits commercialement importants;
- les forêts africaines sont souvent très importantes pour leurs fonctions environnementales. Leur rôle dans la protection des bassins versants et la lutte contre la dégradation des sols est fondamental, en particulier dans les montagnes d'Afrique orientale et australe, et dans les zones arides de toutes les sous-régions.

LES FACTEURS DU CHANGEMENT

La foresterie africaine est influencée par de nombreux facteurs, pour la plupart externes au secteur. Ces facteurs peuvent d'une manière générale être divisés en deux catégories: ceux ayant un impact direct sur les forêts et la foresterie, comme les changements démographiques, économiques et technologiques, qui sont traditionnellement utilisés pour la modélisation de la production, de la consommation etc... et ceux plus fondamentaux, mais plus difficilement mesurables, comme les réformes politiques et institutionnelles. Les principaux facteurs qui auront un impact sur la foresterie africaine peuvent être résumés comme suit:

- des transformations profondes des systèmes de gouvernance africains sont en cours. Les processus démocratiques s'affermissent. La nécessité de décentraliser les pouvoirs et de promouvoir des approches participatives de la gestion des ressources naturelles est généralement admise;
- les pressions exercées par la société civile pour obtenir une plus grande transparence et une

amélioration de la gouvernance augmentent et changent le cours du développement. Il faudra du temps pour que ces changements produisent tous leurs effets;

- malgré l'impact du VIH/SIDA, on prévoit que la population atteindra 1186 millions d'habitants, soit 388 millions de plus qu'en 2000. Quelques pays qui sont déjà densément peuplés et qui ont des terres peu productives, seront particulièrement pénalisés par la croissance démographique, qui accélérera la dégradation des ressources;
- l'urbanisation rapide signifie qu'en 2020, près de 54 pour cent de la population africaine vivra dans des villes;
- la pandémie de VIH/SIDA grèvera les ressources de tous les acteurs clés;
- la faible ampleur de l'économie formelle et le bas niveau du revenu par habitant en Afrique, avec les faibles taux d'épargne et d'investissement qui en découlent, limiteront la croissance économique à moins de 4 pour cent par an au maximum, ce qui signifie que la croissance du revenu par habitant sera négligeable;
- la répartition très inégale des revenus et l'ampleur de la pauvreté ont peu de chances de diminuer de façon significative dans les 20 prochaines années;
- mis à part un petit nombre de pays, l'Afrique est essentiellement tributaire de l'agriculture et d'autres activités basées sur la terre. La persistance de la dépendance à l'égard de la terre et les faibles niveaux de productivité accroîtront la pression sur les forêts.

CONSÉQUENCES

L'Afrique traverse une phase de bouleversements politiques et institutionnels qui pourraient s'accélérer au cours des deux prochaines décennies et avoir des effets positifs sur les forêts et la foresterie. Toutefois, dans l'avenir proche, plusieurs facteurs négatifs auront une influence écrasante. La croissance démographique créera une pression intense sur les forêts et les terres boisées. La croissance économique sera lente dans la quasi-totalité des pays. La pauvreté restera un fléau, exacerbé par la sécheresse et les maladies, en particulier le VIH/SIDA. Des réformes structurelles majeures des économies sont peu probables et la dépendance à l'égard de la terre persistera. L'amélioration de la productivité agricole sera lente, ce qui incitera à défricher les forêts pour augmenter les superficies cultivées.

L'environnement institutionnel est dominé par un secteur public dont la capacité s'amenuise constamment; des mécanismes de marché insuffisamment développés, contrôlés par un petit secteur privé dont le principal objectif est de maximiser ses profits à court terme, et un secteur informel croissant, disposant d'un accès limité aux ressources et aux technologies, ce qui le pousse à surexploiter les ressources. La majorité des populations sont privées de moyens d'action et par conséquent dans l'impossibilité d'apporter une contribution positive. L'impact global de cette situation sur les forêts et la foresterie au cours des deux prochaines décennies sera le suivant:

- poursuite de la déforestation, plus ou moins aux rythmes actuels;
- efforts négligeables en matière d'aménagement durable des forêts;
- demande croissante de bois de feu qui, compte tenu de la consommation élevée en milieu urbain, entraînera l'épuisement des ressources des forêts et des terres boisées situées à proximité des villes;
- secteur forestier africain dominé par des industries de transformation primaire, qui ajoutent peu de valeur aux produits et sont essentiellement orientées vers la demande extérieure. La croissance des industries à forte valeur ajoutée sera lente dans ce continent qui continuera à importer des produits comme le papier journal et les papiers d'impression et d'écriture;
- exportation de bois et d'autres produits sans valeur ajoutée, compromettant les possibilités de création d'emploi et de revenus;
- dégradation de l'environnement, en particulier exacerbation du manque d'eau dû à la détérioration des bassins versants, autres effets négatifs tels que déclin des approvisionnements en eau, en quantité et en qualité, et ensablement croissant des réservoirs et des autres installations d'irrigation;
- épuisement des produits forestiers non ligneux, en particulier des plantes médicinales;
- intensification des conflits à propos de la gestion de la faune et de la flore sauvages, compromettant les possibilités d'expansion de l'éco-tourisme.

Par ailleurs, des réformes politiques et institutionnelles fondamentales pourraient ouvrir la voie à des changements majeurs dans les économies, propres à déplacer le développement du secteur forestier sur la trajectoire du scénario de la Grande Transition. Certains efforts en cours, comme le Partenariat pour le développement africain (NEPAD) qui met l'accent sur

l'affermissement des processus démocratiques, la résolution des conflits, le renforcement de la transparence, l'amélioration de la gouvernance, l'éradication de la pauvreté, la valorisation des ressources humaines et le renforcement de l'intégration régionale et sous-régionale, montrent clairement l'engagement de rompre de manière décisive avec les tendances passées. Pour que la Grande Transition se réalise, il faut que les diverses initiatives se matérialisent dans une action concrète

PRIORITÉS ET STRATÉGIES

Les stratégies forestières en Afrique se doivent donc de faciliter la Grande Transition, en s'attaquant aux problèmes immédiats, mais aussi en se préparant à relever les défis dans une situation différente. Durant les deux prochaines décennies, les grandes priorités du secteur forestier seront les suivantes:

- lutte contre la pauvreté; et
- protection de l'environnement.

Pour réduire l'incidence de la pauvreté, il faudra se concentrer sur la production de biens de première nécessité et sur la création de revenu pour satisfaire ces besoins de base, alors que la protection de l'environnement passe par la remise en état des bassins versants et des terres dégradées, la lutte contre la désertification et la conservation de la diversité biologique. L'approche de base consistera à donner des moyens d'action à tous les acteurs clés, en agissant sur trois fronts:

- revitalisation du secteur public, en redéfinissant ses responsabilités et en le mettant à même de jouer un rôle de chef de file en créant les conditions requises pour que toutes les parties prenantes puissent opérer dans de bonnes conditions d'efficacité;
- appui aux forces du marché, en favorisant la transparence et l'efficacité des opérations du secteur privé;
- amélioration de l'efficacité du secteur informel, par la fourniture d'un cadre institutionnel et législatif approprié.

Avec le renforcement des secteurs public, privé et informel, tous les acteurs économiques seront responsabilisés et il sera plus facile de mettre en œuvre l'aménagement durable des forêts.

Les deux prochaines décennies seront une période de changements importants pour la foresterie, qui accompagneront la transition politique, institutionnelle et économique de l'Afrique. Avec la généralisation des systèmes démocratiques, on peut s'attendre à une

amélioration des variables économiques et sociales clés au delà de 2010. Jusque là, la foresterie et d'autres secteurs de l'économie devront se concentrer sur la lutte contre la pauvreté en fournissant les biens et les services essentiels et en protégeant l'environnement. Si les réformes politiques et sociales avancent comme prévu, la situation économique s'améliorera sensiblement

après 2010. Il faudra alors revoir les priorités décrites dans cette étude. Alors que la protection de l'environnement restera essentielle, il deviendra probablement nécessaire de se réorienter vers la production de biens et de services plus conformes à des niveaux de revenu plus élevés.

LE PROCESSUS FOSA

L'Etude prospective forestière pour l'Afrique (FOSA) est une initiative basée sur une approche participative, dans laquelle interviennent tous les pays et d'autres organisations clés d'Afrique. Compte tenu de l'extrême diversité des conditions que recouvre ce continent, l'étude a adopté une approche sous-régionale, en divisant l'Afrique en cinq sous-régions.

Participation des pays

Pour faciliter les apports nationaux, chacun des 47 pays a nommé un point focal national. Des réunions de planification sous-régionales ont été tenues, avec la participation de tous les points focaux nationaux pour définir les objectifs et les résultats du FOSA ainsi que pour convenir du processus de mise en œuvre. Sur la base des apports provenant de diverses sources et souvent, avec l'appui d'un groupe de travail composé de parties prenantes clés, chaque point focal national a préparé une étude prospective nationale dont l'apport a été crucial dans le processus FOSA.

Processus de consultation

Un deuxième cycle de réunions d'étude sous-régionales a été tenu pour examiner les projets d'études prospectives nationales et mettre au point l'approche à adopter pour l'établissement des rapports sous-régionaux. Pour synthétiser les informations provenant des diverses sources et préparer le projet de rapport sous-régional, la FAO a désigné des experts forestiers provenant de la sous-région. Les versions préliminaires des rapports sous-régionaux ont été examinées durant la réunion d'examen technique régionale, accueillie par la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba en septembre 2001. Sur la base des commentaires exprimés lors de cette réunion technique, les rapports régional et sous-régionaux ont été revus avant d'être discutés et approuvés par la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et celle des forêts pour le Proche-Orient.

Autres partenaires

Alors que la FAO a pris en charge la coordination et la mise en œuvre de l'étude FOSA, plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales y ont contribué de façon importante. Le projet de collecte et d'analyse des données soutenu par la Commission européenne a fourni les informations générales nécessaires. La Banque africaine de développement a fait préparer par un Fonds fiduciaire suédois, l'étude de référence sur le thème "Population, revenu et ressources forestières" qui a fourni les informations de base sur des paramètres démographiques, économiques et sociaux d'importance critique. La Banque africaine de développement a aussi fait appel aux services du Fonds fiduciaire pour préparer deux documents thématiques pour chaque sous-région - l'un sur les moteurs du changement et l'autre sur les problèmes clés du secteur forestier. Des liaisons ont été établies avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour créer une synergie avec les études prospectives sur l'environnement dans le monde et en Afrique. La Banque mondiale a fait réaliser une étude sur les aspects institutionnels, couvrant la décentralisation, la participation des communautés, la privatisation, la corruption et les activités illégales. Le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) a contribué par un document sur les sciences et les technologies, axé en particulier sur les priorités de recherche et la capacité de les entreprendre. Pour réaliser l'étude FOSA, la FAO s'est servie des innombrables informations dont elle dispose, notamment de l'Évaluation des ressources forestières 2000 et des statistiques des produits forestiers. Elle a également effectué des projections à l'horizon 2030 de la production et de la consommation de bois et de dérivés du bois, et de la consommation de bois de feu. En outre, une enquête par questionnaire a été réalisée pour mieux connaître les points de vue de la société civile sur la situation de la foresterie en Afrique.

Soutien technique

L'étude FOSA a été entreprise sous la direction technique générale d'un Groupe consultatif d'experts forestiers africains. En outre, la FAO a établi un Comité consultatif interne pour superviser l'état d'avancement des travaux et fournir un appui technique.



Introduction

L'AFRIQUE EN TRANSITION

L'Afrique traverse une phase de transition politique, économique et sociale rapide. Des initiatives sont en cours pour préparer une "Renaissance africaine" qui s'appuiera sur les valeurs sociales, culturelles et spirituelles uniques du continent pour réaliser son formidable potentiel de ressources humaines et naturelles. Le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD) est une initiative récente qui vise à élaborer une approche intégrée pour résoudre les problèmes de l'Afrique, et à fournir une nouvelle vision pour le continent.

Les forêts devraient jouer un rôle critique dans cette transition. C'est dans ce contexte que la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique et la Commission des forêts pour le Proche-Orient se sont attelées à l'Etude prospective du secteur forestier pour l'Afrique (FOSA), coordonnée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre d'un effort de collaboration auquel participeront tous les pays africains, la Banque africaine de développement, la Commission européenne et diverses organisations régionales et sous-régionales.

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE FOSA

L'étude FOSA a pour premier objectif de fournir des perspectives à long terme sur le développement du secteur forestier dans les pays africains, dans le contexte des changements économiques, sociaux, institutionnels et technologiques plus larges, en prenant pour horizon l'année 2020. L'étude analyse les tendances et les nouvelles forces économiques, sociales et politiques qui modèleront le secteur au cours des deux prochaines décennies. Sur la base de cette analyse, seront indiquées les options permettant d'améliorer la contribution de la foresterie au développement durable. L'étude FOSA est censée compléter les autres initiatives de planification stratégique forestière des pays africains, notamment leurs programmes forestiers nationaux.

L'étude FOSA a été mise en œuvre en consultation avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les pays. Des discussions élargies ont eu lieu pour élaborer une vision commune de ce qui pourrait être fait pour réaliser pleinement le potentiel de la foresterie sur ce continent.

ENCADRÉ

LA FORESTERIE AFRICAINE: QUELQUES QUESTIONS

- La déforestation découlant de la demande croissante de terres et de produits devrait-elle se poursuivre au même rythme qu'aujourd'hui ?
- Les forêts africaines sont-elles à même de satisfaire de manière durable la demande croissante de produits et de services ?
- Quel rôle peuvent jouer les forêts dans la lutte contre la pauvreté ?
- Pouvons-nous espérer connaître un type de foresterie différent, qui soit écologiquement viable, économiquement efficace et socialement et culturellement acceptable ?
- La prise de conscience accrue de l'importance des forêts peut-elle se concrétiser dans des actes et des changements perceptibles ?
- Comment la foresterie africaine s'adapte-t-elle aux forces de la mondialisation, en évitant les écueils et en exploitant pleinement les opportunités naissantes ?
- Comment l'Afrique peut-elle exploiter au mieux ses ressources uniques en faune sauvage ?

ENCADRÉ 2

LES SOUS-RÉGIONS DE FOSA



Les principaux produits de FOSA sont cinq rapports prospectifs sous-régionaux et un rapport de synthèse régional. Ce rapport régional, établi à partir des cinq rapports prospectifs sous régionaux, décrit la situation et les perspectives à l'échelle du continent, et donne une vue d'ensemble de la foresterie africaine, en la plaçant dans un contexte mondial.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le chapitre 2 décrit les caractéristiques clés du secteur forestier en général, avec une attention particulière pour l'état des ressources et leur gestion et l'offre de biens et de services. Le chapitre 3 décrit les facteurs politiques, institutionnels, économiques, technologiques et environnementaux qui influencent le secteur forestier,

ainsi que leurs conséquences pour le futur. Compte tenu de l'impact potentiel des facteurs externes, le chapitre 4 examine les différents scénarios existants et leurs perspectives d'évolution au cours des deux prochaines décennies. Les conséquences des scénarios qui prédominent actuellement dans le secteur forestier, en particulier sur l'état des ressources et la fourniture de biens

et de services au cours des deux prochaines décennies, sont examinées dans le chapitre 5. Le chapitre 6 se concentre sur les priorités et les stratégies importantes pour aller vers le scénario plus souhaitable de la Grande Transition. Enfin, le dernier chapitre décrit les principales constatations et les mesures de suivi.



Les forêts et la faune sauvage en Afrique : tendances actuelles

Les forêts et la faune sauvage jouent un rôle important dans la vie des populations africaines. Sans parler de leur importance économique, elles ont aussi des valeurs sociales, culturelles et spirituelles critiques. L'interaction entre la société et les forêts a évolué rapidement et nous en voyons aujourd'hui le résultat. Un panorama de la situation actuelle et des tendances générales nous servira de point de départ pour évaluer les scénarios à long terme concernant l'évolution du secteur forestier.

L'ÉTAT DES RESSOURCES FORESTIÈRES ET LEUR GESTION

L'Afrique se caractérise par des conditions écologiques extrêmement diversifiées, allant des forêts humides aux déserts, et des régions de montagne tempérées aux marais à mangrove côtiers. A cette diversité écologique s'ajoutent différents degrés d'interaction humaine, se reflétant dans la coexistence de divers systèmes agricoles (FAO et Banque mondiale, 2001). Dans les zones humides densément peuplées de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, une surface significative de forêt a été convertie au profit de cultures de rapport et de subsistance. En Afrique centrale, de vastes zones ont de faibles densités de population et des forêts étendues. L'élevage est un mode d'utilisation des terres important dans les régions arides et semi-arides, et le nomadisme est un mécanisme d'adaptation clé aux variations saisonnières des disponibilités de fourrage et d'eau. De vastes étendues de savane boisée ont été défrichées et ensemencées en cultures pluviales. Cette mosaïque d'utilisations des terres a des répercussions directes sur les forêts et la foresterie, en particulier sur la déforestation et le mode d'utilisation des forêts.

Le couvert forestier et ses variations

Le couvert forestier total de l'Afrique est estimé à 650 millions d'hectares, soit 21,8 pour cent de la superficie totale des terres et 16,8 pour cent du couvert forestier mondial (FAO, 2001a). Toutefois, comme c'est le cas dans d'autres régions géographiques, la distribution des forêts est inégale. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest sont les sous-régions les moins boisées du continent, principalement en raison des conditions

extrêmement arides, alors que l'Afrique centrale a un couvert forestier voisin de 44 pour cent, représentant 37 pour cent des forêts du continent.

A l'intérieur de chaque sous-région, on note des différences considérables dans l'étendue du couvert forestier et le type de végétation. Par exemple, le Tchad a un couvert forestier de l'ordre de 10 pour cent et se trouve dans la ceinture sahélienne aride, alors que presque toute la partie restante de l'Afrique centrale est dans la zone humide très pluvieuse et a pour végétation dominante la forêt ombrophile tropicale. A l'exception de la zone côtière humide, l'Afrique de l'Ouest est essentiellement aride, et dominée par la vaste zone du Sahel qui s'étend du Niger au Sénégal. Le Mali et le Niger qui sont presque entièrement situés dans la zone sahélienne représentent à eux deux près de 50 pour cent de la superficie des terres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. L'influence de la pression des populations sur la superficie forestière est plus évidente dans des pays comme le Burundi et le Rwanda qui ont un couvert forestier relativement faible¹ et des densités de population élevées. La majorité des forêts de l'Afrique centrale sont concentrées dans les pays à faible densité de population du bassin du Congo.

Avec les taux de déforestation élevés, le couvert forestier de l'Afrique a été amputé d'environ 53 millions d'hectares entre 1990 et 2000 (FAO, 2001a). Alors que l'Afrique ne possède que 16,8 pour cent du couvert forestier de la planète, elle a été responsable de 56 pour cent de la réduction du couvert forestier enregistrée entre 1990 et 2000. Trois pays, à savoir le Soudan, la Zambie

TABLEAU 1
Couvert forestier dans les différentes sous-régions

Sous-région	Superficie des terres (millions ha)	Superficie de forêts (millions ha)	Pourcentage (%)
Afrique du Nord	941,4	68,2	7,2
Afrique de l'Est	411,1	85,6	20,8
Afrique australe	591,1	183,1	31,0
Afrique centrale	551,5	240,7	43,6
Afrique de l'Ouest	505,3	72,2	14,3
Total Afrique	2 978,4	649,9	21,8

Source: FAO, 2001a.

¹ 3,7 pour cent et 12,4 pour cent respectivement au Burundi et au Rwanda, pour des densités de population de 255 et de 293 habitants au km².

TABEAU 2
Variations du couvert forestier en Afrique

Sous-région	1990	2000	Variation annuelle (%)
	(millions ha)	(millions ha)	
Afrique du Nord	77,5	68,1	- 0,94
Afrique de l'Est	90,8	85,6	- 0,51
Afrique australe	199,4	183,1	-1,62
Afrique centrale	250,1	240,7	-0,93
Afrique de l'Ouest	84,7	72,2	-1,26
Total Afrique	702,5	649,9	- 0,8

Source : FAO, 2001a

et la République démocratique du Congo, ont représenté à eux seuls près de 44 pour cent des déboisements en Afrique.

La situation des forêts est également particulière à cause de l'extrême variabilité des conditions de végétation et, par conséquent, de la productivité, à travers le continent. Dans la zone sahélienne, la biomasse ligneuse des forêts est d'à peine 4 tonnes/hectare, contre plus de 200 tonnes/hectare dans les forêts ombrophiles tropicales d'Afrique centrale. La majeure partie de l'Afrique est aride, de sorte que la productivité de la biomasse est extrêmement faible. Dans ces zones, les prélèvements sont souvent très supérieurs à l'accroissement naturel. Pour renforcer la productivité, il faut des investissements importants. Par ailleurs, le bassin du Congo et la zone humide de l'Afrique de l'Ouest sont des zones naturellement plus productives, offrant de grandes possibilités d'investissements économiquement viables, même si la productivité élevée des terres renforce la concurrence des autres utilisations.

Aménagement des terres boisées et des forêts naturelles

Les tentatives d'introduction de l'aménagement systématique des forêts naturelles en Afrique ne datent pas d'hier. Les efforts ont principalement été centrés sur la réglementation de l'exploitation et l'aménagement à "rendement constant" au sens classique. Mais des changements politiques, sociaux et économiques ont relégué ces initiatives au second plan de sorte que la superficie de forêt naturelle sous aménagement durable est insignifiante en Afrique. Quelques efforts sont en cours pour introduire l'exploitation à impact limité, mais ils sont encore à un stade embryonnaire.

Dans ces circonstances, il est difficile de faire une évaluation réaliste des aspects techniques, économiques et environnementaux de l'aménagement des forêts naturelles et des perspectives de changement au cours des deux prochaines décennies. L'aménagement futur des

forêts humides en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest sera en grande partie influencé par :

- les objectifs et les perceptions de l'industrie forestière;
- la demande mondiale de bois de feuillus tropicaux, notamment les changements des courants commerciaux, dans le contexte des marchés naissants;
- l'aptitude des gouvernements à réglementer les activités des industries forestières, notamment à faire appliquer les principes de l'aménagement durable des forêts.

Plusieurs efforts sont en cours pour améliorer les capacités techniques et institutionnelles en matière d'aménagement. Un certain nombre d'organisations, dont des organisations non gouvernementales nationales et internationales, s'emploient à renforcer les capacités de mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts, avec toutefois des résultats jusqu'à présent inégaux. Souvent, les réformes politiques et juridiques qui ont été introduites n'ont pas été maintenues. Même dans les pays où les forêts permettent de dégager des excédents substantiels, les investissements forestiers ont été très faibles.

La diversification de l'économie offre cependant un potentiel considérable pour la mise en œuvre de l'aménagement durable, dans un certain nombre de pays richement dotés en forêts. Des pays comme le Gabon, la Guinée équatoriale, l'Angola et la République démocratique du Congo ont d'autres ressources, probablement plus précieuses, comme le pétrole et les minéraux, de sorte que leurs revenus dépendent moins des forêts. Toutefois, le problème est surtout d'arriver à tirer un revenu de ces ressources et de l'utiliser à bon escient pour le développement durable.

En revanche, dans la savane boisée, les conflits liés à l'utilisation des ressources sont intenses, car ces étendues ont une faible productivité naturelle et sont soumises à une forte pression. Le problème est d'autant plus complexe que les populations sont tributaires d'une multitude de produits différents et qu'il existe divers modes d'utilisation des ressources. La superficie soumise à des plans d'aménagement est négligeable. Alors que ces forêts ont de l'importance pour les communautés locales, elles ont peu d'attrait pour les investisseurs en raison de leur faible valeur commerciale, et les communautés locales ont des moyens trop limités pour investir elles-mêmes. On en arrive donc à une situation qui se caractérise essentiellement par de faibles investissements et une exploitation intense des



ressources par une multitude d'usagers. Les perspectives d'amélioration seront subordonnées à deux facteurs:

- la capacité des communautés locales à gérer les ressources de manière durable, qui passe par un renforcement des capacités institutionnelles et techniques;
- les politiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les gouvernements pour renforcer les capacités de gestion des ressources, dans les communautés locales.

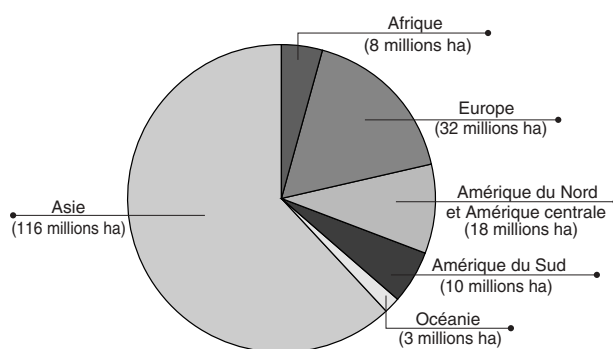
Des efforts considérables ont été déployés pour élaborer des approches participatives pour l'aménagement des terres boisées, mais leur ampleur est loin d'être suffisante. Malgré les réformes politiques et législatives apportées dans bon nombre de pays, nous sommes encore bien loin de l'aménagement communautaire des terres boisées à grande échelle. On peut donc penser que le recul de la savane boisée se poursuivra durant les deux prochaines décennies.

Plantations forestières

L'Afrique a une superficie de plantations forestières estimée à 8,0 millions d'hectares, soit environ 4,3 pour cent de la superficie mondiale de plantations (FAO, 2001a). Celles-ci sont essentiellement concentrées dans une poignée de pays (Afrique du Sud, Algérie, Nigeria, Soudan et Maroc), qui possèdent à eux tous 4,1 millions d'hectares de plantations, soit 52 pour cent de la superficie de forêts plantées en Afrique. Comme dans d'autres régions tropicales, le développement des plantations a été centré au départ sur des essences feuillues commercialement prisées comme le teck (*Tectona grandis*). Depuis les années 60, on s'est réorienté vers la plantation d'essences à croissance rapide, comme les eucalyptus et les pins, principalement pour approvisionner en bois l'industrie des pâtes et papiers et pour répondre à la demande de bois de feu.

La surface plantée chaque année en Afrique est estimée à 194 000 hectares, soit environ 4,4 pour cent des boisements mondiaux (voir FAO, 2001a). Ces boisements sont principalement concentrés dans un petit nombre de pays (Soudan, Algérie, Nigeria, Tunisie, Afrique du Sud, Sénégal et Maroc), qui sont pour la plupart dotés d'un faible couvert forestier. A l'inverse, les boisements sont insignifiants dans les pays qui ont encore de vastes étendues de forêt naturelle (Angola, Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo et Gabon). Ceci reflète en partie le modèle historique de développement de l'industrie forestière, qui était basé sur l'exploitation des forêts

FIGURE 1
DISTRIBUTION DES PLANTATIONS FORESTIÈRES PAR RÉGION



naturelles. La faible demande intérieure, et les bas prix (essentiellement dus aux disponibilités abondantes et facilement accessibles de bois dans les forêts naturelles et les terres boisées) sont les principaux éléments qui dissuadent d'investir dans des plantations.

L'avantage comparatif à long terme de la foresterie de plantation africaine dépendra de la manière dont seront résolus un certain nombre de problèmes techniques, économiques et institutionnels. Le plus important est la liaison verticale entre la production et la transformation du bois. A cet égard, seule l'Afrique du Sud a une industrie forestière hautement développée et compétitive au niveau mondial. Avec ses infrastructures adéquates, ses capacités de pointe en matière de recherche-développement, ses ressources humaines hautement qualifiées, son environnement politique et institutionnel porteur, son système de production et de transformation intégré et ses liens solides avec les marchés mondiaux, l'Afrique du Sud a des plantations compétitives. Des plantations ont aussi été établies dans d'autres pays dans le but de faciliter le développement des industries forestières². Toutefois, l'absence de développement industriel a compromis la viabilité économique des plantations de sorte qu'elles ont été mal gérées, voire carrément abandonnées. La privatisation de ces plantations est une option à l'étude dans un certain nombre de pays, mais cette mesure n'est pas suffisante pour améliorer leur compétitivité, surtout dans un contexte caractérisé par une évolution rapide de la situation de l'offre mondiale de bois³.

Le potentiel à long terme des plantations dépend dans une large mesure des espèces plantées et de leurs

²Dans la plupart des pays, ces plantations ont été établies avec l'appui de donateurs, durant la période où le développement des industries forestières était le paradigme le plus largement accepté.

³Récemment, un certain nombre d'auteurs ont attiré l'attention sur le risque d'une pléthore imminente de bois issu de plantations, .../...

utilisations finales. Depuis quelques années, en Afrique, comme ailleurs dans les autres régions en développement, l'expansion des plantations est essentiellement basée sur des essences à courte révolution, principalement pour approvisionner en bois l'industrie des pâtes et papiers. Or ce marché est en train de se saturer et la valeur unitaire des bois de trituration n'a pratiquement pas augmenté depuis dix ans. Compte tenu de la probabilité d'une surabondance de l'offre au niveau mondial, l'Afrique pourrait bien n'avoir aucun avantage comparatif à investir dans la production de bois de trituration, au moins tant que la demande intérieure n'augmentera pas.

L'une des essences plantées à grande échelle en Afrique est le teck, dont il existe de vastes plantations en Côte d'Ivoire, au Nigeria, au Togo et au Ghana. Une expansion ultérieure limitée des plantations de teck et d'autres essences feuillues est également possible. L'émergence de créneaux particuliers dans les marchés pour des bois de haute qualité suggère un potentiel à long terme pour de telles plantations, même ceci peut être affecté par l'évolution des technologies de transformation du bois qui peut modifier considérablement les avantages comparatifs⁴.

L'expansion future des plantations dans des pays comme l'Afrique du Sud, où les capacités de transformation sont bien développées, se heurte à un certain nombre de contraintes. La plus importante est l'impact sur les approvisionnements en eau. Compte tenu du manque d'eau croissant (PNUE, 2000), les plantations d'essences à croissance rapide pourraient bien être un choix inapproprié dans plusieurs pays. La loi sud-africaine de 1998 sur l'eau définit les plantations forestières comme une activité à vocation commerciale qui réduit les disponibilités d'eau en aval et elle les assujettit à des taxes élevées, réduisant ainsi les incitations pour l'établissement et la gestion des plantations. Les régimes fonciers, en particulier les programmes de restitution des terres et la réforme agraire, sont une autre contrainte critique, sur le plan

.../... au fur et à mesure que les forêts plantées au cours des vingt dernières années arriveront à maturité et seront exploitées. Ce risque est particulièrement aigu dans le Bassin du Pacifique et pourrait entraîner un effondrement des prix et compromettre la viabilité économique d'une vaste superficie de plantations (Leslie, 2001).

⁴Notons en particulier l'apparition de technologies des matériaux permettant d'incorporer n'importe quelle propriété, physique ou structurelle, dans n'importe quel type de bois. Certaines espèces traditionnellement prisées pour leur aspect et leur robustesse risquent ainsi de perdre leur avantage sur le marché, si des produits de substitution ayant les mêmes propriétés sont disponibles.

politique et social, qui freine le développement des plantations dans plusieurs pays d'Afrique australe.

Pour toutes ces raisons, l'expansion future des plantations forestières n'est possible que dans les pays où l'eau n'est en principe pas un facteur limitant. Mais ces perspectives d'expansion pourraient être limitées par d'autres considérations:

- les zones qui pourraient être utilisées, où l'eau n'est pas un facteur limitant, sont éloignées des marchés et des ports, ce qui accroît les coûts de transport et réduit la compétitivité de la production de bois;
- les zones où il y a peu de chances que le manque d'eau devienne critique sont aussi des zones à potentiel agricole élevé, de sorte que les plantations forestières seront en concurrence avec des activités agricoles plus lucratives.

En outre, pour établir des plantations viables, il faudra des investissements élevés et à long terme, qui sont eux-mêmes subordonnés à des conditions comme la stabilité politique et la garantie de jouissance des terres à long terme. Dans les circonstances présentes, il est peu probable que l'Afrique puisse devenir un acteur important dans le secteur de la foresterie de plantation. Le seul pays qui fait exception est l'Afrique du Sud, où il existe déjà une industrie dynamique approvisionnée par des plantations. Bien que l'Afrique ait quelques avantages, en termes de disponibilités de terres, d'autres facteurs, tels que l'insuffisance des infrastructures, le manque d'intégration entre la production et la transformation, l'instabilité politique, les problèmes environnementaux et l'absence de titres fonciers, empêchent le développement d'une industrie viable. Peu de pays, comme le Mozambique, la République unie de Tanzanie, de et la Zambie, pourraient avoir quelque avantage à développer leur programme de boisement.

Arbres hors forêts

Avec la diminution de l'offre de bois et des autres produits des forêts naturelles, les arbres hors forêts sont devenus une source d'approvisionnement importante. Les arbres font partie intégrante de divers agro-écosystèmes, qui ont tous des caractéristiques économiques, sociales et environnementales spécifiques, avec les possibilités et les contraintes qui leur sont associées. En gros, on trouve des arbres hors forêts dans les concessions familiales, dans des systèmes de polyculture, sur les parcelles boisées et sur les terres communales.

Les arbres poussant dans les fermes constituent une importante source de bois et d'autres produits. C'est en



particulier le cas pour les arbres cultivés dans des jardins potagers dans des pays de la zone humide comme le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, qui permettent aux ménages de couvrir la quasi-totalité de leurs besoins en bois de feu et en bois de construction. Beaucoup de systèmes basés sur des cultures de rapport contiennent des arbres qui ont été plantés pour faire de l'ombre à la culture principale, mais qui finissent par devenir une importante source de bois. C'est par exemple le cas des *Grewillea robusta* cultivés dans les plantations de thé au Kenya. Au Soudan, *Acacia senegal*, d'où l'on tire la gomme arabique, est essentiellement cultivé par des agriculteurs dans le cadre de systèmes d'agro-foresterie, mais, depuis quelques années, quelques grosses exploitations agricoles ont entrepris la culture de cette espèce à l'échelle commerciale.

Avec la demande croissante de bois et l'amenuisement des ressources en bois des forêts, la culture d'arbres sur des terres privées a pris de l'ampleur surtout là où les régimes fonciers sont garantis. Ainsi au Kenya, les boisés de ferme se sont considérablement développés, jusqu'à devenir la principale source de bois. Une expansion de l'arboriculture est également possible dans la zone humide de l'Afrique de l'Ouest, où les cultures de rapport deviennent moins rentables, ainsi que sur les

terres agricoles irriguées d'Afrique du Nord, en particulier au Soudan et en Egypte. Des programmes de plantations satellites soutenus par les industries ont contribué au développement de l'arboriculture en Afrique australe, en particulier en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Au Soudan, la législation en vertu de laquelle tous les programmes d'irrigation sont tenus de réserver 5 pour cent de la superficie pour les forêts et les plantations, a sensiblement favorisé la plantation d'arbres.

Gestion des zones protégées

La superficie des zones protégées en Afrique est d'environ 207 millions d'hectares, ce qui représente approximativement 6,6 pour cent du territoire. Ces zones contiennent des forêts, mais aussi d'autres types d'écosystèmes. Environ 5 pour cent des forêts africaines sont aujourd'hui protégées. La proportion de terres ayant le statut de zones protégées varie suivant les sous-régions et les pays, l'Afrique de l'Est étant au premier rang, avec plus de 10 pour cent de terres protégées.

Le plus souvent, l'accroissement de l'étendue des zones protégées ne s'accompagne pas d'améliorations comparables dans leur gestion. Certaines pratiques, comme les défrichements illicites, l'exploitation forestière, la collecte de bois de feu et d'autres produits, le pâturage et surtout le braconnage, persistent. De plus, les troubles civils sont un facteur important de la décimation de la faune sauvage, en particulier en Afrique centrale et orientale. Quelques pays, notamment en Afrique de l'Est et en Afrique australe, se sont employés à promouvoir l'éco-tourisme basé sur la faune, mais plusieurs problèmes doivent être résolus. D'après une étude du Centre mondial de surveillance de la conservation, l'Afrique est la région du monde qui investit le moins dans la gestion des parcs⁵ (James, 1999). En outre, les effectifs affectés à la gestion des zones protégées sont faibles (en moyenne 8 personnes pour 1000 km² en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, 36 personnes pour 1000 km² en Afrique australe et en Afrique de l'Est et 60 personnes pour 1000 km² en Afrique du Nord et au Proche Orient). Avec des niveaux d'investissement aussi bas, il n'est pas surprenant que certaines zones protégées n'existent que sur le papier.

ENCADRÉ 3

KENYA - L'AVENIR DU SECTEUR FORESTIER EST EN DEHORS DES FORÊTS PROTÉGÉES

Selon la politique forestière proposée, l'avenir du secteur ne dépend pas des forêts protégées, ce qui est un impératif, étant donné que ces dernières couvrent moins de 2,5 pour cent de la superficie totale des terres du Kenya. Le pays possède au total environ 37,6 millions d'hectares de formations ligneuses naturelles en dehors des forêts, constituées de 24,8 millions d'hectares de savane arbustive, 10,8 millions d'hectares de prairies arborées et 2,1 millions d'hectares de terres boisées. Il faut ajouter à cela 9,54 millions d'hectares de végétation ligneuse sur les terres agricoles et dans les zones d'habitats humains.

Les résultats des efforts des agriculteurs sont mis en relief par l'Enquête sur la biomasse ligneuse du Plan-cadre forestier qui indique qu'environ 40 pour cent de la biomasse ligneuse provient d'arbres plantés et que les volumes totaux des arbres plantés par les agriculteurs sont égaux à la production cumulée des forêts naturelles denses et des plantations forestières du gouvernement. D'après les résultats de cette enquête, on estime que les terres agricoles et les habitats humains contiennent en moyenne 9,3 m³/ha de biomasse ligneuse, volume qui augmente à raison de 0,5 m³/ha.

(Département des forêts du Kenya, 2001)

⁵ Selon l'étude, les budgets annuels consacrés aux zones protégées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale étaient de 23 dollars EU au km² seulement (en 1996). Les chiffres correspondants sont de 74 \$EU pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient et de 257 \$EU pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (James, 1999).

Il existe deux types d'arrangements institutionnels pour la gestion des zones protégées, qui est confiée soit à des organisations para-étatiques (ex: South Africa National Parks Board et Kenya Wildlife Service) soit à des départements du gouvernement, comme c'est le cas au Botswana, au Malawi, en Ouganda et en Zambie. Les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients. Dans le cas de la gestion directe par le gouvernement, l'amenuisement des ressources et le manque de souplesse ont nui à l'efficacité. Par ailleurs, les organismes para-étatiques subissent de plus en plus de pressions pour accroître leur revenu, de sorte qu'ils tendent à négliger des activités moins rentables, comme l'amélioration des habitats, et à donner la priorité à des sous-secteurs commercialement intéressants, comme le tourisme.

L'un des gros problèmes, dans le domaine de la gestion des zones protégées, est l'accroissement des situations de "conflit" entre les populations et la faune sauvage. Dans de nombreux cas, des parcs nationaux et des réserves de faune ont été établis sur des terres "usurpées" aux communautés locales. Or, ces dernières ne tirent en général aucun avantage de ces réserves alors qu'elles voient augmenter leurs coûts (ou inconvénients) (en termes de décès, de destructions matérielles et de concurrence avec la faune sauvage pour des ressources rares, comme l'eau et le fourrage), de sorte qu'elles sont fortement hostiles aux zones protégées. Les initiatives tendant à associer les communautés locales à la gestion de la faune, notamment le partage des avantages, comme dans le cas du Programme CAMPFIRE (Programme de gestion des aires communautaires, pour les ressources indigènes), au Zimbabwe, ne sont pas encore adoptées à grande échelle. L'Afrique de l'Est, en particulier le Kenya et la Tanzanie ont mis en œuvre des initiatives similaires, pour tenter d'intégrer la gestion de la faune sauvage et des animaux d'élevage. Les leçons tirées de leurs expériences montrent leurs possibilités et leurs limites (Boyd *et al.*, 1999). La participation des communautés locales et la répartition équitable des avantages sont deux conditions essentielles de la gestion durable des zones protégées (voir encadré 4).

Pour évaluer les conséquences futures de la gestion des zones protégées en Afrique, il est important de prendre en considération ce qui suit:

- La faune sauvage de l'Afrique est une ressource unique, en particulier compte tenu des possibilités qu'elle offre dans le domaine du tourisme, un secteur en plein essor. Même dans les conditions de gestion actuelles, le tourisme basé sur la faune est une

ENCADRÉ 4

RÉSOLUTION DES CONFLITS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA FAUNE

La plupart des spécialistes de la gestion de la faune admettent aujourd'hui que la "conservation en vase clos" est sans avenir et que cette approche doit être remplacée par une stratégie tendant à associer les populations locales et à intégrer leurs besoins dans la gestion des ressources naturelles. Les approches de la gestion des zones protégées qui comptent sur une démarche d'exclusion des populations locales, sont mises en échec par l'aggravation du braconnage et de l'empiètement de l'agriculture sur les forêts. La tendance actuelle est aux approches dans lesquelles les programmes de gestion de la faune sauvage procurent des avantages concrets, de type alimentaire ou monétaire, aux populations locales qui vivent avec la faune et en supportent les conséquences. Dans les zones à forte densité d'animaux sauvages qui peuvent supporter un certain degré d'exploitation, on commence à s'interroger sur l'opportunité d'intégrer les activités des chasseurs locaux axées sur la subsistance dans l'équation de gestion.

(Ntiemoa-Baidu, 1997)

importante source de revenu pour de nombreux pays.

- la multiplication des conflits à propos de l'utilisation des terres, le manque d'infrastructures, le sentiment d'insécurité et la vulnérabilité aux facteurs externes sont les principales contraintes qui empêchent d'exploiter pleinement ce potentiel;
- la mise au point d'arrangements institutionnels appropriés pour la gestion des zones protégées sera cruciale pour renforcer l'efficacité et l'équité. La participation des communautés sera une condition sine qua non de la gestion durable de ces zones;
- même si l'on s'oriente vers la commercialisation des zones protégées, il est indispensable de mettre en place des mesures de réglementation adéquates pour conserver les caractéristiques uniques des zones protégées et permettre aux populations locales d'en tirer pleinement profit.

OFFRE DE BIENS ET SERVICES PROVENANT DES FORÊTS

Les forêts africaines fournissent une vaste gamme de biens et de services qui subviennent aux multiples besoins des populations, aux niveaux local, national, régional et mondial. L'un des principaux problèmes qui gênent l'évaluation de la contribution des forêts africaines est le manque d'informations fiables, même sur les produits qui sont vendus sur les marchés. Vu la prédominance du secteur informel, les statistiques officielles sur la production, la consommation et le



commerce sont d'une manière générale peu fiables. C'est en particulier le cas pour le bois de feu et les matériaux de construction, comme les grumes, sciages et les perches, qui sont récoltés et utilisés par les populations locales.

Bois industriel et produits dérivés

La part de l'Afrique dans la production de bois rond est passée de 340 millions de m³ en 1980 à 699 millions de m³ en 2000, soit 20,2 pour cent de la production mondiale (FAO, 2002a). La production de bois du continent africain se caractérise pas un faible niveau de valeur ajoutée, puisque 91 pour cent de la production de

bois rond est utilisée comme combustible. Plus le degré de transformation augmente, moins la part de l'Afrique dans la production mondiale est grande (voir encadré 5). Alors que ce continent fournissait en 2000 environ 30 pour cent de la production mondiale de bois de feu, sa part dans la production de sciages, de panneaux dérivés du bois, de panneaux de fibres et de papiers et cartons était respectivement de 1,8 pour cent, 1,1 pour cent, 0,7 pour cent et 0,9 pour cent⁶.

La production et la consommation de produits forestiers en Afrique présentent les particularités suivantes (voir encadré 6):

- le bois est avant tout utilisé comme source d'énergie, sauf dans quelques pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe;
- alors que la population et le Produit intérieur brut de l'Afrique du Nord représentent respectivement environ 21 pour cent et 40 pour cent de ceux de l'Afrique en 2000, cette sous-région fournit moins de 7 pour cent du bois rond industriel du continent, de sorte qu'elle est fortement tributaire des importations;
- un petit nombre de pays, en particulier l'Afrique du Sud et quelques pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, fournissent l'essentiel du bois rond industriel africain;
- en Afrique du Sud, la quasi-totalité de la production de bois rond industriel vient des plantations, alors qu'en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et dans quelques pays d'Afrique australe, cette même

ENCADRÉ 5

CONSOMMATION COMPARÉE DE PRODUITS FORESTIERS, EN AFRIQUE ET DANS D'AUTRES RÉGIONS

Consommation des produits forestiers en Afrique - 2000 (per capita)

Produit	Afrique	Asie	Amérique du Sud	Amérique du Nord	Europe	Monde
Bois rond (m ³)	0,876	0,281	0,972	1,589	0,783	0,554
Bois de feu(m ³)	0,796	0,210	0,535	0,325	0,154	0,291
Bois rond industriel (m ³)	0,080	0,072	0,436	1,264	0,629	0,262
Sciages(m ³)	0,013	0,019	0,074	0,386	0,165	0,070
Panneaux dérivés du bois (m ³)	0,003	0,014	0,026	0,132	0,088	0,032
Papier d'impression et d'écriture (kg)	1,8	8,0	10,0	68,0	42,0	16,0

Source: FAO, 2002a.

Le tableau ci-dessus compare la structure de la consommation des produits forestiers en Afrique et dans le monde. La consommation moyenne de bois rond par habitant en Afrique était largement supérieure à la moyenne mondiale, à peu près trois fois plus élevée que la moyenne asiatique en 2000, et supérieure à la moyenne européenne. La différence la plus marquante concerne le type de produits consommés. En Afrique, près de 91 % du bois est utilisé comme combustible alors qu'à l'échelle mondiale, le bois de feu représente environ 53% de la consommation de bois. Même dans d'autres régions en développement comme l'Asie et l'Amérique latine, la part de bois utilisée comme combustible est plus faible qu'en Afrique. Les Africains consomment beaucoup moins de produits transformés que les autres régions et cette proportion diminue nettement au fur et à mesure que la valeur ajoutée augmente. Le renforcement de la consommation de produits forestiers en Afrique ne dépend pas d'une augmentation de la consommation de bois rond par habitant, mais de deux impératifs:

- Réduire la part utilisée comme combustible et accroître la proportion de bois transformé; et
- Garantir la durabilité à long terme de la consommation.

ENCADRÉ 6

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE BOIS EN AFRIQUE : STATISTIQUES CLÉS

• Production annuelle de bois rond	699 million m ³
• Part de l'Afrique dans la production mondiale	20,2 %
• Part de l'Afrique dans la production mondiale de bois de feu	29,9 %
• Part de l'Afrique dans la production mondiale de bois rond industriel	4,4 %
• Production annuelle de bois rond par habitant	0,876 m ³
• Consommation annuelle de bois de feu par habitant	0,796 m ³
• Part de bois produit en Afrique, cons. comme combustible	91,0 %
• Exportations de produits forestiers en 2000	2 937 millions \$EU
• Importations de produits forestiers en 2000	2 531 millions \$EU

(FAO, 2002a.)

⁶ Chiffres tirés des estimations de production pour l'année 2000 (FAO, 2002a).

production est principalement issue des forêts naturelles;

- un certain nombre de pays aient imposé des restrictions à l'exportation de grumes dans le but d'encourager la transformation intérieure;
- le commerce officiel de l'Afrique est en grande partie orienté vers des pays extérieurs à la région, tandis que le volume du commerce intra-africain est très bas⁷;
- la participation des communautés et des entreprises locales à la gestion des industries forestières est très limitée en Afrique. L'industrie du bois est essentiellement aux mains d'intérêts étrangers.

Bois de feu

Le bois de feu (y compris le charbon de bois) représentait environ 91 pour cent de la production africaine de bois rond en 2000 (FAO, 2002 a). Dans le monde, la part du bois de feu dans la production totale de bois ronds a reculé au fil du temps, mais en Afrique, elle est restée inchangée, quand elle n'a pas augmenté dans certains pays. Le bois de feu (y compris le charbon de bois) est le produit forestier le plus important pour bien des pays, mais comme la production et la consommation de bois de feu relèvent essentiellement du secteur informel, les volumes estimés sont difficiles à obtenir et peu fiables.

Bien que l'offre et la demande soient globalement équilibrées, il y a des pénuries aiguës dans certaines zones, où les volumes de bois enlevés sont très supérieurs aux niveaux compatibles avec des approvisionnements durables. C'est notamment le cas près des centres urbains. Dans plusieurs pays, des programmes de dendro-énergie se sont attaqués à ce problème. D'une manière générale, ils ont cherché à renforcer l'offre en améliorant l'aménagement des forêts et des terres boisées, et en établissant des plantations à bois de feu, notamment à l'intérieur et à la périphérie des villes. Les mesures axées sur la réduction de la demande consistent généralement à renforcer l'efficacité grâce à l'utilisation de fourneaux améliorés et de combustibles de substitution. Plusieurs pays d'Afrique, dont le Nigeria, l'Angola et le Soudan, pourraient déclencher le passage à d'autres sources d'énergie en fournissant des combustibles commerciaux aux pays voisins. Au Soudan, où le secteur privé intervient dans la distribution de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et où le gouvernement s'est fermement engagé à encourager le passage à d'autres sources d'énergie, la consommation de bois de

feu diminue considérablement. La CEDEAO s'emploie activement à promouvoir le gazoduc ouest-africain (WAGP), qui pourrait permettre d'utiliser le volume considérable de gaz naturel produit par le Nigeria.

Le passage à d'autres sources d'énergie est possible, mais il ne se fera que si les pouvoirs politiques le veulent et si les conflits d'intérêt sont résolus. Il est donc difficile de prévoir à quelle rapidité ces changements se produiront et dans quelle mesure ils contribueront à surmonter le problème de la demande d'énergie en milieu rural et urbain, en particulier par les ménages et les industries traditionnelles tributaires du bois de feu.

Produits forestiers non ligneux

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) jouent un rôle notable dans l'économie rurale africaine, mais les informations sur leur contribution globale sont pour le moins irrégulières et incomplètes, sauf pour quelques espèces et produits commercialement importants. Il existe toutes sortes de produits forestiers non ligneux en Afrique, comme les gommés et les résines, le miel et la cire d'abeilles, les plantes médicinales et aromatiques, les colorants et les matières tannantes, le bambou et le rotin, la viande de brousse et le fourrage. L'importance relative des produits forestiers non ligneux en Afrique est très variable. D'une manière générale, ces produits peuvent être subdivisés en deux catégories, selon qu'ils sont utilisés pour la subsistance, ou vendus dans le commerce.

Les produits forestiers non ligneux sont un élément important des stratégies de subsistance des communautés rurales, compte tenu en particulier des faibles taux de croissance économique et de l'irrégularité de la production agricole. Par exemple, dans certaines zones du Ghana et du Cameroun, les PFNL représentent plus de la moitié du revenu des ménages⁸. La viande de brousse est la principale source de protéines pour un grand nombre de personnes, surtout en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest (voir aussi encadré 7 sur la consommation de la viande de brousse en Afrique de l'Est et en Afrique australe). D'après une étude réalisée en Zambie, les ménages remplacent de plus en plus les aliments vendus dans le commerce par des légumes sauvages, en raison de la diminution de leur pouvoir d'achat due au VIH/SIDA (Barang *et al.*, 2001).

⁷ On dispose de très peu d'informations sur le commerce illégal de produits forestiers, mais il pourrait être important.

⁸ Selon une enquête conduite auprès de ménages dans la Province Sud du Cameroun, les PFNL représentent près de 44 pour cent du revenu des ménages. Parmi les PFNL, la viande de brousse tient une place importante, puisqu'elle représente environ 31 pour cent du revenu des ménages, soit une part souvent beaucoup plus élevée que celle qu'ils retirent de cultures de rapport comme le cacao (voir Van Dijk, 1999).



ENCADRÉ 7

CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE EN AFRIQUE DE L'EST ET EN AFRIQUE AUSTRALE

On estime que l'utilisation et le commerce illicites de la viande de brousse se développent et s'accroissent très rapidement (en Afrique de l'Est et en Afrique australe). L'exploitation de la viande de brousse est une activité importante sur le plan économique et social, pratiquée dans les zones les plus diverses, du point de vue des habitats et de la composition ethniques. Lorsqu'elle est consommée pour la subsistance, elle joue un rôle critique dans le maintien des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des communautés; en outre, avec le rôle accru des marchés, la viande de brousse est aujourd'hui considérée comme une ressource économique très importante, aussi bien au niveau des ménages que des pays. Elle est aussi de plus en plus appréciée en raison des avantages directs qu'elle procure aux communautés. La baisse des niveaux de vie et la croissance démographique se traduisent par une augmentation globale de la demande.

(TRAFFIC, 2000)

En plus des nombreux PFNL utilisés pour la subsistance, plusieurs autres sont commercialisés et procurent un revenu substantiel aux pays. La gomme arabique, le rotin, la noix de cajou, le tannin d'acacia, le beurre de karité et le liège sont parmi ceux qui sont vendus dans le commerce depuis longtemps. Le Soudan fournit environ 80 pour cent de la production mondiale de gomme arabique qui était, récemment encore, l'une des principales sources de devises de ce pays⁹. Bien que l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest aient d'abondantes ressources en rotin, la transformation locale est encore très peu développée, de sorte qu'une bonne partie des matières premières sont exportées, en particulier vers l'Asie du Sud-Est (Sunderland, 2001).

L'accroissement des possibilités commerciales ouvre de nouveaux horizons pour les PFNL. On voit en particulier apparaître des marchés d'"aliments ethniques", de plantes médicinales et de "produits biologiques". Les Africains expatriés importent une

⁹ Le secteur de la gomme arabique est voué à de profonds changements, en raison du rôle croissant du secteur privé dans la culture et le commerce de ce produit. La Malaysian African Agriculture Company a déjà planté plus de 33 000 ha de gomme arabique dans les Etats du Nil bleu et du Kordofan et ambitionne de devenir un des principaux producteurs mondiaux. Ceci pénalisera probablement un grand nombre de producteurs traditionnels. La concurrence pourrait exercer une pression baissière sur les prix, qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour les revenus des producteurs ruraux. Ceci pourrait aussi avoir un impact sur l'environnement, car les producteurs traditionnels pourraient juger qu'il est plus rentable d'abattre les arbres pour en faire du charbon de bois, plutôt que de les gérer pour la production de gomme arabique.

quantité importante d'aliments ethniques, et ces produits attirent une clientèle de plus en plus large. On signale une augmentation des exportations de plantes médicinales de l'Afrique australe, en particulier vers la Chine. Avec l'accès amélioré à l'information sur les marchés et les technologies, tout porte à croire que la demande de certains produits forestiers non ligneux continuera à se développer, même s'il existe le risque d'une surexploitation et d'un épuisement de la ressource.

Parmi les produits forestiers non ligneux, les plantes médicinales méritent une attention particulière. Compte tenu des difficultés d'accès à la médecine moderne, c'est sur la médecine traditionnelle que repose le système sanitaire dans la plupart des pays africains. Les plantes médicinales ne sont pas seulement importantes pour les zones rurales. Plusieurs études montrent que les habitants des villes sont encore fortement tributaires des médicaments traditionnels (voir encadré 8).

Plusieurs problèmes affligent toutefois les produits forestiers non ligneux utilisés pour la subsistance et à des fins commerciales. L'un des plus préoccupants est l'absence d'efforts systématiques de conservation et de gestion des ressources. Quelques efforts, trop rares, ont été faits pour domestiquer et cultiver ces plantes, mais ils ont souvent abouti à l'exclusion des consommateurs traditionnels. De plus, la production commerciale est

ENCADRÉ 8

URBANISATION ET UTILISATION DE PLANTES MÉDICINALES

Dans les pays africains à forte population urbaine, les plantes médicinales ne sont plus seulement utilisées par ceux qui pratiquent la médecine traditionnelle; cette activité attire aujourd'hui toute une catégorie de cueilleurs du secteur informel. Contrairement aux praticiens traditionnels qui les récoltent par petites quantités, les cueilleurs commerciaux sont surtout motivés par des considérations d'ordre économique. Ceci se traduit par le mépris le plus total pour les éventuelles pratiques de conservation traditionnelles et par une concurrence acharnée pour le dernier sac d'écorce, de bulbes ou de racines. Les taux de chômage élevés et les faibles niveaux d'instruction scolaire (et les maigres probabilités d'accès au marché officiel du travail), ont favorisé une inondation des marchés par les plantes médicinales populaires pour répondre à la demande urbaine, ce qui maintient les prix bas et les ventes à un niveau élevé. Dans le cas des plantes médicinales récoltées et exportées pour l'industrie pharmaceutique, les prix sont aussi maintenus à de bas niveaux, grâce à des accords qui ne prennent pas en considération le coût de remplacement de la ressource.

(Cunningham, 1997)

souvent sujette aux cycles d'expansion et de ralentissement caractéristiques de nombreux produits forestiers non ligneux. En outre, bien que l'Afrique ait un avantage comparatif, en tant qu'important fournisseur de matière premières, doté d'un important bagage de connaissances traditionnelles, sa part dans la transformation et la valeur ajoutée demeure insignifiante. Quelques tentatives ont été faites pour ajouter de la valeur aux produits forestiers non ligneux en Afrique, en particulier dans le cas de la gomme arabique et du beurre de karité, mais dans l'ensemble ces efforts ont été insuffisants.

Valeurs environnementales

L'importance des forêts africaines vient plus de leurs fonctions environnementales que du bois et des produits forestiers non ligneux qu'elles procurent. Leur rôle dans la protection des bassins versants et la lutte contre la dégradation des sols est fondamental, en particulier dans les montagnes d'Afrique orientale et australe, et dans les zones arides de toutes les sous-régions. La dégradation des bassins versants pénalise l'agriculture dans la majorité des grands bassins hydrographiques. Actuellement 14 pays d'Afrique souffrent du manque d'eau à des degrés divers et onze pays de plus seront dans ce cas en 2025 (PNUE, 2000 – voir aussi encadré 9). De nombreuses zones urbaines sont d'ores et déjà confrontées à des pénuries aiguës d'eau et d'énergie électrique, essentiellement à cause de la diminution de la capacité de stockage des réservoirs, fortement ensablés.

L'intensification de l'agriculture en Afrique, indispensable pour mettre un terme à l'insécurité alimentaire, nécessite des mesures pour protéger les bassins versants et enrayer le processus de dégradation des terres. L'eau étant une ressource clé, il est indispensable de bien comprendre comment les forêts et

les arbres altèrent les processus d'évapo-transpiration et d'infiltration et quelles sont les retombées de cette altération sur les disponibilités d'eau en aval. Ceci est particulièrement important pour les pays du Sahel, ainsi que pour les zones sèches de l'Afrique australe et orientale.

La lutte contre la désertification et la dégradation des terres est un gros problème dans la plupart des pays de la région. Des brise-vents et des rideaux-abris ont été plantés pour stabiliser les dunes de sable et atténuer les effets des vents secs sur les cultures. La sécurité alimentaire, en particulier dans la Corne de l'Afrique, dépendra en partie de la manière dont les arbres sont intégrés dans le système agricole et de l'accès des populations aux forêts et aux arbres durant les périodes de sécheresse et de famine. Dans de nombreuses communautés traditionnelles, le rôle des arbres et des forêts dans la protection de l'environnement est bien compris et les rites religieux et les croyances culturelles permettent de sauvegarder les arbres et les terres boisées, pour leurs valeurs environnementales et sociales.

Les forêts africaines sont riches en diversité biologique, mais les informations sur le potentiel à long terme de cette biodiversité sont rares ou pour le moins fragmentaires. Presque tous les pays africains (sauf le Liberia, la Jamahiriya arabe libyenne et la Somalie) sont signataires de la Convention sur la diversité biologique, mais la plupart d'entre eux disposent de moyens très limités pour protéger et gérer la biodiversité. Les principaux problèmes dans ce domaine sont les suivants:

- l'inaptitude à intégrer le concept de conservation de la biodiversité dans toutes les activités économiques, en particulier dans les utilisations des terres;
- la concentration excessive des efforts de conservation de la diversité biologique sur les zones protégées, au détriment des autres étendues situées en dehors du domaine protégé. Compte tenu de l'amenuisement des ressources, même les zones protégées ne sont pas gérées de manière efficace;
- la méconnaissance du potentiel économique à long terme de la biodiversité et l'incapacité d'investir pour améliorer les connaissances techniques. Il existe d'importantes connaissances indigènes, mais pratiquement rien n'a été fait pour les améliorer et renforcer leur utilité de manière plus systématique;
- malgré quelques efforts dans le domaine de la bio-prospection, la plupart des pays et des

ENCADRÉ 9

PÉNURIE D'EAU CROISSANTE

La majorité des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sont aujourd'hui classés dans la catégorie des pays souffrant d'une "grave pénurie d'eau". D'ici 2025, le Pakistan, l'Afrique du Sud et de vastes zones de l'Inde et de la Chine s'ajouteront à ces pays. Cela signifie que leurs ressources en eau seront insuffisantes pour leur permettre de maintenir au niveau actuel leur production par habitant de cultures vivrières irriguées- même en accroissant au maximum l'efficacité de l'irrigation - et de satisfaire des besoins modérés en eau, pour les utilisations domestiques, industrielles et environnementales (www.cgiar.org/iwmi/home/wsmmap)



communautés locales ne sont pas en mesure d'en tirer profit et ont souvent un pouvoir de négociation limité.

Valeurs culturelles

Les valeurs culturelles et spirituelles des forêts et des arbres sont largement reconnues en Afrique, et les individus et les communautés attachent souvent beaucoup plus d'importance à ces aspects qu'aux bénéfices économiques directs. La plupart des communautés attribuent à certaines forêts et à certains arbres des croyances et des coutumes particulières, qui contribuent à leur protection. Dans pratiquement tous les pays africains, on entretient des bois sacrés. La coutume locale interdit la coupe des arbres dans les bois sacrés et dans les cimetières. D'une certaine façon, la dimension culturelle et spirituelle a aidé les communautés locales à utiliser les ressources de manière équilibrée, et prévenu leur surexploitation.

Toutefois, au fur et à mesure que la société se développe et interagit avec d'autres cultures et d'autres valeurs, les valeurs et les croyances traditionnelles se modifient. Très peu d'efforts ont été faits pour déterminer si elles étaient appropriées au contexte et tirer des enseignements applicables dans un contexte élargi. Quand les valeurs strictement utilitaires prennent le dessus, certains aspects culturels et spirituels tendent à perdre de l'importance, et il devient de plus en plus difficile de se renseigner sur les multiples interactions entre l'homme et la nature dans

les sociétés traditionnelles et sur la pertinence ou la non pertinence de ces valeurs, dans le nouveau contexte.

CONCLUSION

Ce chapitre décrit la situation actuelle des ressources forestières et des biens et des services qui en proviennent, en Afrique. Les forêts recouvrent encore 22 pour cent du territoire africain, mais ce couvert diminue rapidement. En outre, la distribution des forêts entre les sous-régions et les pays est inégale, ce qui crée d'importants déséquilibres de l'offre et de la demande de produits et de services forestiers. Alors que l'Afrique du Sud a su développer une industrie forestière dynamique, alimentée par des plantations, dans la plupart des autres pays, les terres boisées et les forêts naturelles sont la principale source d'approvisionnement en bois industriel. Le bois de feu représente l'essentiel de la production de bois rond et l'investissement dans l'obtention de valeur ajoutée reste limité.

Le secteur forestier est en évolution et subit des changements rapides qui se répercutent sur le couvert forestier et, par voie de conséquence, sur le flux de biens et de services. L'état futur des forêts et des biens et des services qu'elles procurent dépendra de l'impact de ces facteurs et de la manière dont la société dans son ensemble s'adapte aux changements. Le chapitre suivant est consacré aux facteurs du changement et à leur impact sur le secteur forestier.



Facteurs ayant un impact sur le secteur forestier

L'évolution des forêts et de la foresterie est dans une large mesure déterminée par ce qui se produit dans d'autres secteurs. La foresterie africaine ne fait pas exception à cette règle et elle est influencée par de nombreux facteurs, pour la plupart externes au secteur. Il est indispensable de comprendre comment ces facteurs influencent les multiples acteurs dont les interventions ont un impact direct et indirect sur les forêts et la faune et la flore sauvages.

Ces facteurs peuvent d'une manière générale être divisés en deux catégories: facteurs ayant un impact direct sur les forêts et la foresterie, comme les changements démographiques, économiques et technologiques, qui sont traditionnellement utilisés pour la modélisation de la production, de la consommation etc et facteurs plus fondamentaux, mais plus difficilement mesurables, comme les réformes politiques et institutionnelles et, plus particulièrement, l'évolution globale de la société, notamment de ses valeurs, attitudes et perceptions.

RÉFORMES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

Les réformes politiques et institutionnelles ont des implications profondes sur les modèles d'utilisation des ressources. En Afrique, les deux dernières décennies ont été caractérisées par d'importants remaniements politiques, notamment avec l'abandon des régimes autoritaires au profit de gouvernements démocratiques. Bien que la transition soit lente et hérissée de difficultés, les populations sont de plus en plus conscientes qu'elles peuvent décider de la façon dont elles seront gouvernées. Les droits de l'homme et la transparence sont des préoccupations importantes. On assiste à l'apparition d'une société civile active, qui influence de façon croissante une vaste gamme de questions, dont la gestion des ressources naturelles.

Le rôle croissant assigné aux individus, aux communautés et au secteur privé est un résultat important du processus de démocratisation. Les réformes des politiques et des institutions créent des incitations économiques au changement. Les changements qui ont des effets directs et indirects sur la

ENCADRÉ 10

PRINCIPAUX FACTEURS AYANT UN IMPACT SUR LA FORESTERIE AFRICAINE : VUE D'ENSEMBLE

- Des transformations profondes des systèmes de gouvernance africains sont en cours. Les processus démocratiques s'affermissent. La nécessité de décentraliser les pouvoirs et de promouvoir des approches participatives de la gestion des ressources naturelles est généralement admise. Toutefois, la plupart des États sont de moins en moins capables de conduire le changement social, pour diverses raisons.
- Les pressions exercées par la société civile pour obtenir une plus grande transparence et une amélioration de la gouvernance augmentent et changent le cours du développement. Il faudra du temps pour que ces changements produisent tous leurs effets.
- La croissance constante de la population, qui comptera 388 millions d'habitants de plus en 2020. Quelques pays qui sont déjà densément peuplés et qui ont des terres peu productives, seront particulièrement pénalisés par la croissance démographique, qui pourrait accélérer la dégradation des ressources, surtout si les possibilités de diversification économique sont limitées.
- L'urbanisation rapide : en 2020, près de 50 pour cent de la population africaine vivra dans des villes.
- La pandémie de VIH/SIDA grèvera les ressources de nombreux pays, en particulier en Afrique australe.
- La faible ampleur de l'économie formelle et le bas niveau du revenu par habitant en Afrique limiteront la croissance économique à moins de 4 pour cent par an, ce qui signifie que la croissance du revenu par habitant sera négligeable.
- La répartition très inégale des revenus et l'ampleur de la pauvreté ne devraient pas diminuer de façon significative dans les 20 prochaines années.
- Mis à part un petit nombre de pays, l'Afrique est essentiellement tributaire de l'agriculture et d'autres activités basées sur la terre. La dépendance continue à l'égard de la terre et les faibles niveaux de productivité accroîtront la pression sur les forêts.
- Compte tenu du processus de mondialisation qui se poursuit, l'Afrique continuera d'être influencée par des événements qui se produisent au-delà de ses frontières. Auront notamment une incidence la modification de la structure des échanges, l'intégration sous-régionale et régionale de l'économie, le progrès technologique, les investissements du secteur privé, l'endettement et l'aide au développement.

foresterie sont les suivants:

- la décentralisation et le transfert de l'administration ainsi que la participation des communautés à la gestion des ressources;
- l'intervention du secteur privé dans les activités commerciales et la privatisation progressive des entreprises commerciales;
- la participation de la société civile;
- les efforts visant à résoudre les conflits et les guerres.

Décentralisation et participation des communautés

Les bouleversements les plus profonds sont liés au transfert des responsabilités administratives aux entités sous-nationales et l'importance croissante de la participation des communautés. Certains auteurs estiment que la décentralisation et le transfert des responsabilités de la gestion des ressources devraient inaugurer une nouvelle ère pour la foresterie en Afrique (Alden Wily, 2000). Si l'orientation générale du changement est évidente, son rythme a été quelque peu inégal. Les réformes des politiques et des institutions sont des opérations de longue haleine qui nécessitent un renforcement systématique et durable des capacités. La majorité des pays progresseront dans la direction d'une démocratisation accrue et d'une participation plus grande des populations, mais il est impossible de prévoir la nature des changements et le moment où ils se produiront.

Ces changements auront des retombées d'une portée considérable sur le secteur forestier. Dans le passé, la plupart des forêts étaient la propriété des gouvernements ou des communautés locales. Les gouvernements en ont pris le contrôle et la gestion dans les premières années de la période coloniale, en établissant des réserves forestières, principalement pour s'approprier les ressources les plus précieuses et empêcher qu'elles ne soient exploitées par d'autres. La majorité des forêts et des terres boisées considérées comme ayant peu de valeur étaient laissées aux mains des communautés locales. Les politiques et la législation visaient essentiellement à conserver le contrôle centralisé des ressources.

De nombreux pays ont amendé leur législation de manière à transférer à des entités sous-nationales la responsabilité de la gestion des ressources naturelles. Les processus d'introduction des réformes des politiques avancent, mais leur application est beaucoup plus lente. Les principaux obstacles rencontrés ont été les suivants:

- les organes décentralisés sont limités par le manque de ressources plus que par les gouvernements

fédéraux/nationaux. La décentralisation ne se traduit donc pas toujours par une amélioration de la gestion. Les administrations provinciales et locales à court d'argent ont souvent dû surexploiter les ressources forestières pour accroître leurs recettes et financer d'autres activités;

- d'une manière générale, les institutions forestières sont extrêmement faibles en Afrique, même dans le cadre des systèmes centralisés traditionnels. La décentralisation non accompagnée d'un renforcement des capacités pourrait affaiblir encore leur aptitude à gérer les ressources. La recherche, l'éducation et la vulgarisation sont les secteurs qui risquent le plus d'être négligés, surtout si les ressources sont limitées;
- dans les pays où les densités de population sont faibles et les ressources relativement abondantes, en particulier en Afrique centrale, il n'est pas certain que les communautés locales souhaitent gérer les ressources et en soient capables. De plus, en général lorsque les ressources forestières sont considérées comme précieuses, les gouvernements sont très peu enclins à transférer la responsabilité de leur gestion. Le plus souvent, la participation se limite à partager une part des revenus provenant de l'exploitation. A cet égard, les communautés locales partagent uniquement le butin d'une gestion non durable;
- dans le cas où les communautés locales interviennent dans la gestion de la ressource et où les structures institutionnelles sont faibles, des groupes d'intérêt établis imposent souvent leurs décisions et la décentralisation n'a pas réussi à apporter un changement dans la gestion des ressources qui soit au profit des intérêts plus larges des communautés, surtout si des systèmes démocratiques transparents n'ont pas été mis en place pour l'utilisation des ressources;
- lorsqu'une participation communautaire efficace a renforcé la valeur des ressources forestières, on a souvent tenté d'en déposséder les communautés au nom de prétendus intérêts nationaux supérieurs.

Malgré les réserves ci-dessus, les bienfaits potentiels de la décentralisation et de la participation plus large des communautés à la gestion des ressources sont de plus en plus reconnus. Toutefois, il est difficile de prévoir si la transition vers une participation accrue des communautés se déroulera sans problèmes. Bien que l'on ait commencé à promouvoir la gestion communautaire il y a plus de vingt ans, le processus a été extrêmement lent et la superficie de forêts dont la



ENCADRÉ 11

**LES PERSPECTIVES DE LA GESTION
COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS (GCF)**

Il est en principe plus difficile d'établir des systèmes basés sur la collaboration dans les pays richement dotés en ressources, qui sont particulièrement peu enclins à transférer des pouvoirs aux communautés locales. Pour des raisons similaires, la GCF a plus de chances de progresser dans les pays qui disposent de peu de ressources où les communautés se sont elles-mêmes organisées pour gérer leurs ressources forestières rares de manière plus durable. Ces efforts sont ceux qui ont le plus de chances de bénéficier d'une assistance internationale. Les initiatives relevant de projets seront probablement plus nombreuses que les programmes à l'échelle du secteur.

(Contreras-Hermosilla, 2001)

gestion a effectivement été transférée aux communautés reste faible. Une accélération limitée du processus est toutefois possible dans le contexte des réformes politiques et institutionnelles en cours. Tout porte à croire que, au moins à court terme, ces transferts seront limités aux forêts de faible valeur d'Afrique orientale, occidentale et australe.

L'existence d'organisations communautaires traditionnelles est un aspect intéressant du développement institutionnel en Afrique, même si leur importance tend à diminuer. Des arrangements traditionnels gouvernent encore l'utilisation d'une importante superficie de terres en Afrique australe et en Afrique orientale. L'introduction du système de franche tenure et la saisie par les puissances coloniales des terres "coutumières" (c'est-à-dire détenues en vertu de la coutume) les plus productives, ont altéré les régimes traditionnels d'utilisation des terres. Les terres "coutumières" sont d'une importance critique pour la foresterie car elles sont la principale source de produits forestiers, pour les communautés locales. Toutefois, l'affaiblissement des systèmes de gestion communautaires traditionnels a conduit à leur dégradation et à l'épuisement de leurs ressources.

Participation du secteur privé

Un autre changement institutionnel majeur des dernières années est l'intervention croissante du secteur privé, qui découle dans une large mesure des réformes économiques dictées par les programmes d'ajustement structurels. Dans beaucoup de pays, le rôle du secteur public est redéfini et les gouvernements se retirent progressivement des activités productives, pour transférer le commerce et les services collectifs au

secteur privé. Les télécommunications, le transport, la production et la distribution de l'électricité, l'approvisionnement des villes en eau, sont notamment en cours de privatisation.

Dans le passé, la foresterie était essentiellement aux mains du secteur public, mais des réformes des politiques et des institutions sont en train de changer les choses. Le degré de commercialisation et de privatisation du secteur forestier varie. Souvent, la gestion de la production a été confiée à des organismes para-étatiques, dont le gouvernement conserve cependant le contrôle. Toutefois, la plupart du temps, les organismes para-étatiques n'ont pas rendu la gestion plus efficace, ce qui justifie une privatisation totale. C'est notamment ce qui se produit en ce moment avec les plantations forestières dans quelques pays d'Afrique.

Dans ce contexte, l'absence d'un secteur privé indigène prospère est un handicap important en Afrique. Cette situation a favorisé la domination de compagnies étrangères, notamment dans les domaines de l'exploitation forestière, de la transformation, et du transport. Le secteur privé préfère les domaines ou activités qui rapportent relativement vite - comme l'exploitation des forêts naturelles - aux activités qui demandent des investissements à long terme, comme l'aménagement durable des forêts. Au cours des dernières années, l'écotourisme est devenu un domaine privilégié pour les interventions du secteur privé.

L'accroissement de la participation du secteur privé est limité par plusieurs contraintes, notamment par l'absence de cadre institutionnel et législatif et de règles du jeu uniformes pour tous. L'insécurité de jouissance des terres, les carences du cadre législatif et d'autres contraintes empêchent le développement de marchés libres et justes et l'affirmation d'un secteur privé dynamique. En Afrique subsaharienne, le secteur privé ne s'est relativement bien développé que dans quelques pays, comme l'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigeria, le Kenya, le Zimbabwe et le Sénégal. L'Afrique du Nord, qui a des relations d'affaires et des liens commerciaux importants avec plusieurs pays, a un secteur privé particulièrement entreprenant, surtout dans le domaine de l'industrie forestière.

Participation accrue de la société civile

Depuis quelques années, les organisations de la société civile s'affirment comme d'importants acteurs influençant les décisions concernant la gestion des ressources forestières en Afrique. Au fur et à mesure que les systèmes démocratiques s'affermissent et que le

public prend davantage conscience de ses droits, les organisations de la société civile se mettent à s'intéresser à des questions comme la dégradation de l'environnement, la transparence, la reddition des comptes, etc... En Afrique, il existe un certain nombre d'organisations nationales et internationales de la société civile qui s'occupent activement de questions forestières. Mis à part leur rôle de sensibilisation, elles ont été le fer de lance de la lutte contre les activités illégales d'exploitation ou de défrichement des forêts et de commerce de leur produits, et la contre la corruption. C'est ainsi que ces organisations contraignent les gouvernements et d'autres acteurs, comme les compagnies forestières, à appliquer les principes de l'aménagement durable. Plus les populations connaîtront leurs droits et leurs responsabilités et plus l'accès à l'information s'améliorera, plus les organisations de la société civile deviendront un "contrepoids" important par rapports aux pouvoirs publics.

Résolution des conflits

Dans un continent caractérisé par une très grande diversité culturelle, ethnique, religieuse et linguistique et affligé par la pauvreté, les conflits sont inévitables. Certains de ces conflits, hérités du passé, divisent les pays et créent des frontières politiques artificielles ignorant les affinités ethniques, économiques, sociales, culturelles et écologiques. Si aucun mécanisme n'est en place pour résoudre ces conflits à l'amiable, ils s'enracinent et débouchent sur des troubles intérieurs et sur un effondrement complet de la société. L'Afrique est actuellement secouée par des conflits de ce genre, dont certains débordent les frontières et compromettent le processus de développement.

Dans les cinq sous-régions de l'Afrique sévissent des conflits internes ou transfrontaliers qui pompent l'énergie et les ressources des pays et inversent le processus de développement social et économique. Les effets directs de ces conflits sur les forêts sont les suivants:

- activités illégales d'exploitation des forêts et de leurs ressources, pour financer des conflits. L'aménagement systématique des forêts est hors de question dans ces zones;
- surexploitation généralisée;
- déplacements massifs de populations. La déforestation et la dégradation des ressources sont des problèmes sérieux dans les camps de réfugiés et les zones environnantes.

Il ne fait aucun doute que la résolution des conflits sera déterminante pour l'avenir des économies africaines. Des efforts sont déjà en cours pour mettre en place des mécanismes institutionnels pour s'attaquer aux problèmes et régler certains conflits qui dévastent depuis longtemps le bassin du Congo, l'Angola et le Soudan. La résolution des conflits est désormais considérée comme une condition sine qua non pour favoriser le développement économique et social en Afrique. Toutefois, si quelques conflits sont résolus, d'autres éclatent (par exemple en Côte d'Ivoire), de sorte que le développement social et économique continue d'être compromis.

CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

L'Afrique traverse une phase de changements démographiques rapides, notamment dans la croissance et la distribution de la population, la structure des âges, etc... qui auront tous une incidence directe et indirecte sur les forêts et la foresterie. Certains de ces changements sont décrits ci-dessous, avec leurs effets probables.

La croissance démographique

De tous les facteurs susceptibles d'altérer les modèles d'utilisation des ressources forestières, la croissance de la population est assurément l'un des plus critiques. Entre 1980 et 2000, la population du continent est passée de 469 à environ 798 millions d'habitants. D'ici 2020, on estime qu'elle en comptera 1 186 millions, soit au moins 388 millions de plus (ADB, 2000). Le taux de croissance annuel actuel de la population, qui est de 2,4 pour cent, annule en grande partie l'accroissement du PIB. Bien que le taux de croissance de la population se soit ralenti, on est encore loin de la stabilisation, que connaissent déjà un certain nombre d'autres régions.

Les variations considérables dans la taille de la population des différents pays ont de multiples incidences sur les forêts et la foresterie. Le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique, avec plus de 127 millions d'habitants. L'Égypte, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud ont des populations supérieures à 40 millions d'habitants, alors que plusieurs pays en comptent moins de 5 millions. La taille et la densité de la population ont d'importantes conséquences sur l'intensité d'utilisation des ressources et sur la taille des marchés.

En Afrique, les variations de la densité de population suivant les régions écologiques ont des conséquences notables pour le secteur forestier. L'Afrique possède de



vastes étendues arides ou semi-arides, ce qui limite la productivité des terres et, par conséquent, leur capacité de charge. Les densités de population varient donc dans une ample fourchette: moins de 5 habitants au km² dans les zones désertiques de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe, moins de 10 habitants au km² dans quelques pays de la zone de forêts ombrophiles tropicales en Afrique centrale, plus de 50 habitants au km² en Afrique de l'Ouest et plus de 200 habitants au km² au Rwanda et au Burundi. La densité de population est particulièrement élevée dans les petits pays insulaires (A l'île Maurice, la densité moyenne est au environ de 600 h/ km²).

L'organisation de l'utilisation des ressources à l'intérieur des pays est influencée par la répartition inégale de la population. Par exemple, près de 80 pour cent de la population éthiopienne vit dans les hauts plateaux du centre, qui représentent moins de 30 pour cent du territoire. La situation est comparable au Kenya et en Erythrée. Les zones côtières d'Afrique de l'Ouest sont plus densément peuplées que l'arrière-pays, ce qui a des conséquences importantes sur l'offre et la demande de produits forestiers, ainsi que sur d'innombrables d'autres questions. La croissance de la population, en valeur absolue, est beaucoup plus forte dans les zones très peuplées. On prévoit donc une aggravation des conflits liés à l'utilisation des ressources en 2020.

Plusieurs autres facteurs démographiques auront une incidence sur les forêts, en particulier:

- l'urbanisation;
- l'impact du Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/SIDA);
- la modification de la structure de la population;
- les mouvements de population dans et entre les pays, dus à des conflits et à des catastrophes naturelles.

TABLEAU 3

Variations de la population en Afrique

Sous-région	1980 (millions)	1990 (millions)	2000 (millions)	2010 (millions)	2020 (millions)
Afrique du Nord	108,6	140,2	170,4	208,8	239,0
Afrique de l'Est	104,5	141,2	182,1	230,0	289,0
Afrique australe	69,5	89,7	113,4	128,7	150,2
Afrique centrale	54,4	73,6	97,9	127,0	163,8
Afrique de l'Ouest	132,2	177,8	234,0	277,6	344,0
Total Afrique	469,2	622,5	797,8	972,1	1 186,0

Source: Banque mondiale, 2002; Banque africaine de développement, 2000.

Urbanisation

Le sentiment que les centres urbains offrent davantage de possibilités, mais aussi les perspectives économiques médiocres et l'insécurité souvent accrue en zone rurale à cause des conflits, sont les principaux facteurs qui incitent les ruraux à émigrer vers les villes. Entre 1990 et 2000, la population urbaine d'Afrique s'est accrue de 4,3 pour cent par an, un taux bien supérieur à celui de la croissance de l'ensemble de population, qui est principalement imputable à l'exode rural. En 2020, près de 646 millions de personnes vivront dans des villes, contre 302 millions en 2000. L'ampleur de l'urbanisation variera considérablement d'une sous-région à l'autre. L'Afrique du Nord, où près de 51 pour cent de la population est concentrée dans des villes, est la sous-région la plus urbanisée du continent. L'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale sont moins urbanisées avec environ 24 pour cent et 31 pour cent de leurs populations respectives dans des villes. L'Afrique de l'Ouest comme l'Afrique australe sont urbanisées à 40 pour cent, mais on prévoit que ce pourcentage sera supérieur à 51 pour cent en 2020.

L'impact global de l'urbanisation sur les forêts sera fonction de l'évolution de l'économie et du degré de dépendance directe des populations à l'égard de la terre. La plupart des études font état d'une demande croissante de bois de construction et, surtout, de bois de feu. Les zones péri-urbaines en particulier seront soumises à une pression de plus en plus forte, en particulier pour répondre à la demande d'énergie de la biomasse et de terres agricoles. La part croissante de la consommation de charbon de bois dans l'utilisation totale de combustibles ligneux en Afrique dérive de l'urbanisation, et contribue dans une large mesure à la dégradation de la ressource, en particulier à proximité des centres urbains.

La croissance des grandes villes en Afrique est un véritable casse-tête pour les planificateurs et les responsables des politiques, surtout si l'on examine les tendances présentes. Actuellement, seules deux villes d'Afrique ont plus de dix millions d'habitants: Lagos et le Caire. Or d'ici 2015, Lagos aura environ 16 millions d'habitants et deviendra la onzième ville du monde par la population. Durant la même période, la population du Caire passera de 9,5 à 11,5 millions d'habitants. Plusieurs autres villes verront augmenter sensiblement leur population, ce qui mettra à rude épreuve les infrastructures urbaines. L'amélioration de l'aménagement urbain deviendra une fonction importante des forêts, au même titre que la satisfaction

de la demande des différents produits forestiers (bois de feu et matériaux de construction en particulier).

Impact du VIH/SIDA

Plusieurs études ont attiré l'attention sur les graves effets de la pandémie du VIH/SIDA sur les économies africaines. Sur les 45 pays fortement touchés dans le monde¹⁰, 35 se trouvent en Afrique sub-saharienne (UN, 2001). Tous les pays les plus touchés sont en Afrique (Botswana, Afrique du Sud, Swaziland et Zimbabwe)¹¹. Avec le VIH/SIDA, l'espérance de vie moyenne dans ces pays ne sera plus que de 39 à 50 ans en 2010-2015, alors qu'elle aurait été en moyenne de 67 à 73 ans, sans la maladie.

Le VIH/SIDA aura divers effets sur la foresterie. Le plus direct viendra de la réduction des disponibilités de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés. La maladie a déjà tué environ 7 millions de travailleurs agricoles dans 25 des pays africains les plus durement touchés et l'on prévoit encore 16 millions de victimes d'ici 2020 (FAO, 2001b). Le manque d'investissements et de main d'œuvre qualifiée nuira au développement du secteur agricole, ce qui aura de multiples effets sur les forêts et la foresterie, l'un d'eux étant d'accroître la dépendance à l'égard de certains produits forestiers qui se récoltent facilement et demandent très peu d'intrants. La productivité sera considérablement réduite et le progrès technologique compromis. De plus, comme les gouvernements et les familles doivent dépenser plus d'argent pour les soins de santé, les ressources financières et humaines disponibles pour les investissements seront moins importantes. L'impact du taux de contamination actuel se fera encore sentir pendant les deux prochaines décennies, en compromettant la formation de capital et en mettant en péril la transmission des connaissances d'une génération à l'autre.

Les gouvernements seront contraints d'affecter leurs ressources limitées au traitement et à la prévention du VIH/SIDA, et de réduire leurs dépenses dans d'autres secteurs. La dégradation du capital humain compromettra le progrès technologique dans le secteur forestier (forêts + industries). Plusieurs cadres et techniciens des forêts ont d'ores et déjà succombé à la maladie. Pour maintenir le statu quo et améliorer la

situation, il faudra investir des sommes considérables dans le développement des ressources humaines, juste au moment où le traitement des personnes atteintes demande des moyens considérables. Un pays comme l'Afrique du Sud, qui a le potentiel voulu pour devenir l'un des pôles de croissance de l'Afrique, est d'ores et déjà aux prises avec une forte érosion de son capital humain¹².

Modification de la structure des âges

L'une des caractéristiques clé du changement démographique en Afrique est la proportion croissante de jeunes. Presque tous les pays africains, à l'exception de ceux d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, ont plus de 40 pour cent de leur population âgée de moins de 15 ans (UN, 2001). Dans certains pays, comme l'Ouganda, ce pourcentage va jusqu'à 49 pour cent. Durant les 20 prochaines années, les jeunes seront la classe dominante en Afrique, ce qui aura une incidence sur la structure de la population active et sur la demande de biens et de services. Les perceptions et aspirations de cette société dominée par les jeunes changeront, ce qui aura d'importantes conséquences économiques. L'agriculture demeurera importante, malgré une désaffection pour les activités basées sur la terre, surtout si d'autres possibilités apparaissent.

Mouvements de populations dans et entre les pays

La population africaine est plus mobile que celle de toute autre région du monde en développement. Les frontières nationales ont toujours été poreuses. L'irrégularité du climat a entraîné des mouvements de populations réguliers, notamment des pasteurs nomades dans de vastes zones du Sahel. Au cours des dernières années, des conflits et des calamités naturelles comme la sécheresse ont provoqué des déplacements de population temporaires ou permanents à l'intérieur des pays, ou au-delà des frontières. Ces déplacements ont entraîné des modifications de l'utilisation des terres qui ont souvent accéléré leur dégradation et exacerbé les conflits à propos de leur utilisation, dans les zones où les déplacés trouvent refuge.

Quelques évaluations de population récentes font état d'une réduction du nombre de pasteurs nomades (beaucoup ayant décidé de se sédentariser). D'autres

¹⁰ Pays ayant au moins deux pour cent de la population touchée, dans la tranche des 15-49 ans.

¹¹ Au Botswana, pays où la prévalence du VIH est la plus élevée, un adulte sur trois est séropositif et l'espérance de vie est tombée de 60,2 ans en 1990-95 à 44,4 ans en 1995-2000 et l'on prévoit qu'elle ne sera plus que de 36 ans en 2000-2005.

¹² En 2000, 24,5 pour cent de la population adulte d'Afrique du Sud était touchée par le VIH/SIDA. Selon une estimation, ceci se traduira par une baisse de la population, qui tombera de 43,4 millions d'habitants en 2000, à 38,7 millions d'habitants en 2015.



ENCADRÉ 12

LES PERSONNES DÉPLACÉES EN AFRIQUE

On dénombre aujourd'hui environ 7,3 millions de réfugiés assistés par des institutions des Nations Unies en Afrique - soit près de 3 millions de plus qu'en 1990. La proportion de "déracinés" dans la population (1,06 pour cent en 1997) est plus élevée en Afrique que dans toute autre grande région du monde, et, en valeur absolue, les déplacés y sont presque aussi nombreux que pour l'ensemble de la Région Asie-Pacifique. Aujourd'hui, six des dix pays qui "produisent" le plus de réfugiés, sont africains.

(Banque africaine de développement, 2000)

FIGURE 2
PRODUIT INTERIEUR BRUT - L'AFRIQUE ET LE MONDE

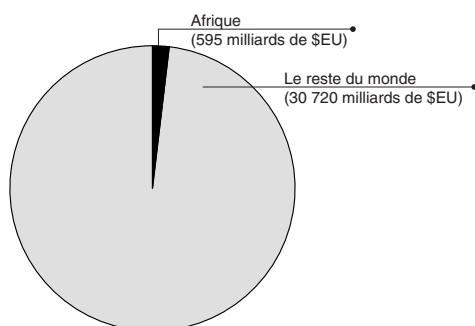


FIGURE 3
LA PART DES DIFFÉRENTES SOUS-RÉGIONS DANS LE PIB AFRICAIN

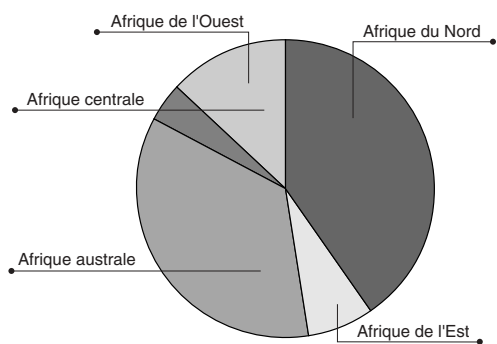


TABLEAU 4
PIB - Monde, Afrique et sous-régions

Région	PIB 2000	% du PIB mondial	% de la pop. mondiale
	(milliards de \$ EU)	(%)	(%)
Monde	31 315,0		
Afrique	595,0	1,90	13,2
Afrique du Nord	237,1	0,76	2,8
Afrique de l'Est	42,5	0,14	3,0
Afrique australe	207,4	0,67	1,9
Afrique centrale	31,3	0,10	1,6
Afrique de l'Ouest	76,7	0,24	3,9

Source: Banque mondiale, 2002.

facteurs, principalement économiques, contribuent à l'augmentation des mouvements de population entre les pays. Plusieurs pays africains perdent de la main d'œuvre hautement qualifiée – y compris des cadres et des techniciens des forêts – ce qui compromet leur développement économique. La mobilité a ses avantages et ses inconvénients. D'une manière générale, elle reflète l'absence de possibilités de revenu stables. Une population très mobile n'est guère encline à faire des investissements à long terme pour une gestion durable des ressources.

CHANGEMENTS ÉCONOMIQUES

A travers l'histoire, on a constaté qu'il existait une corrélation étroite entre les conditions économiques générales et l'état des forêts, et les quelques indices en provenance de l'Afrique le confirment. Toute modification du montant des revenus, de leur distribution et du rôle des différents secteurs dans la création de revenus et d'emplois et dans la satisfaction des besoins de base, a des répercussions directes sur les priorités des populations. D'où la nécessité d'examiner les perspectives économiques pour comprendre ce qui pourrait arriver aux forêts et à la foresterie dans les deux prochaines décennies.

Le Produit intérieur brut et sa croissance

Le Produit intérieur brut (PIB) et sa croissance, sont des indicateurs importants, quoique souvent imparfaits, du progrès économique, que l'on utilise en particulier pour faire des comparaisons entre les pays et tirer des conclusions générales sur la situation globale d'un pays particulier. Alors que le PIB correspond à la somme de la valeur de tous les biens et services produits dans un pays, le revenu par habitant est un indicateur approximatif du pouvoir d'achat individuel. D'après les estimations pour l'an 2000, le PIB total de l'Afrique dépassait à peine 595 milliards de dollars EU, soit moins de deux pour cent de l'économie mondiale, pour un continent qui rassemble environ 13,2 pour cent de la population de la planète.

Ce chiffre global masque d'importantes variations à l'intérieur du continent. L'Afrique du Sud, qui a une population d'environ 43 millions d'habitants, représente 29 pour cent du PIB africain. Si l'on ajuste ce chiffre global pour tenir compte de l'influence des pays relativement prospères de l'Afrique du Nord, on note que le PIB de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne est extrêmement bas, ce qui nuit à leurs taux d'épargne, d'investissement et de croissance.

Une autre caractéristique du développement économique de l’Afrique est la lenteur de la croissance du PIB (voir encadré 13). Du début jusqu’au milieu des années 90, le taux de croissance a été insignifiant, voire négatif dans certains cas¹³. Quelques pays ont eu des taux de croissance positifs durant la deuxième moitié des années 90, mais il est encore trop tôt pour dire si cette tendance se maintiendra à long terme. Cette reprise est très fragile en raison des faibles taux d’épargne et d’investissement (ECA, 2001b). Tous les indices tendent à dire que le taux réel de croissance annuel du PIB sera inférieur à 4 pour cent durant les deux prochaines décennies.

TABLEAU 5
Croissance annuelle moyenne du PIB en Afrique, 1965 - 2000 (%)

	1965–1969	1970–1979	1980–1989	1990–2000
Afrique	4,5	4,2	2,5	2,6
Afrique du Nord	5,3	6,7	4,2	3,2
Afrique subsaharienne	2,4	4,0	2,1	2,3

Sources: CNUCED, 2001; Banque mondiale, 2002.

Distribution des revenus et pauvreté

En raison des faibles revenus et de leur répartition très inégale, l’incidence de la pauvreté est très élevée en Afrique. Dans l’ensemble de l’Afrique subsaharienne, les 40 pour cent les plus défavorisés de la population ne se partagent que 11 pour cent du revenu, alors que les 20 pour cent les plus privilégiés s’en approprient 58 pour cent. Quelques cas extrêmes d’inégalité flagrante dans la distribution des revenus, dérivant essentiellement de facteurs historiques, comme la saisie des terres durant les périodes coloniales, doivent encore être résolus.

Cinquante deux pour cent de la population africaine vit avec moins de 1 dollar EU par jour (ECA 2001b). En 1998, les ruraux pauvres dépensaient en moyenne 14 dollars EU par mois, contre 27 dollars EU par mois, pour les pauvres des villes. La pauvreté est estimée à 59 pour cent en milieu rural et à 43 pour cent en milieu urbain. Dans des pays comme la Sierra Leone et la Zambie, environ 68 pour cent de la population vit en-deçà du seuil de la pauvreté (ECA, 2001b). Même dans un pays à revenu intermédiaire comme l’Afrique du Sud, où le revenu par habitant est supérieur à 3 000 dollars EU, 45 pour cent de la population vit en-deçà du seuil de la pauvreté. La pauvreté transparaît aussi dans d’autres

¹³ Durant la période 1990-1999, plusieurs pays (Angola, Burundi, République démocratique du Congo, Lesotho, Rwanda, Zambie et Zimbabwe) avaient, à eux tous, un taux de croissance négatif du PIB.

ENCADRÉ 13
LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

Les estimations concernant la croissance économique de l’Afrique laissent présager qu’elle sera modeste durant les deux prochaines décennies. Entre 1990 et 2000, le taux de croissance des économies africaines a été de 2,6 pour cent par an. Selon une évaluation récente de la Banque mondiale, la croissance réelle du PIB en Afrique subsaharienne serait de 2,7 pour cent en 2002, 3,9 pour cent en 2003 et 3,7 pour cent pour la période 2004-2010. Avec un taux de croissance démographique projeté de 2,2 pour cent, le revenu réel par habitant sera de 1,5 pour cent en moyenne jusqu’en 2010. Dans le cas de l’Afrique du Nord et du Proche-Orient, les projections établissent la croissance réelle du PIB à 3,3 pour cent jusqu’en 2010.

Une autre estimation à long terme établit le taux de croissance réel du PIB susaharien à 4,4 pour cent de 1997-99 à 2015 et à 4,5 pour cent de 2015 à 2030. Pour l’Afrique du Nord et le Proche-Orient, les taux de croissance projetée durant ces mêmes périodes sont respectivement de 3,7 pour cent et de 3,9 pour cent.

indicateurs du développement humain. Sur les 49 pays qui ont un taux de mortalité supérieur à 100 pour 1000 enfants de moins de cinq ans, 37 se trouvent en Afrique subsaharienne (UNICEF, 2001).

La pauvreté a plusieurs conséquences sur les forêts. Les populations continueront à dépendre des ressources forestières, mais ne seront probablement pas en mesure d’investir pour les gérer de manière durable. Ce sera en particulier le cas si la jouissance des terres n’est pas assurée, ce qui dissuade d’investir et encourage les actions de maximisation du profit à court terme.

Déplacements sectoriels en matière de revenu et d’emploi

Les changements sectoriels en matière de revenu et d’emploi ont une incidence critique sur les activités de protection et d’aménagement durable des ressources forestières. La part de la valeur ajoutée par le secteur agricole est tombée d’environ 40 pour cent durant la période 1960-1968, à environ 21 pour cent en 1990-1998. Au cours de la même période, la variation du pourcentage de valeur ajoutée dans le secteur industriel a été minime, puisqu’elle est passée de 26 pour cent en 1960-1968 à un peu moins de 30 pour cent en 1990-1998 (ECA, 2001b). L’essentiel de la croissance a concerné le secteur des services, mais à long terme, la croissance lente de l’agriculture et de l’industrie limite les perspectives d’expansion du secteur des services.



Compte tenu de l'industrialisation limitée, la dépendance à l'égard de la terre et du secteur des services persistera. Comme la population continuera à augmenter, on devrait assister à une expansion de l'agriculture de subsistance, avec ses effets néfastes sur les forêts et les terres boisées. Quelques pays, comme l'Angola, le Botswana, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Namibie, le Nigeria et la Zambie ont des industries d'extraction florissantes, basées sur l'exploitation du pétrole et des minéraux, mais, dans ces secteurs, les bienfaits de la croissance sont réservés à une minorité, de sorte que la dépendance à l'égard de l'agriculture et d'autres activités connexes reste une nécessité.

Développement agricole

L'Afrique demeure une économie essentiellement agraire, dont les performances sont intimement liées à l'agriculture. Ce secteur produit l'essentiel des aliments consommés en Afrique et représente 70 pour cent des emplois totaux et 20 pour cent des exportations totales de marchandises. Il est aussi la principale source de matière première pour les industries. Dans la majorité des pays africains, près des deux tiers de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier sont obtenus à partir de matières premières agricoles (FAO, 2000).

Malheureusement, les performances de l'agriculture africaine sont loin d'avoir été satisfaisantes. Le secteur de l'agriculture de subsistance (qui produit la majorité des céréales) et le secteur commercial (qui produit la plupart des cultures de rapport) ont l'un et l'autre été confrontés à des problèmes, en particulier déclin de la production et de la productivité et, dans le cas des cultures de rapport, fortes baisses des prix. Une étude récente de la FAO fait observer que *“l'Afrique est la seule région du monde où la production alimentaire moyenne par personne est en baisse depuis 40 ans, de sorte que de larges segments de la population risquent l'insécurité alimentaire et la malnutrition”* (FAO, 2000).

Le moyen par lequel les augmentations futures de la production seront obtenues – il peut s'agir en particulier d'une expansion des surfaces cultivées, ou d'une amélioration de la productivité – est un aspect important du développement agricole qui a une incidence directe sur le secteur forestier. Dans le passé, les augmentations de la production ont largement résulté de la mise en culture de nouvelles terres (FAO, 2000). 75 pour cent des gains de production futurs proviendront d'un accroissement de la productivité, et 25 pour cent seulement du défrichement de nouvelles terres, mais le choix de la stratégie dépendra essentiellement d'une

série de facteurs, tels que: améliorations significatives des technologies, accès aux intrants, développement des infrastructures et surtout, réformes favorables des régimes fonciers¹⁴. A défaut de progrès significatifs dans ces domaines, l'expansion de l'agriculture continuera à reposer pour une bonne part sur le défrichement des forêts.

Ainsi, tout porte à croire que la dépendance à l'égard de la terre demeurera une constante dans le futur proche, sauf dans très peu de pays où d'autres secteurs, en particulier, l'industrie, l'exploitation minière et le tourisme ont connu un essor rapide. Toutefois, ces cas sont très rares et les changements structurels et la diversification des économies ont été très limités. Dans quelques pays, la diversification a reposé sur l'exploitation des minéraux et du pétrole qui n'ont pas procuré d'avantages à l'ensemble de la population, et ont essentiellement servi à enrichir une minorité d'individus. Malgré une amélioration de la situation économique globale, en termes de revenu par habitant et de balance des paiements, la majorité de la population n'a guère tiré profit de ce développement “à enclaves”. Ainsi, la dépendance à l'égard de la terre devrait persister, exacerbant les conflits liés à l'utilisation des terres et le processus de dégradation et de disparition des forêts.

Croissance du secteur informel

La croissance rapide du secteur informel, tant dans les zones urbaines que rurales, est une caractéristique clé de la transition économique africaine. Un certain nombre d'études ont mis en évidence la “désagrarianisation” de l'Afrique, comportant une désaffection pour l'agriculture paysanne au profit d'activités diversifiées (Bryceson, 1999). La baisse des revenus provenant des cultures d'exportation et le besoin croissant d'argent sont la cause de ce phénomène. La production de charbon de bois, le sciage en long, le transport de bois et de produits dérivés, la collecte et le commerce des produits forestiers non ligneux, etc... sont des activités importantes qui se sont rapidement développées dans le secteur informel. Comme il est peu probable que le secteur structuré connaisse une croissance suffisante pour absorber la force de travail, le secteur informel continuera à jouer un rôle important. Les faibles besoins en capitaux et en qualifications du secteur informel font

¹⁴ L'Etude de la FAO met en relief les problèmes liés à l'utilisation d'intrants agricoles, en Afrique, et souligne que cette région “demeure la moins productive du monde et l'une de celles qui utilisent le moins d'intrants modernes” (FAO, 2000).

qu'il est facile d'y entrer et d'en sortir. Toutefois, cela crée aussi des limites, en particulier pour les investissements à long terme et les améliorations technologiques. Bon nombre des activités du secteur informel sont considérées comme "illégal", ce qui décourage fortement tout type d'investissement. Certains signes indiquent cependant que les produits forestiers du secteur informel sont de plus en plus souvent commercialisés (Kowero *et al.*, 2001). Quelques articles, comme les sculptures sur bois provenant d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique de l'Est sont même vendus sur les marchés d'Afrique australe et d'outre-mer, mais les producteurs ne tirent probablement guère profit de ces ventes, étant donné le nombre d'intermédiaires qui interviennent entre la production et la vente aux consommateurs sur des marchés éloignés.

Les effets de la libéralisation économique

De nombreuses économies africaines sont libéralisées depuis un certain temps, et souvent à un degré supérieur à celui des autres continents. Si la libéralisation a créé de nouveaux débouchés commerciaux, elle a aussi eu un impact négatif sur les industries locales (voir encadré 14). Les importations à bas prix ont nui aux marchés de nombreux produits locaux et la libéralisation n'a pas amélioré les termes de l'échange. Les subventions accordées par de nombreux pays développés au secteur de l'agriculture ont compromis les perspectives d'accroissement des exportations africaines. Les exportations de certains produits ont augmenté, mais les importations aussi, de sorte que la balance des paiements ne s'est pas améliorée, ou s'est même dans certains cas détériorée.

ENCADRÉ 14

QUELQUES EFFETS DE LA LIBÉRALISATION

Comme la région est l'une des plus ouvertes, au sens où le commerce international contribue pour une part importante au PIB, l'effet de l'accélération de la libéralisation pourrait être moins marqué qu'ailleurs. Étant donné que la part de la majorité des exportations traditionnelles de l'Afrique dans le marché mondial est déjà en baisse à cause de la concurrence serrée des autres régions du monde en développement, la libéralisation accrue pourrait accentuer cette baisse. Il est peu probable que la région puisse produire pour un coût aussi bas que certains pays d'Asie, en raison des coûts élevés des transactions et de la main d'œuvre. Même les produits de haut de gamme vendus sur des marchés spécialisés (ex: cacao et café arábica cultivés biologiquement) devraient souffrir de la concurrence car d'autres produits tenteront de conquérir les mêmes marchés à crêneaux. L'agro-foresterie sera le système le plus pénalisé par ces changements.

(FAO & World Bank, 2001a)

Plusieurs contraintes empêchent de tirer pleinement profit des possibilités offertes par la libéralisation économique, notamment la fragmentation des marchés, les longues distances et le développement insuffisant des infrastructures, l'orientation traditionnelle vers un petit nombre de cultures d'exportation, et le manque de ressources humaines et de main d'œuvre qualifiée. Jusqu'à présent, relativement peu de personnes ont tiré profit de la libéralisation économique, de sorte que l'inégalité de répartition des revenus s'est souvent aggravée.

En ce qui concerne plus spécifiquement la foresterie, la libéralisation a renforcé les investissements liés à l'exploitation forestière et aux activités connexes. Le problème est que les gouvernements n'ont pas les moyens de gérer et de contrôler ces investissements, ce qui se traduit par une perte d'avantages potentiels.

Cette situation s'applique non seulement au bois d'œuvre, mais aussi à des produits forestiers non ligneux plus précieux comme les plantes médicinales, que l'on exploite sans se préoccuper de leur durabilité. Les investissements dans l'écotourisme sont aussi en expansion mais là encore, on ne dispose d'aucune estimation fiable sur les avantages qu'en retirent les pays ou les communautés locales.

Investissements étrangers directs (IED)

Les investissements provenant de l'extérieur prennent une importance critique lorsque les pays ne parviennent pas à mobiliser des ressources à l'intérieur de leurs frontières. Dans le monde, comme en Afrique, l'aide publique au développement (APD) a considérablement diminué. Les flux d'IED vers les pays en développement ont augmenté, mais dans le cas de l'Afrique, l'accroissement a été négligeable. Par exemple, entre 1980 et 2000, les flux totaux d'IED vers les pays en développement sont passés de 8,26 à 240,17 milliards de dollars EU, mais la part de l'Afrique a été limitée à 0,40 milliards de dollars EU en 1990 et à 8,20 milliards de dollars en 2000 (CNUCED, 2002). De plus, ces flux d'IED sont principalement dirigés vers une poignée de pays, et les investissements vont

TABLEAU 6

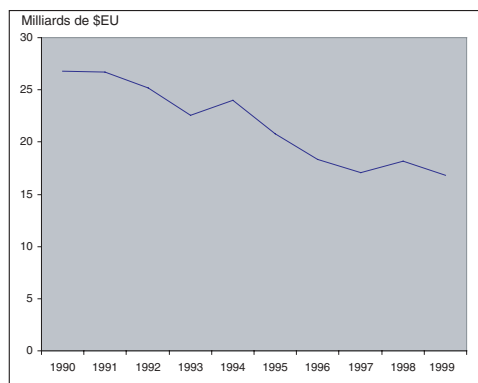
Flux d'IED vers l'Afrique et les pays en développement

Groupe	1980	1990	1995	2000
	(milliards \$EU)	(milliards \$EU)	(milliards \$EU)	(milliards \$EU)
Pays en développ ^t d'Afrique	0,40	2,51	4,69	8,20
Tous pays en développ ^t confondus	8,26	37,25	113,34	240,17
Monde	54,72	202,30	331,07	1 270,76

Source: CNUCED, 2002.



FIGURE 4
ÉVOLUTION DE L'APD POUR LES PAYS AFRICAINS



Source: World Bank, 2002.

essentiellement aux activités minières. Par exemple l'Angola et le Nigeria ont absorbé environ 34 pour cent des flux d'IED, principalement pour des activités d'exploration, de production et de raffinage du pétrole, qui sont presque toujours sous le contrôle de multinationales.

Sauf en Afrique du Sud, la majorité des capitaux investis dans le secteur forestier ont concerné l'exploitation forestière et la transformation du bois. Malgré les taux de rentabilité élevés de l'IED en Afrique¹⁵, les investissements sont demeurés faibles, car ils sont considérés à risque.

Dans une économie globalisée, les flux d'IED seront avant tout fonction des taux de rentabilité escomptés et du risque perçu. L'intensification de la concurrence d'autres pays où le risque est moindre et la rentabilité plus grande maintiendra les flux d'IED vers l'Afrique à un niveau modeste. La plupart devraient concerner des investissements à rendement élevé dans un nombre de pays très restreint. Comme c'est déjà le cas, dans le secteur forestier, les activités d'exploitation et de transformation du bois seront les principaux domaines d'investissement.

Dette extérieure

L'endettement massif des pays africains aura assurément un impact majeur sur la foresterie dans la région. La dette extérieure totale des pays africains en 2000 a été estimée à 298 milliards de dollars EU, ou environ 50 pour cent du PIB, aux prix courants. Plusieurs pays ont une dette équivalente à plus du double de leur PIB et consacrent la majorité de leurs

¹⁵ Le taux de rentabilité moyen de l'IED (des Etats-Unis) en Afrique est supérieur à 25 pour cent. Dans tous les pays en développement, il s'échelonne entre 14 et 17 pour cent.

ENCADRÉ 15

IMPACT DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL : L'EXPÉRIENCE DU CAMEROUN

Il n'existe pas de statistiques fiables sur les cultures vivrières nationales, au Cameroun, mais des données plus limitées fournies par des enquêtes et des études de cas indiquent que le défrichement des forêts au profit des cultures vivrières, et la dégradation des forêts imputable à la récolte sauvage du bois de feu et des produits forestiers non ligneux, ont augmenté dans le cadre de l'ajustement structurel.

(Kaimowitz *et al.*, 1998).

recettes d'exportation au service de la dette. Avec un tel endettement, les gouvernements n'ont pratiquement aucune possibilité d'investir dans le développement économique. Ils sont fortement incités à exploiter les ressources forestières pour dégager les recettes nécessaires pour rembourser la dette, ou pour soutenir les efforts de développement dans d'autres secteurs prioritaires. Les mesures actuelles d'allègement de la dette, en faveur des pays très endettés, pourraient avoir un certain impact sur la foresterie, même si leurs effets à long-terme sont encore imprécis.

Changements mondiaux et régionaux ayant un impact sur le secteur forestier

Avec l'accélération de la mondialisation, la situation en Afrique sera de plus en plus influencée par des événements extérieurs à la région. Le commerce, les investissements et les technologies se transforment au fur et à mesure que l'Afrique s'intègre dans l'économie mondiale. Si cette intégration crée de nouvelles opportunités, elle rend aussi l'Afrique vulnérable aux turbulences économiques mondiales. Non seulement la plupart des pays sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais ils adhèrent aussi à une ou plusieurs organisations sous-régionales visant à renforcer la coopération, aussi bien dans le commerce que dans des domaines associés.

Nouvelle structure des échanges

L'impact de la libéralisation des échanges sur les forêts en Afrique sera à la fois direct et indirect. Depuis toujours, l'Afrique exporte principalement des produits primaires, notamment des minéraux et d'autres produits d'extraction. Les changements qui se produisent dans le monde, en particulier dans la mesure où ils ont une incidence sur le prix des exportations africaines, auront des répercussions indirectes d'une portée considérable

sur le secteur forestier¹⁶. Les forêts et les industries forestières d'Afrique pourraient notamment être influencées par les facteurs suivants:

- *l'offre et de la demande mondiales*. Compte tenu de la croissance modeste de la demande et de l'absence de variations significatives de l'offre, il n'y aura pas de déficit important en bois durant les deux prochaines décennies, au niveau global, mais des pénuries localisées ne sont pas exclues. Le prix des grumes tropicales, notamment en provenance d'Afrique, ne devrait donc pas monter. Comme les approvisionnements en provenance d'autres sources (en particulier de Russie et d'autres pays d'Europe de l'Est) augmenteront, les perspectives d'une expansion des exportations africaines sont limitées. Le récent ralentissement de l'activité économique mondiale devrait aussi avoir un impact négatif, en contractant la demande;
- *l'apparition de nouveaux marchés*. Traditionnellement, la majorité des grumes exportées d'Afrique étaient destinées au marché européen. Ceci est en train de changer, en raison de la diminution de la consommation et de l'apparition de nouveaux marchés en Asie, en particulier en Chine et en Inde;
- *la production mondiale de bois*. La viabilité des plantations forestières africaines sera en particulier compromise par l'accroissement de l'offre de bois provenant de plantations d'autres régions (Asie et Pacifique notamment). D'importantes ressources ont été investies dans les plantations dans cette région, ainsi qu'en Amérique latine depuis dix ans et certains prévoient une forte poussée de la production de ces plantations, qui entraînera un effondrement des prix du bois. La viabilité commerciale des plantations africaines pourrait être sérieusement compromise, si des mesures ne sont pas prises pour renforcer la productivité.

Intégration économique régionale et sous-régionale

Les efforts visant à renforcer l'intégration régionale et sous-régionale des économies auront aussi des répercussions directes et indirectes sur le secteur forestier. Le récent établissement de l'Union africaine, qui succède à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) indique que l'on tend de plus en plus vers

l'intégration régionale. Avec une Afrique bien intégrée, le scénario économique découlant de la coopération accrue entre les pays, serait sensiblement amélioré. Il est cependant difficile de prévoir le rythme des progrès, d'autant que le processus d'intégration est complexe. Un certain nombre d'organisations sous-régionales, dont les zones de couverture se chevauchent souvent, ont déjà été mises en place dans le but de renforcer la coopération entre leurs pays membres¹⁷. Ces organismes ont pris l'initiative d'élaborer plusieurs instruments d'intégration économique, spécifiquement axés sur l'harmonisation ou la réduction des droits de douane et sur la coopération dans des domaines comme la fourniture d'électricité, le partage de l'eau, etc... Etant donné que presque tous les pays ont adhéré à l'OMC, la libéralisation des échanges devrait s'accélérer.

Les tentatives de renforcement de l'intégration régionale et sous-régionale devront s'attaquer aux conflits d'intérêt potentiels. Actuellement la part des échanges intra-régionaux est très modeste. L'assortiment des produits mis sur le marché est plus ou moins similaire et, avec l'accroissement des échanges, les pays africains se feront mutuellement concurrence, aussi bien dans la région qu'à l'extérieur. L'intégration régionale et sous-régionale sera d'autant plus rapide que les pays sauront retirer les avantages à long terme de cette collaboration/intégration et corriger ses effets négatifs à court terme.

Le renforcement de l'intégration régionale et sous-régionale pourrait avoir de gros avantages pour le secteur forestier, si d'autres conditions requises se réalisent. Par exemple, l'Afrique centrale, qui est dotée d'abondantes ressources forestières, pourrait devenir une source majeure d'approvisionnement en bois pour les sous-régions qui possèdent peu de forêts. Il existe déjà un commerce limité (légal et illégal) de bois d'œuvre entre l'Afrique centrale et les autres sous-régions. Une expansion accrue du commerce sera subordonnée à une amélioration des infrastructures et, surtout, à une augmentation du pouvoir d'achat. Ce potentiel existe, mais dans un contexte plus ouvert, le

¹⁶ Comme les prix ont baissé, l'expansion de ces cultures ne présente plus d'intérêt sur le plan économique. Le déboisement pourrait donc se ralentir. Mais d'autres effets indirects sont possibles, car la baisse des revenus encourage le défrichement des forêts au profit des cultures de subsistance, ou favorise un accroissement d'autres activités comme la production de charbon de bois, l'exploitation forestière illicite etc...

¹⁷ Parmi les plus importantes, on peut citer le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA); la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); la Communauté économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC); la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE); la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC); la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL); l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD); l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA); la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC).



bois et les dérivés du bois en provenance d'Afrique seront en concurrence avec des produits provenant d'autres régions. Dans de nombreux pays, les importations de produits non africains pénalisent déjà les industries du bois locales. Alors que bon nombre d'usines ferment leurs portes, certaines devront probablement se moderniser et devenir plus efficaces.

CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES

Le progrès technologique est l'un des mécanismes clés qu'adopte une société, pour s'adapter à l'augmentation de la population. Sans les progrès rapides des technologies agricoles et industrielles, il aurait été impossible de nourrir la population humaine qui s'accroît rapidement. C'est pourquoi il est important de passer en revue les changements technologiques globaux, puis d'examiner plus spécifiquement comment la foresterie africaine parvient à innover et à adapter les nouvelles technologies pour répondre à la demande croissante de biens et de services.

Changements globaux

Les deux dernières décennies ont été caractérisées par les progrès rapides de toute une gamme de technologies, dont les effets ont été les suivants:

- accès amélioré à l'information et possibilité de suivre les ressources;
- réduction de la demande de matières premières, grâce aux progrès des technologies des matériaux;
- priorité accrue aux sources d'énergie renouvelables et "plus propres";
- amélioration des technologies des transports permettant le déplacement plus rapide des produits et des personnes;
- application des biotechnologies au secteur de l'agriculture, des forêts et de l'élevage, contribuant à accroître la productivité.

Dans le secteur des forêts, les progrès technologiques ont débouché sur:

- l'utilisation d'un plus grand nombre d'essences;
- des améliorations de la transformation du bois (notamment le recyclage) qui réduisent les besoins en matières premières et l'utilisation de grumes de petit diamètre;
- des technologies de transformation et des matériaux qui font que les différences entre les essences sont moins importantes;
- des améliorations des normes environnementales qui obligent à adopter des procédés et des

technologies moins nocifs pour l'environnement;

- des techniques d'amélioration des arbres et des biotechnologies conduisant à un accroissement de la productivité, en particulier dans les plantations;
- des produits et procédés nouveaux, renforçant le potentiel des produits forestiers non ligneux, notamment des plantes médicinales.

Les changements technologiques et la foresterie africaine

Si les progrès accomplis dans le monde dans le domaine des sciences et des technologies montrent leur potentiel, il n'est pas du tout certain que ces innovations seront facilement adoptées et appliquées à plus grande échelle en Afrique durant les 20 années à venir. En effet, les pays ont d'une manière générale des moyens trop limités d'abord pour investir dans des activités de recherche-développement adaptées aux besoins des populations, et ensuite pour adapter les technologies qui ont été mises au point ailleurs à la situation locale. Ceci dérive en partie des capacités scientifiques et technologiques limitées et des carences de l'enseignement scientifique sur ce continent (voir encadré 16). La majorité des progrès technologiques ne concerneront qu'un petit nombre de pays ou seront limités à un petit segment de production principalement géré par le secteur privé.

L'extrême lenteur de l'innovation et de l'adoption des technologies en Afrique est un écueil important. Malgré l'existence d'un solide bagage de connaissances traditionnelles, sur lequel repose essentiellement la production axée sur la subsistance, les investissements de

ENCADRÉ 16

LA RECHERCHE FORESTIÈRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

A une époque où les compétences humaines et la capacité de mobiliser des technologies au service du développement sont les bases indispensables pour créer la richesse et la prospérité, cette faiblesse de l'Afrique met en péril son avenir même. Le secteur forestier reflète la situation générale. A quelques exceptions près, principalement liées à l'Afrique du Sud, les capacités de recherche sont le plus souvent insuffisantes et éparpillées; les compétences scientifiques humaines sont fragmentaires; les stocks et les flux de nouvelles connaissances sont faibles; et l'organisation de la recherche et des services d'éducation connexes laissent grandement à désirer. En outre, il n'existe pas de culture qui place la recherche et les enquêtes systématiques au cœur de la formulation des politiques et de la planification du développement.

(Kowero *et al.*, 2001)

recherche - développement ont été très insuffisants, sauf dans quelques pays, comme l’Afrique du Sud.

En Afrique, les recherches agricoles se sont principalement concentrées sur les cultures de rapport, de sorte que lorsque lorsqu’elles ont commencé à rapporter moins, la recherche agricole a été négligée. Plusieurs institutions internationales sont à la recherche de cultures clés pour l’Afrique, y compris les céréales et les tubercules, mais comme il n’existe pas de systèmes nationaux appropriés, les recherches sont très peu adaptées aux besoins locaux. Ces dernières années, les programmes d’ajustement structurel ont encore affaibli les capacités nationales dans le domaine de la recherche-développement. Or, rien n’indique que le secteur privé comblera cette lacune, car il intervient essentiellement dans des domaines de recherche très limités, dont le potentiel commercial est démontré.

En Afrique, les institutions de recherche et de développement forestiers sont généralement faibles et affligées par des problèmes structurels, techniques et financiers. Elles sont aussi fortement tributaires d’un appui externe, en baisse depuis quelques années. A l’exception de l’Afrique du Sud, qui a un système de recherche privé solide soutenu par l’industrie forestière, dans la plupart des pays la recherche n’a guère progressé; l’ampleur des efforts et la qualité des résultats ont même souvent diminué.

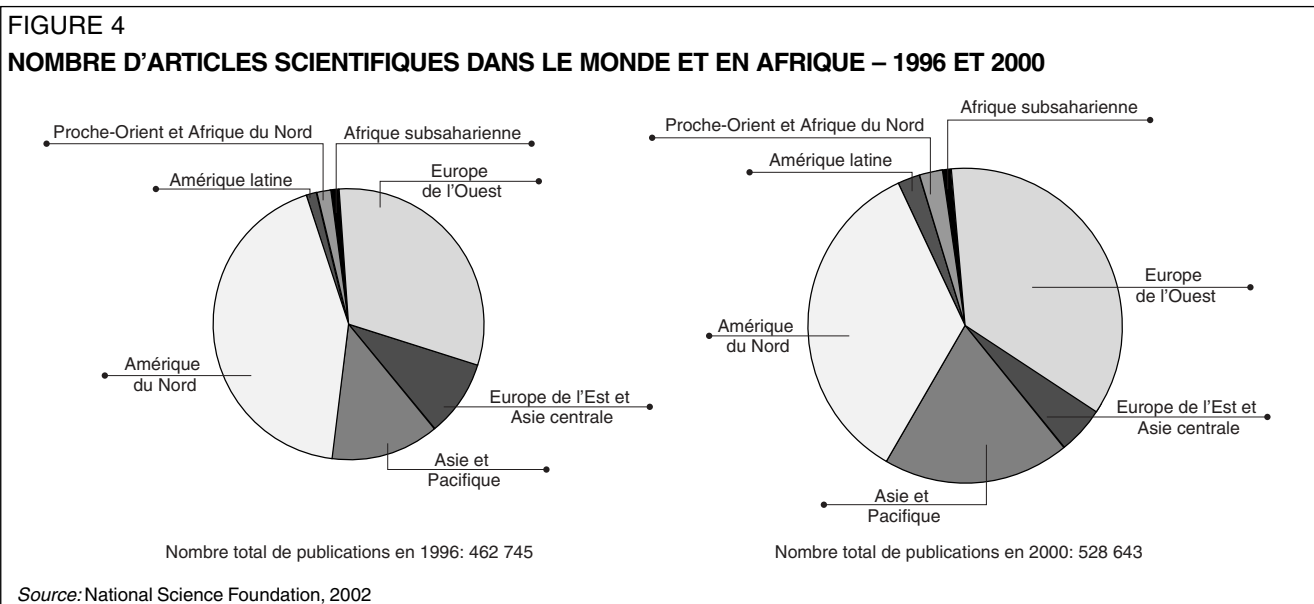
Si l’on en croit les tendances passées, l’Afrique continuera à utiliser les technologies mises au point ailleurs, mais l’accès à ces technologies sera plus difficile, en raison des moyens limités. Le fossé technologique qui existe aujourd’hui entre l’Afrique et le reste du monde (voir figure 4), et au sein du continent

entre les secteurs les plus organisés et les moins organisés, devrait donc persister et se creuser.

LES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX ET LEUR IMPACT SUR LA FORESTERIE

Contrairement à ce qui se passe dans d’autres continents, le développement économique de l’Afrique se déroule dans le contexte d’une sensibilité accrue aux problèmes sociaux et environnementaux. Les parties prenantes mondiales ont particulièrement à cœur ce type de problèmes. L’accent est mis non seulement sur le lien étroit entre la pauvreté et la dégradation de l’environnement, mais aussi sur les implications plus larges de la protection de la diversité biologique, ou “biodiversité”, de la lutte contre la désertification et, surtout, sur l’interaction forêts-changements climatiques. La Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement (CNUED) et diverses initiatives postérieures à la CNUED, en particulier les conventions sur la diversité biologique, sur la lutte contre la désertification et sur les changements climatiques - qui ont été ratifiées par la majorité des pays – concernent directement la foresterie. Toutefois, les pays africains ont des moyens trop limités pour respecter ces engagements. Les aspects suivants intéressent en particulier l’Afrique:

- *création de zones protégées.* La superficie de zones protégées en Afrique a augmenté depuis quelques années et représente actuellement 6,6 pour cent de la superficie des terres. Des institutions donatrices et dans certains cas le secteur privé ont généreusement soutenu l’établissement et l’aménagement des zones protégées. Sans cet appui, bon nombre des zones protégées actuelles n’auraient probablement jamais vu le jour, mais on peut s’interroger sur la durabilité à long





terme de ces efforts. Bien souvent, ces zones ne sont pas suffisamment protégées, de sorte qu'elles ne sont rien d'autre que des réserves "sur le papier";

- *aménagement durable des forêts.* Le maintien de la productivité et de l'intégrité des écosystèmes est une préoccupation croissante. Un certain nombre d'initiatives mondiales et régionales ont été mises en œuvre pour mettre au point des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts et les adopter dans les pays. Bien que les capacités d'aménagement durable des forêts soient encore loin d'être satisfaisantes, les efforts dans cette direction continueront à se multiplier;
- *certification et label.* Les initiatives de certification et de label ont été en grande partie dictées par des mouvements de consommateurs d'Europe et d'ailleurs. L'Afrique possède près d'un million d'hectares de plantations certifiées, le plus souvent en Afrique du Sud. La certification est une stratégie qui a été adoptée pour conserver le contrôle du marché, en particulier sur des marchés à créneaux s'adressant à des consommateurs avertis. Toutefois, il n'est pas certain que ces initiatives augmentent, en particulier en raison du changement de la structure géographique des échanges de produits forestiers;
- *les changements climatiques et le rôle des forêts dans le stockage du carbone.* Maintenant que le rôle des forêts, comme puits à carbone, est reconnu, on peut s'attendre à ce que davantage de ressources soient mises à disposition pour promouvoir les boisements et les reboisements. Quelques projets pilotes sont déjà en cours dans quelques pays d'Afrique. La présente version édulcorée du Protocole de Kyoto a peu de chances de stimuler les échanges de crédits de carbone dans une mesure suffisante pour attirer des investissements substantiels dans les domaines du boisement ou du reboisement en Afrique, surtout si l'on tient compte des disponibilités limitées de terres hautement productives, de l'ambiguïté des régimes fonciers et de l'instabilité politique. La prédominance des terres peu productives laisse penser que la majorité de l'Afrique n'interviendra pas dans l'établissement de projets forestiers axés sur le stockage du carbone.

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), achevé depuis peu, a réaffirmé la nécessité de prendre des mesures concrètes pour appliquer les décisions de la CNUED, et souligné que la priorité devait être donnée à l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique. Sans fixer de calendrier, le sommet

a insisté sur l'urgence de certains problèmes cruciaux, comme l'eau et l'assainissement. Un certain nombre d'initiatives de partenariat ont aussi été mises en place, la plus importante, pour ce qui concerne les forêts, étant le programme de partenariat pour le bassin du Congo. Bien qu'il soit difficile de prévoir les effets à long terme de ces initiatives et de dire si elles se traduiront toutes par un changement radical par rapport au passé, elles représentent des étapes importantes dans la mise au point d'une approche équilibrée de l'utilisation des ressources. En outre, et c'est le plus important, le lien entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement a été considéré avec plus d'attention.

CONCLUSION

Les moteurs du changement sont nombreux dans le secteur forestier africain. Bien qu'ils n'aient parfois qu'un effet indirect, les plus fondamentaux sont les changements politiques, sociaux et institutionnels, en particulier l'apparition des démocraties, la décentralisation de l'administration, l'importance croissante accordée à la transparence des opérations du secteur public et du secteur privé et le rôle accru de la société civile, dans la défense de questions comme la protection de l'environnement. Les efforts actuellement déployés pour élargir l'adoption d'approches participatives, dans le domaine de la gestion des ressources, devraient s'intensifier durant les deux prochaines décennies. Avec l'affaiblissement des États, on risque de voir s'effriter la capacité du secteur public à prendre en charge les problèmes sociaux et environnementaux qui ont une importance critique.

Les faits nouveaux sur le front politique et institutionnel doivent corriger plusieurs facteurs négatifs, dont la croissance démographique élevée, les faibles revenus, la forte incidence de la pauvreté, les effets sociaux et économiques du VIH/SIDA, la diversification insuffisante de l'économie et la faiblesse des capacités scientifiques et technologiques. Ces handicaps reflètent d'une certaine manière l'environnement politique et institutionnel défavorable du passé et pourront être atténués dans la mesure où la portée et la profondeur des réformes politiques et institutionnelles en cours sont suffisantes. Si ces changements se matérialisent, le développement du secteur forestier passera à un tout autre niveau. En revanche, si l'on persévère dans l'approche habituelle, la situation risque de se détériorer. Les différents scénarios que l'on pourrait voir apparaître dans les deux prochaines décennies sont examinés dans le chapitre suivant.



Scénarios futurs

Il est possible de visualiser divers scénarios forestiers, suivant la manière dont les pays et les populations agissent pour tirer profit des nouvelles possibilités offertes et surmonter les contraintes. La gamme de possibilités est déterminée par les options dont disposent les différents acteurs. Ces acteurs sont les personnes ou les communautés vivant à l'intérieur ou à la lisière des forêts, les agriculteurs – petits et gros exploitants – les éleveurs, les entrepreneurs locaux, les compagnies d'investissement nationales et étrangères, les organisations gouvernementales, les organisations non gouvernementales locales et internationales, les organisations bilatérales et multilatérales et les groupes de citoyens.

Les options dont disposent les différents acteurs varient en fonction de la stratégie de développement poursuivie. Comme on l'a vu dans le chapitre 3, plusieurs facteurs influencent le secteur forestier, tant directement qu'indirectement. Bon nombre d'entre eux opèrent par le truchement de divers acteurs qui réagissent aux facteurs du changement en fonction de leur environnement institutionnel. C'est pourquoi il est intéressant d'examiner les différents scénarios dans le contexte des modifications de l'environnement politique et institutionnel et de leurs effets sur les forêts et la foresterie à mesure que les différents acteurs réagissent aux nouvelles possibilités et contraintes.

DÉFINITION DES SCÉNARIOS

Diverses approches peuvent être adoptées pour définir les scénarios. Les plus couramment utilisées reposent sur l'élaboration de modèles économétriques établis d'après des variables comme l'évolution de la population et des revenus. Ces modèles permettent cependant rarement de prendre en considération les changements de type qualitatif, surtout s'ils dérivent de faits nouveaux politiques et institutionnels. Quelques récentes initiatives de planification de scénarios ont tenté d'inclure des variables qualitatives. L'une des plus intéressantes est celle de l'Institut pour l'environnement de Stockholm (SEI) (voir Gallopin *et al.*, 1997), qui a aussi été adoptée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour la préparation de ses rapports sur les perspectives de l'environnement à l'échelle mondiale et à l'échelle de

l'Afrique (PNUE, 2002). L'approche du SEI a également été reprise pour l'étude FOSA, avec les modifications qui s'imposent, car elle présente l'avantage de mettre au premier plan les problèmes politiques, sociaux et institutionnels (voir encadré 17).

En Afrique, le contexte institutionnel qui a prévalu est celui de la prédominance du secteur public dans lequel les principales responsabilités de la gestion de l'économie sont assumées par le gouvernement, qui non seulement régleme le développement de tous les secteurs clés de l'économie, mais intervient aussi de façon importante dans le secteur forestier. En plus de leurs interventions directes dans la gestion des

ENCADRÉ 17

SCÉNARIOS MONDIAUX - LE CADRE DU SEI

L'Institut pour l'environnement de Stockholm (SEI) a établi un Groupe des scénarios mondiaux, composé d'experts du développement dont la tâche consiste à définir des scénarios mondiaux et régionaux, à analyser les politiques et à éduquer le public, en centrant spécifiquement l'attention sur les conditions nécessaires pour garantir la durabilité. Le Groupe des scénarios mondiaux a publié un ouvrage important intitulé : *Branch points : Global Scenarios and human choice* (Gallopin *et al.*, 1997). Pour identifier les scénarios, le SEI adopte une approche à deux niveaux, avec des classes au premier et des variantes au second. Le premier niveau comprend a) Mondes conventionnels; b) Barbarisation; et c) Grandes Transitions. Dans le scénario Mondes conventionnels, les systèmes mondiaux sont censés évoluer sans surprises ou perturbations majeures et le futur est modelé par l'évolution, l'expansion et la mondialisation continues des valeurs dominantes. Au contraire, les scénarios Barbarisation et Grande Transition impliquent une transformation profonde de la société, le premier entraînant un effondrement total de la plupart des arrangements existants, et le second apportant d'importantes améliorations qualitatives. L'approche du SEI définit deux variantes pour chaque scénario du premier niveau. Dans le cas des Mondes conventionnels, ces variantes sont i) la variante de référence et ii) le scénario de réforme des politiques. Dans le cas de la Barbarisation, les variantes sont les scénarios a) Forteresse et b) Effondrement; enfin pour la Grande Transition, les variantes sont a) le nouveau paradigme de durabilité et b) l'écologisme communautaire. Gallopin *et al.*, (1997) décrivent en détail chacun des scénarios et des variantes ci-dessus, ainsi que leurs répercussions sur des aspects fondamentaux comme la population, l'économie, l'environnement, l'équité, la technologie et les conflits.

ressources, aux niveaux de l'exploitation forestière, de la transformation et du commerce des produits forestiers, mais aussi de la recherche, de l'éducation et de la formation, les gouvernements sont également chargés de formuler les politiques et les lois qui définissent la nature des interventions des autres acteurs.

Ces dernières années, le rôle du secteur public a été littéralement passé au crible. Ses prétendues inefficiences économiques, en particulier son incapacité de s'adapter à l'évolution rapide des conditions économiques, ont conduit à appuyer des réformes institutionnelles profondes, mettant au premier plan le rôle des forces du marché dans l'organisation des modèles d'utilisation des ressources. Le principe de base est que les mécanismes du marché fournissent des signaux appropriés à tous les acteurs économiques, ce qui se traduit par une allocation plus efficace et plus rationnelle des ressources. De fait, la plupart des pays s'efforcent actuellement de suivre l'approche orientée vers le marché, avec la privatisation des forêts et des industries forestières comme composante majeure des réformes économiques.

Dans la majorité des pays, ni le secteur public ni les forces du marché ne peuvent englober toutes les activités économiques. C'est encore plus vrai en Afrique, où un grand nombre d'acteurs opèrent dans le secteur informel qui est souvent plus développé que le secteur structuré et dont l'évolution sera, par conséquent, étudiée dans le cadre d'un scénario à part. Le secteur informel ne peut toutefois pas s'accroître à l'infini et fournir tous les biens et services. Il peut arriver que les conflits liés à l'utilisation des ressources conduisent à l'élaboration d'un scénario forteresse ayant essentiellement pour objet de sauvegarder les intérêts des quelques privilégiés qui ont tiré profit de la distribution inéquitable actuelle des richesses et des revenus.

A long terme, le scénario forteresse est lui aussi instable car il peut dégénérer et sombrer dans la barbarisation, en cas d'effondrement complet de l'Etat et de son organisation, et de prise du pouvoir par des groupes armés¹⁸. Même s'il leur faut parfois beaucoup de temps, les sociétés sont capables de s'engager sur la voie de la réconciliation et d'avancer vers un scénario de Grande Transition pour élaborer et mettre en pratique une vision beaucoup plus large. Il semblerait que ce scénario soit déjà en train de prendre

pied en Afrique. Le débat sur une Renaissance africaine, basée sur le développement des institutions démocratiques, la décentralisation des responsabilités de la gestion des ressources et la participation des communautés, peut être considéré comme des efforts pour réaliser la Grande Transition. La formulation du Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD) et l'établissement de l'Union africaine témoignent de la recherche de stratégies de développement susceptibles de conduire à la Grande Transition.

Deux points méritent d'être soulignés, à propos des scénarios:

- les scénarios indiquent une vaste gamme de possibilités. Il ne sont pas "fermés" et évoluent continuellement au fil du temps, suivant la nature ou l'absence, des interventions;
- des éléments des différents scénarios peuvent coexister. Il se peut par exemple que les forces du marché dominant les plantations commerciales alors que le secteur public contrôle la gestion des forêts naturelles, le secteur informel s'adjoignant la collecte et la transformation des produits forestiers non ligneux. Au fil du temps, l'impact des scénarios sur les différentes activités peut changer.

Prédominance du secteur public

En général, les premières théories du développement préconisaient une forte intervention des pouvoirs publics dans toutes les sphères de l'activité économique, y compris l'agriculture, le développement industriel, la fourniture de services collectifs, et également la foresterie. Cette option était encouragée par l'absence d'un secteur privé viable. Plusieurs pays ont tourné leurs efforts vers l'amélioration de la production des cultures de rapport (en particulier café, cacao, coton, etc...), ce qui a fortement contribué au défrichage des forêts. La foresterie est un autre domaine dans lequel le secteur public est intervenu tôt. Dans plusieurs pays africains, des départements des forêts ont été établis il y a près d'un siècle pour exploiter et gérer les ressources forestières en vue de répondre à la demande de bois, en particulier sur les marchés d'exportation, et de contribuer à la création de certaines infrastructures, comme les voies ferrées. Le secteur public concentrait ses interventions sur la protection des forêts et les enlèvements de bois dans les zones facilement accessibles. Cette tendance a été maintenue jusqu'à aujourd'hui. Les caractéristiques clés de ce scénario sont les suivantes:

¹⁸La barbarisation est un risque réel dans certaines circonstances, comme le montre l'expérience de la Somalie, où l'État est complètement débordé et inefficace. Ce genre de situation existe déjà dans certaines régions de plusieurs autres pays.



- le gouvernement est le principal acteur. Les autres intervenants sont assujettis aux règles formulées par le gouvernement. En général, le gouvernement exclut les autres acteurs, ou ne leur permet d'intervenir que dans la mesure où leurs opérations ne vont pas à l'encontre de ses propres objectifs;
- dans la majorité des cas, le secteur public domine toutes les fonctions commerciales ou autres. Il réglemente souvent les marchés en administrant les prix et en contrôlant les approvisionnements. Dans le secteur forestier, ses domaines d'intervention sont la gestion des terres boisées et des forêts naturelles, l'exploitation forestière, le transport, la transformation, l'établissement et la gestion de plantations, la gestion des industries forestières et toutes les autres activités connexes, y compris la formation, l'éducation et la recherche;
- le gouvernement assume aussi la responsabilité des fonctions sociales et environnementales qui comprennent l'organisation des approvisionnements en bois de feu, la création d'emplois ruraux par des activités forestières et l'établissement et la gestion de zones protégées.

Toutefois, depuis quelques années, le secteur public tend à réduire son rôle, de propos délibéré ou par manquement à ses obligations. Le secteur public n'a pas été en mesure de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes, qui sont différents, et souvent contradictoires. D'autres acteurs commencent à présent à fournir des produits qui relevaient jusque là du domaine public.

Dans le contexte qui vient d'être décrit, deux cas de figure sont possibles pour l'évolution du rôle du secteur public, durant les vingt prochaines années.

Affaiblissement des capacités du secteur public

Cette situation est en train de se vérifier dans plusieurs pays, principalement pour les raisons suivantes:

- les ressources budgétaires diminuent, en particulier parce que les gouvernements continuent à mettre en œuvre des programmes d'ajustement structurel et à transférer les rares entreprises qui font des profits au secteur privé;
- l'investissement insuffisant dans les ressources humaines, au sein du secteur public, entraîne un manque de motivation et la perte de personnes techniquement compétentes;
- même si la situation budgétaire globale s'améliore, de nombreux gouvernements ne seront pas en mesure d'investir pour améliorer les capacités et les

compétences des institutions forestières, compte tenu des autres priorités (en particulier soins de santé et éducation). Ce sera notamment le cas de quelques pays africains qui sont durement touchés par le VIH/SIDA.

Pour autant qu'on puisse le prévoir, il y a peu de chances pour que le secteur public soit à même de remplir son rôle traditionnel. A bien des égards, il ne sera pas capable de se comporter en arbitre impartial et d'agir dans l'intérêt collectif. Des ruptures pourraient se produire dans les cas suivants:

- le secteur public n'est plus capable de fournir des biens et des services et de permettre aux autres acteurs d'opérer dans de bonnes conditions, en fournissant un cadre de réglementations efficace;
- dans la majorité des cas, les mécanismes du marché, qui pourraient combler en partie le vide laissé par le secteur public, ne peuvent pas fournir certains biens et services, en particulier s'ils ne sont pas rentables. Ceci peut ouvrir la voie au secteur informel. Le plus souvent, seules les entreprises publiques rentables ont été privatisées, alors que celles qui perdent de l'argent ne trouvent pas preneur;
- la base de connaissances diminue rapidement, et l'efficacité du secteur public est compromise, par suite de l'insuffisance des investissements dans le capital humain, notamment dans l'éducation et la formation;
- la baisse des investissements du secteur public a compromis le renforcement des capacités scientifiques et technologiques dans la plupart des pays. Les capacités de recherche ont en particulier diminué dans le secteur forestier en Afrique, de sorte que la dépendance à l'égard de technologies importées tend à augmenter. Les obstacles qui limitent l'accès aux technologies et leur adoption ne font que creuser le fossé technologique, déjà considérable.

Revitalisation des administrations forestières publiques

L'un des moyens d'éviter cette diminution de l'efficacité du secteur public, est de le restructurer, ce que plusieurs pays s'efforcent de faire (notamment le Mozambique, l'Ouganda et le Zimbabwe) en redéfinissant ses fonctions et ses responsabilités et en lui fournissant un soutien financier adéquat. L'État se retire des activités de production, de transformation et de commerce, pour se concentrer sur les fonctions suivantes:



ENCADRÉ 18 MOZAMBIQUE - ÉVOLUTION DU RÔLE DU SECTEUR PUBLIC

Le rôle de l'administration des forêts et de la faune sauvage est appelé à changer dans les années à venir. Récemment les zones de conservation de la faune ont été transférées au Ministère du tourisme dans le but de relancer cette activité. La vocation de l'administration forestière sera plutôt de fournir des services au secteur privé, soutenir les communautés locales, et renforcer le partenariat avec le secteur privé. Le transfert de la propriété des ressources naturelles aux communautés locales améliorera leur gestion.

(Cruz, 2000)

- la formulation des politiques;
- la mise en application des politiques et des réglementations connexes;
- le suivi des performances;
- la facilitation de la participation des autres parties prenantes clés du secteur;
- la satisfaction des besoins sociaux et environnementaux des populations, en particulier lorsque les autres arrangements institutionnels sont inadéquats.

L'évolution future dépendra toutefois de la constance des efforts de restructuration. Dans de nombreux cas, les réformes du secteur public ont été entreprises avec l'appui de donateurs, souvent sans bien comprendre comment le processus de réforme serait poursuivi, compte tenu en particulier de la résistance au changement. Le processus de réforme du secteur public est compromis par certains facteurs, notamment:

- la restructuration est généralement initiée dans le but de réduire les dépenses publiques, sans que soit pris un engagement à long terme d'introduire des réformes utiles. La durabilité du processus de réforme est une préoccupation importante, en particulier parce que de nombreuses initiatives sont "orchestrées" par les donateurs.
- les investissements insuffisants dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation;
- la priorité à l'élaboration de réponses politiques "réactives" et à des changements institutionnels qui ont peu de chances d'être accompagnés par des mesures de renforcement des capacités durables;
- en ce qui concerne les deux grands scénarios possibles de l'évolution du secteur public, il semble que dans la majorité des pays, la tendance générale soit à un affaiblissement des capacités.

Les forces du marché

Les programmes d'ajustement structurel mis en œuvre dans la majorité des pays ont favorisé la prédominance des forces du marché, en faisant du secteur privé un fournisseur important de biens et de services. L'hypothèse est que les mécanismes du marché garantiront une efficacité et une rentabilité plus grandes dans ce domaine. Les efforts tendant à promouvoir le secteur privé induisent des changements profonds dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, des services, qui ont des effets directs et indirects sur le secteur forestier. Le degré d'intervention du secteur privé dans la foresterie en Afrique est très variable. Dans certains cas, sa présence est déjà très forte, en particulier aux niveaux de l'exploitation forestière, de la gestion des plantations forestières et de la transformation et du commerce du bois. Il pourrait aussi devenir un acteur important dans la fourniture de biens collectifs "mondiaux", grâce à l'établissement de plantations destinées à fixer le carbone, si elles sont économiquement viables. Toutefois, plusieurs pays se caractérisent par l'absence d'un secteur privé indigène efficace, ayant des moyens suffisants pour investir dans la foresterie. Les principaux domaines d'intervention du secteur privé sont les suivants:

- le secteur privé domine déjà les opérations d'exploitation forestière dans la plupart des pays africains. Dans certains, il est devenu le principal acteur, même dans le domaine de la gestion des plantations forestières. Des petits exploitants ont aussi investi des sommes importantes dans l'établissement de bois dans leur ferme et de jardins familiaux. Dans plusieurs pays, des industries et des plantations forestières gérées par

ENCADRÉ 19 LE SECTEUR PRIVÉ DANS LA FORESTERIE SUD-AFRICAINE

L'industrie est fortement influencée par les deux principaux acteurs privés, South African Pulp and Paper Industries Ltd) et Mondi Paper Limited, deux sociétés qui ont d'importantes usines de pâte et papier, et qui sont verticalement intégrées. La majorité des plantations sud africaines (environ 70 pour cent) sont privées, et appartiennent essentiellement à des industries. Ces industries sont largement auto-suffisantes pour leurs approvisionnements en fibres, puisque la majorité de leurs besoins en matières premières leur sont fournis par des sociétés qu'elles possèdent ou des plantations qu'elle gèrent.

(Madula et Simelane, 2001)



le secteur public ont été transférées au secteur privé. L'Afrique du Sud est un pays où le secteur privé joue un rôle actif dans la gestion des plantations forestières (voir encadré 19) et des efforts sont en cours pour privatiser certaines plantations du gouvernement. Dans certains cas, la responsabilité de la gestion est confiée à des organisations para-étatiques indépendantes, ce qui est souvent un stade intermédiaire avant la privatisation complète;

- l'écotourisme est un autre domaine dans lequel l'intervention du secteur privé s'est considérablement accrue, en grande partie parce que l'on pense que le secteur du tourisme continuera à se développer. La gestion de quelques parcs nationaux et réserves de faune rentables est un autre domaine d'intervention possible du secteur privé. Des parcs privés réservés à des marchés spéciaux existent déjà en Afrique australe et orientale, en particulier au Kenya, en Afrique du Sud et au Zimbabwe;
- dans la plupart des pays, de nombreux services, comme la fourniture d'énergie et d'eau, sont en cours de privatisation de sorte que les subventions à la consommation sont supprimées. On verra augmenter les efforts de protection des sources d'approvisionnement, notamment la mise en place de systèmes de captage des eaux et de protection des bassins versants, par des activités forestières. Ces efforts pourraient intéresser en particulier les pays et les populations qui sont chargés de protéger les bassins versants au profit des communautés qui vivent en aval;
- au niveau mondial, les cessions de crédits de carbone sont une autre innovation, qui élargira le rôle des forces du marché à la fourniture de biens collectifs d'échelle planétaire.

Les forces du marché déterminent également la nature du changement technologique, notamment la mise au point et l'adoption des innovations. Le secteur privé a du reste été le premier à adopter de nouvelles technologies, surtout lorsqu'elles confèrent des avantages compétitifs. Les efforts privés de recherche-développement ont augmenté, en particulier dans des domaines comme l'amélioration génétique des arbres, la gestion des plantations, l'exploitation, le transport et la transformation du bois. Compte tenu de l'affaiblissement du rôle du secteur public, l'adoption accrue des technologies connues dépendra essentiellement du secteur privé.

Tout comme le scénario du secteur public pourrait suivre des trajectoires différentes, celui basé sur la dominance des forces du marché pourrait aussi évoluer dans des directions différentes. Il est toutefois difficile de déterminer avec précision les événements et le courant des changements durant les deux prochaines décennies. L'évolution du scénario basé sur les forces du marché dépendra de:

- l'existence du cadre nécessaire au bon fonctionnement du secteur privé;
- la capacité du secteur privé à tirer profit des nouvelles possibilités;
- la viabilité commerciale des différentes activités,
- la taille du marché et la volonté et la capacité des consommateurs à payer les biens et les services; et
- la compétitivité sur le marché mondial.

Dans le secteur forestier en Afrique, le développement des forces du marché pourrait être gêné par certains problèmes:

- si la concurrence est imparfaite, le processus de privatisation peut être incomplet et aboutir au transfert des ressources publiques à des monopoles privés, sans pour autant que l'efficacité soit améliorée. Les mécanismes du marché pourraient eux aussi pâtir des défaillances de l'environnement politique et institutionnel dominant;
- les performances du secteur privé sont fortement conditionnées par la demande de produits et de services, et par conséquent par la volonté et la capacité de payer des consommateurs. Les faibles revenus en Afrique maintiennent la demande à un bas niveau, ce qui crée une dépendance à l'égard des marchés extérieurs (aussi bien pour le bois que pour d'autres produits ou services procurés par les forêts, comme l'éco-tourisme)¹⁹. Cette dépendance engendrera cependant de nouveaux problèmes, en particulier à cause des incertitudes liées aux variations de l'offre et de la demande mondiales;
- dans le contexte africain où le secteur privé indigène est peu développé, la privatisation renforcera le rôle des sociétés multinationales. Des compagnies étrangères sont déjà protagonistes dans plusieurs activités forestières, notamment dans les opérations d'exploitation (voir encadré 20), la transformation du bois, le commerce, l'établissement de plantations et l'éco-tourisme.

¹⁹ La faible demande est l'une des causes du manque de dynamisme des échanges intra-régionaux en Afrique. De plus, bien que l'Afrique produise encore peu d'articles à forte valeur ajoutée, elle exporte une grande partie de sa production, car la demande intérieure est faible.



ENCADRÉ 20

LE SECTEUR PRIVÉ DANS L'INDUSTRIE**FORESTIÈRE, DANS L'AFRIQUE TROPICALE HUMIDE**

Dans la zone tropicale humide de l'Afrique, le secteur forestier privé comprend plusieurs catégories d'acteurs:

- Les grands Groupes européens, avec un chiffre d'affaires compris entre 100 et 500 millions de dollars EU par an. Ces compagnies sont souvent établies dans plusieurs pays africains, où elles possèdent des bureaux et des usines, et suivent une stratégie à long terme.
- Les groupes asiatiques, généralement d'origine malaise et chinoise. Ces groupes ont commencé à s'implanter en Afrique au milieu des années 90. Certains ont fermé à cause de la crise asiatique, mais d'autres les ont remplacés.
- Les moyennes entreprises, appartenant à des ressortissants africains, européens ou libanais. Ces entreprises manquent souvent de moyens technologiques et financiers. Elles ont généralement des stratégies à très court ou à moyen terme.
- Les petites entreprises nationales. Ce sont souvent des entreprises familiales ou villageoises, généralement non structurées. La petite taille de leurs concessions forestières, l'insuffisance de leurs moyens technologiques et financiers ne leur permettent pas autre chose qu'une stratégie au jour le jour. Au Cameroun, on dénombre plus de 800 petites entreprises nationales de ce type, alors que le Gabon en a plus de 150.
- Dans de nombreux pays africains comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo, de nombreuses entreprises mixtes sont créées par des Africains bien introduits dans les sphères politiques, qui font appel à de la main d'oeuvre ou à des compétences européennes ou libanaises. Dans ce cas, l'objectif est de rafler le plus d'argent possible en un temps minimum. De toute évidence, l'ADF et les aspects juridiques ne font pas du tout partie de leurs préoccupations.

Malgré la vaste gamme de parties prenantes forestières en Afrique tropicale humide, on estime que dans certains pays, plus de 50 pour cent des entreprises forestières spécialisées dans l'exploitation et la transformation appartiennent à de gros groupes étrangers, dont les plus importants sont: le groupe hollandais Wijma; les groupes italiens Mussi Bianci et FIP Bruno; les groupes allemands Danzer, Wonneman et Fedmeyer et les groupes français Rougier, Sevant, Thanry et Interwood.

Ces firmes du secteur privé couvrent, avec d'autres, quelque 20 millions d'hectares de forêts, généralement à l'aide de techniques sélectives et peu intensives, pour exploiter de vastes étendues en se concentrant sur un petit nombre d'espèces en vogue.

(Landrot et Speed, 2001)

Ce processus sera accentué par la mondialisation. Des conflits sont possibles en cas de divergences entre les intérêts et les objectifs nationaux et ceux des compagnies;

- l'inégalité croissante des revenus et des richesses, qui est déjà très critique en Afrique, sera l'un des

principaux facteurs de rupture dans l'évolution des forces du marché.

Compte tenu de la faiblesse des arrangements institutionnels et des inégalités, les forces du marché risquent de ne pas être en mesure de résoudre les problèmes économiques et sociaux aigus de l'Afrique. Les changements qui se produiront sur les marchés régionaux et mondiaux auront une incidence sur le développement futur de la foresterie privée en Afrique. Compte tenu de la faible consommation de produits à valeur ajoutée sur ce continent, les marchés intérieurs pourraient être des débouchés. Toutefois, en l'absence d'une demande intérieure effective, imputable au bas niveau des revenus et du pouvoir d'achat, la seule solution pour l'Afrique est d'exporter des produits à valeur ajoutée. Les principaux facteurs limitant les exportations sont les suivants:

- l'insuffisance des investissements dans la transformation à valeur ajoutée, considérée comme incertaine et à haut risque;
- la dépendance à l'égard de technologies importées, dérivant de l'insuffisance des investissements dans le domaine des sciences et des technologies, dans la région; et
- l'intensification de la concurrence sur le marché mondial.

Pour résumer, d'importantes contraintes empêcheront le déroulement complet du scénario forces du marché dans le contexte africain, au cours des deux prochaines décennies. Au départ, les forces du marché pourraient responsabiliser un petit nombre d'entrepreneurs, mais les tensions sociales qui apparaîtront risquent de s'aggraver au fur et à mesure qu'un grand nombre d'acteurs seront laissés en marge et perdront leurs moyens d'action²⁰. A défaut d'efforts concertés pour surmonter les défaillances, notamment en fournissant des règles du jeu uniformes et un cadre transparent, c'est un difficile défi pour les forces du marché de constituer une stratégie de développement plus souhaitable.

Le secteur informel

Dans la plupart des pays, ni le secteur public ni les forces du marché ne couvrent toute la gamme des activités du secteur forestier, qui restent en grande partie aux mains du secteur informel moins organisé. En effet, le secteur informel fournit une part importante

²⁰ On en arrive là, notamment lorsque les meilleures terres sont utilisées pour des cultures destinées à l'exportation, de sorte qu'il n'y a plus assez de terres pour produire les biens et les services indispensables aux populations.



ENCADRÉ 21

LES CONDITIONS NÉCESSAIRES A LA
CROISSANCE DU SECTEUR PRIVÉ

Le cadre juridique concernant les infrastructures commerciales doit être clair, transparent et applicable. Il devrait viser à protéger les droits de propriété et à donner confiance aux investisseurs pour encourager leur participation. Les droits de propriété individuels devront être définis clairement, et les lois garantissant leur respect devront être justes et claires. Tout comme le consommateur individuel a le droit de recevoir ce qu'il négocie, l'entreprise a le droit de récupérer les coûts des services qu'elle fournit, y compris un montant équitable pour rentabiliser ses investissements. Ainsi, la pleine applicabilité des lois protégeant ces relations doit être garantie par un système juridique crédible et irréprochable.

(Cruz, 2000)

des biens et des services, et est de loin la principale source d'emplois et de revenus. Des activités comme le ramassage du bois, la production de charbon de bois, le sciage en long, la collecte et le commerce de produits forestiers non ligneux et la production artisanale de meubles constituent le gagne-pain essentiel de nombreuses personnes²¹. L'une des caractéristiques clés du secteur informel est qu'un grand nombre des intervenants ne sont pas propriétaires des ressources. En Afrique on distingue trois grands types d'activités informelles, dans le secteur forestier:

- *les activités non organisées de faible valeur, essentiellement orientées vers la consommation de subsistance locale.* Par exemple, la récolte et l'utilisation de bois de feu, de produits forestiers non ligneux et de perches sont fondamentales pour ceux qui opèrent en marge des forces du marché;
- *les activités du secteur informel liées aux marchés.* La production et la commercialisation de charbon de bois et le commerce de produits forestiers non ligneux, en particulier de plantes médicinales, qui sont souvent exportées, sont aussi bien des activités tout à fait informelles que des activités commerciales très organisées. La plupart des produits proviennent de terres publiques. Comme ceux qui récoltent les ressources en sont rarement propriétaires, ils n'ont pas intérêt à investir dans leur gestion, si bien qu'elles s'épuisent car elles

sont exploitées de plus en plus intensivement pour répondre à la demande croissante. Comme la majorité de ceux qui exploitent les ressources opèrent dans le secteur informel, ils n'obtiennent qu'une faible part de la valeur marchande des produits, en grande partie accaparée par les intermédiaires;

- *les activités informelles très lucratives souvent gérées par des réseaux clandestins bien organisés (ex: exploitation illégale de bois d'œuvre tropicaux).* Cette catégorie ressemble au secteur formel bien organisé, à ceci près qu'elle est illégale et basée sur l'appropriation privée des richesses publiques. Ces activités illégales organisées à grande échelle sont particulièrement répandues dans les sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest qui sont dotées d'abondantes ressources, principalement à cause des carences des institutions existantes.

Tout porte à croire que le secteur informel s'accroîtra, surtout si le secteur formel, ou structuré, ne parvient pas à se développer, à absorber tous les nouveaux arrivés sur le marché du travail, et à répondre à leur demande de biens et de services. Ceci est d'autant plus vrai que les aspirations des jeunes sont en train de changer et que les perspectives des cultures de rapport se détériorent. Alors que le secteur informel est une source de revenu critique, son expansion pourrait entraîner un certain nombre de problèmes.

- l'épuisement des ressources est un problème majeur lié à la croissance des activités forestières informelles. La majorité des opérateurs du secteur informel ne sont pas propriétaires des ressources et n'ont pas la capacité d'exclure les autres et d'investir dans des améliorations;
- les faibles niveaux d'innovation et de progrès technologique sont une contrainte importante pour le secteur informel. Le caractère transitoire de ses activités et le fait que les intervenants n'aient pas les moyens d'adopter les technologies disponibles accélèrent la dégradation des ressources;
- plus le secteur informel se développe, plus il risque d'être en compétition avec le secteur formel pour les ressources, comme c'est déjà le cas dans la majorité des pays. Les plantations et les forêts naturelles du gouvernement ou du secteur privé peuvent être utilisées pour la production de charbon de bois, le sciage en long, la collecte de bois de feu, l'abattage illégal ou d'autres activités clandestines. Le braconnage est un gros problème dans la majorité

²¹ Une récente étude de l'Organisation internationale du travail "estime au juger" que le secteur non apparent représente environ 63% des emplois mondiaux du secteur forestier. Le secteur forestier informel représente 34% des emplois (OIT, 2001). Sachant que le secteur forestier structuré est beaucoup moins développé en Afrique, le pourcentage d'emplois fournis par le secteur informel pourrait être significatif et bien supérieur à l'estimation mondiale de l'OIT.

des parcs nationaux et des réserves de faune. Là où les ressources sont précieuses, cela peut amener les propriétaires à prendre des mesures préventives et favoriser l'apparition d'un scénario forteresse.

Parmi les trois types d'activités du secteur informel, les activités informelles organisées - en particulier l'exploitation forestière illégale et le commerce des animaux sauvages - pourraient dans une certaine mesure être réduites en renforçant les capacités de gouvernance. L'intervention accrue d'organisations d'envergure internationale, telles que Greenpeace, Global Witness et Global Forest Watch Initiative, Environmental Investigation Agency, TRAFFIC, etc... pourrait être très utile pour démasquer le réseau international d'exploitation illicite et aider à prendre des mesures préventives et correctives, mais une solution durable ne peut être obtenue qu'avec d'importantes améliorations institutionnelles et un changement plus généralisé des perceptions et des attitudes. En revanche il est peu probable que l'on voie diminuer les deux autres types d'activités informelles, compte tenu en particulier de l'impact limité des mécanismes du marché et de l'incapacité du secteur public à remédier aux problèmes de la privation et de l'exclusion.

Le scénario forteresse

Comme on l'a déjà indiqué, un scénario forteresse peut apparaître en réaction à une intensification des conflits entre les secteurs formel et informel, surtout si ce dernier prend de l'ampleur. De plus en plus, comme c'est le cas pour d'autres biens publics et privés, les parcs nationaux, les bassins versants, les plantations et les forêts sont victimes de l'empiètement d'autres activités et du braconnage, ou purement et simplement détruits. Pour réduire les pertes imputables à ces activités, on resserre les mesures de protection des ressources. Dans plusieurs pays d'Afrique, le contexte global montre l'emprise croissante du scénario forteresse²². Une organisation forestière affaiblie et la lenteur et l'inefficacité du système judiciaire font qu'il est impossible de réprimer ces incursions. Pour protéger les endroits menacés, il faut souvent établir un

²² Au niveau mondial, de nombreux pays se sont pratiquement transformés en forteresses pour prévenir l'immigration, en particulier en provenance de pays politiquement et économiquement instables. Dans plusieurs pays, les tensions sociales ont entraîné des taux de criminalité élevés, de sorte que les personnes qui en ont les moyens vivent dans des zones de haute sécurité. Alors que dans de nombreux Etats, la croissance économique est stationnaire ou s'est ralentie, les services de sécurité privés connaissent une expansion rapide.

cordon de sécurité autour de la zone. Dans le contexte de la foresterie, le scénario forteresse suppose en particulier:

- d'identifier les zones d'importance particulièrement critique du point de vue économique et environnemental. Il peut s'agir de zones riches en diversité biologique, de réserves de faune attirant un grand nombre de visiteurs ou de plantations d'essences commercialement prisées.
- de confier la responsabilité de la protection de ces zones à des unités bien organisées et bien équipées.

L'approche forteresse concentre les efforts sur des domaines d'importance critique. Plusieurs forêts et parcs nationaux ont adopté diverses mesures de protection - telles que la mise en place de clôtures de fil de fer barbelé, ou le recours à des agents de sécurité armés - pour lutter contre braconnage²³. Dans quelques pays, la gestion des parcs nationaux dépend du Ministère de l'intérieur, pour mettre l'accent sur les fonctions de police. Si l'on en croit les tendances actuelles, la situation devrait s'aggraver et le scénario forteresse se généralisera de plus en plus. La situation pourrait évoluer comme suit:

- ceux qui pratiquent des activités illégales seront de mieux en mieux organisés et équipés, de sorte qu'il deviendra impératif de moderniser l'appareil de sécurité. L'ampleur des efforts sera directement proportionnelle à la valeur attribuée à la ressource;
- au-delà d'un certain seuil, il n'est plus rentable de renforcer la protection;
- au fur et à mesure que le coût de la protection augmente, l'avantage compétitif des pays diminue. Tous ceux qui investissent dans la gestion des ressources sont confrontés à la perspective d'une diminution de la rentabilité. Souvent, cela a déjà incité à déplacer des usines vers des lieux plus sûrs²⁴.

L'impossibilité de protéger la forteresse conduit à un effondrement complet de la loi et de l'ordre, qui peut dégénérer dans un scénario de barbarisation. Pour s'éloigner d'une situation de forteresse, ou éviter qu'elle ne s'installe, il faut supprimer les déséquilibres ou les inégalités profondes du développement, et

²³ Le transfert de la gestion de la réserve forestière du Mont Kenya, du Département des forêts au Kenya Wildlife Service, qui a plus de personnel et est mieux équipé, en est un exemple typique.

²⁴ Il y a déjà des cas d'usines qui se transplantent dans d'autres pays à cause de l'augmentation des coûts de la protection. Avec la réduction des obstacles au commerce (par exemple le COMESA supprime les droits de douane), les industries pourraient changer d'endroit pour réagir à la dégradation des conditions de sécurité, sans compromettre l'accès aux marchés.



renforcer le secteur public et les institutions du marché pour favoriser un développement touchant toutes les couches de la société.

La Grande Transition

Les quatre scénarios qui précèdent décrivent les différentes situations auxquelles est aujourd'hui confrontée l'Afrique et ce qui pourrait se produire si certaines tendances actuelles persistent. Dans la plupart des pays, les scénarios de prédominance du secteur public, de dominance des forces du marché et de dominance du secteur informel co-existent. Dans plusieurs cas, on note des signes de dégradation vers un scénario de forteresse, avec parfois des signes avant-coureurs de barbarisation. Toutefois, la nécessité de changer pour s'engager dans une voie meilleure est très fortement ressentie. Avec l'affermissement des systèmes démocratiques, on parle de plus en plus de "Renaissance africaine". Cette recherche de la Grande Transition est reflétée dans diverses initiatives, comme le Partenariat du millénaire pour le programme de

redressement africain (PRA) et le plan OMEGA. L'une des plus intéressantes est le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD) (voir encadré 22). Toutes ces initiatives accordent une très grande importance au développement durable et identifient - la paix, la démocratie, les droits de l'homme et la gestion économique rationnelle, et - l'intégration régionale et la coopération, comme les principaux éléments et conditions préalables du changement.

La Grande Transition s'appuie sur les aspects positifs des scénarios dominés par le secteur public, les forces du marché et le secteur informel et aide à responsabiliser tous les acteurs en fournissant une vision commune. Des réformes appropriées pour corriger les défaillances du secteur public et des forces du marché, et pour soutenir le vaste secteur informel, qui est crucial pour fournir des biens et des services aux groupes marginalisés, sont la clé du changement.

L'accès des communautés rurales aux ressources est garanti grâce à une attention accrue à la participation des communautés à la gestion des ressources. Comme on l'a

ENCADRÉ 22

LE NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT AFRICAIN

Le Nouveau partenariat pour le développement africain est centré sur l'auto-détermination africaine (propriété et gestion). A travers ce programme, les leaders africains établissent un programme d'action pour le renouveau du continent. Le programme d'action est basé sur les priorités et les plans de développement nationaux et régionaux qui doivent être élaborés dans le cadre de processus participatifs associant les populations. Nous estimons que, si les mandats de nos leaders africains sont dictés par ces plans, il leur appartient de les articuler et de conduire les processus de mise en œuvre pour le compte des populations.

Le programme est un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde, y compris les pays industrialisés et les organisations multilatérales. Il se fonde sur le programme d'action tracé par les Africains, à travers leurs propres initiatives et leur volonté d'auto-détermination.

Pour atteindre ces objectifs, les leaders africains prennent, ensemble, les engagements suivants :

- Renforcer les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits aux niveaux régional et continental, et faire en sorte que ces mécanismes soient utilisés pour rétablir et maintenir la paix;
- Défendre et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leurs pays et régions respectifs, en mettant au point des normes claires pour la reddition des comptes, la transparence et la gouvernance participative, aux niveaux national et sous-national;
- Rétablir et maintenir la stabilité macro-économique, en particulier en élaborant des normes et des objectifs appropriés pour les politiques budgétaires et monétaires, et introduire des cadres institutionnels adéquats pour l'application de ces normes;
- Instituer des cadres législatifs et réglementaires transparents pour les marchés financiers et la vérification des comptes des compagnies privées et du secteur public;
- Revitaliser et développer les prestations de services d'éducation, de formation technique et de santé, en donnant la priorité absolue à la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies transmissibles;
- Promouvoir le rôle des femmes dans le développement économique et social, par un renforcement de leurs capacités dans les domaines de l'éducation et de la formation; par la création d'activités génératrices de revenus, en facilitant l'accès au crédit, et par des mesures garantissant leur participation à la vie politique et économique des pays africains;
- Renforcer les capacités des Etats africains à définir et faire appliquer le cadre juridique et à maintenir la loi et l'ordre;
- Promouvoir le développement des infrastructures, de l'agriculture et sa diversification dans des agro-industries et des manufactures pour approvisionner les marchés intérieurs et extérieurs.

(Commission économique pour l'Afrique, 2001a)

déjà vu, les efforts dans cette direction sont déjà nombreux, et le concept de la participation des communautés à la gestion des ressources forestières est beaucoup plus largement accepté qu'il y a dix ans. Il est toutefois important de poursuivre les efforts et de résoudre les différents problèmes qui se posent tout au long de ce processus.

Des organisations non gouvernementales et des initiatives internationales ont joué un rôle clé dans le déclenchement des changements politiques précurseurs de la Grande Transition. L'inquiétude croissante suscitée par la pauvreté et les privations a été à l'origine d'initiatives nationales et internationales centrées sur diverses questions, dont la gouvernance, la transparence, la participation collective et la promotion d'arrangements institutionnels démocratiques. Des institutions donatrices internationales réorientent leur appui technique et financier pour atténuer la pauvreté et améliorer les moyens d'existence des personnes que les systèmes actuels ont laissés en marge. Des initiatives d'échelle planétaire ayant trait à la protection de la biodiversité, à la lutte contre la désertification et à la prévention des changements climatiques ont été suivies de mesures concrètes au niveau des pays, même si l'ampleur de ces efforts est très variable d'un pays à l'autre.

Le NEPAD a identifié un certain nombre de priorités sectorielles et quelques problèmes de mise en œuvre, dont la mobilisation des ressources. Toutefois, il faudra un certain temps avant que le partenariat ne produise tous ses effets et que la Grande Transition s'effectue. Cette Grande Transition pourrait déboucher sur les résultats suivants (entre autres):

- responsabilisation de l'ensemble de la population, qui libère leurs capacités latentes et leur esprit d'initiative. Cette responsabilisation n'est pas entièrement dictée par les forces du marché. Personne n'est marginalisé sur le plan social, économique et politique;
- des gouvernements au fonctionnement démocratique et d'autres institutions jouent un rôle de tout premier plan, notamment en mettant en place un cadre solide au sein duquel peuvent opérer les différents acteurs, en élaborant des arrangements institutionnels pour la résolution des conflits et en garantissant la bonne application de décisions équitables;
- la conservation et la gestion scientifique des ressources naturelles, notamment des forêts, devient partie intégrante de l'objectif de développement, qui fait une part équitable aux dimensions économiques,

sociales, culturelles, environnementales et spirituelles.

Le scénario de Grande Transition est socialement, économiquement et écologiquement rationnel. C'est précisément la raison pour laquelle sa construction peut prendre beaucoup de temps. Quelques problèmes pourraient ralentir la marche vers la Grande Transition, notamment:

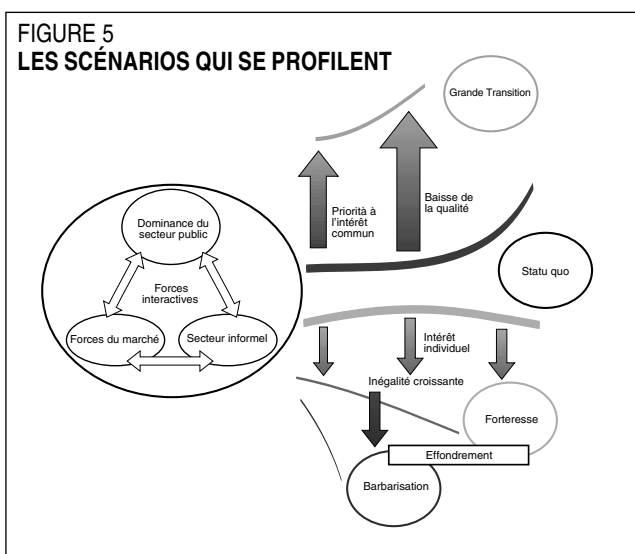
- dans la majorité des cas, les gouvernements et les autres acteurs sont loin d'avoir les capacités voulues pour mettre en œuvre les réformes des politiques qui s'imposent. En théorie, une fois que les fonctions commerciales sont transférées au secteur privé, le secteur public peut se limiter à fournir le cadre de politique générale et à assumer ses fonctions de réglementation. Pour diverses raisons, comme l'absence des compétences techniques nécessaires en matière d'analyse, de suivi et de révision des politiques, la capacité du secteur public à orienter les politiques reste faible;
- les réformes à l'appui des approches participatives ont été acclamées, comme un changement de paradigme majeur. Toutefois, bien que ces initiatives soient en cours depuis près de vingt ans, la participation des communautés rurales est encore très limitée. D'une manière générale, le principe a été facilement accepté/appliqué pour les forêts de faible valeur, mais les communautés locales ont presque toujours été exclues de la gestion ou du partage des ressources ayant une valeur potentielle plus élevée. Souvent ces initiatives sont dictées par les donateurs, et par conséquent peu durables;
- les mesures correctives, surtout si elles visent à résoudre des problèmes sociaux et environnementaux, peuvent être en conflit avec les structures du pouvoir existantes, notamment avec les politiques néo-libérales préconisées pour promouvoir l'investissement international. C'est notamment le cas des réformes agraires.

Les progrès effectifs sur la voie de la Grande Transition dépendront donc de plusieurs facteurs, notamment de la capacité d'élaborer et d'appliquer une vision collective pour résoudre bon nombre des conflits existant, et de mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés. Au cours des deux prochaines décennies, il se peut que l'on avance à pas de géant vers la Grande Transition, mais aussi que l'on soit encore très loin de l'accomplissement de la vision élargie de la Renaissance africaine.

SCÉNARIOS: LA SITUATION RÉELLE

Les cinq scénarios qui viennent d’être décrits représentent une gamme de futurs possibles pour l’Afrique et le secteur forestier. Ils montrent aussi comment les scénarios peuvent s’enchaîner suivant selon la manière dont la société s’adapte aux changements et selon le type de mesures correctives qui sont prises pour éviter les tendances négatives. Dans une région ou un pays très diversifié, les cinq scénarios peuvent coexister, leur importance relative variant au fil du temps et des circonstances. Par exemple, le scénario basé sur les forces du marché peut prévaloir dans de petits segments de l’économie ayant pour fonction de répondre à la demande mondiale de certains produits, comme le bois de trituration, alors que le secteur informel peut dominer des segments répondant aux besoins locaux (ex: bois de feu). Il se peut aussi qu’un segment du secteur informel plus organisé réponde à la demande mondiale, grâce à des activités illégales de récolte et de commerce des produits forestiers. Des initiatives sont en cours pour faciliter le passage à la Grande Transition en décentralisant la gestion des ressources et en améliorant la participation et la gouvernance. En Afrique, la situation globale pourrait se présenter comme indiqué dans le diagramme ci-après:

Dans la majorité des pays, les trois scénarios de base se combinent, à savoir prédominance du secteur public; dominance des forces du marché, et dominance du secteur informel(voir figure 5). Chacun d’eux a des points positifs et des points négatifs. A défaut de changements majeurs (situation de “statu quo”), cette combinaison pourrait persister et la



situation actuelle resterait pratiquement inchangée, avec toutefois quelques variations dans l’importance relative des trois éléments de base. En revanche, si les tendances négatives de chacun des trois scénarios se renforcent, la situation pourrait se détériorer et favoriser l’apparition d’un scénario de forteresse, pouvant dégénérer dans la barbarisation. Au contraire, si des initiatives concertées sont prises pour corriger les défaillances et renforcer les aspects positifs des trois scénarios, les perspectives sont excellentes pour avancer vers la Grande Transition.

Le chapitre suivant examine ce qui pourrait advenir dans le secteur, dans une situation de statu quo, où les facteurs du changement et les trois scénarios de base seraient maintenus tels qu’ils se présentent aujourd’hui.

**ENCADRÉ 23
SCÉNARIOS FUTURS PROBABLES**

Les forces du marché prendront de l'importance, dans une large mesure grâce aux nouvelles possibilités offertes pour le commerce des produits forestiers. Les forêts naturelles continueront d'être exploitées durant les deux prochaines décennies. Le développement industriel basé sur les plantations sera encore confiné aux régions où les industries sont déjà bien implantées.

Le rôle du gouvernement dans la production de bois diminuera au fur et à mesure que cette fonction passera aux mains des acteurs du marché et du secteur informel. Le rôle du secteur public sera limité à la formulation des politiques, aux fonctions de réglementation et à la fourniture de biens et de services qui présentent peu d'intérêt pour le secteur privé.

Les activités forestières continueront à être dominées par le secteur informel qui produira l'essentiel du bois de feu et des produits forestiers non ligneux. Le rôle du secteur informel "organisé" tendra à diminuer, sauf peut-être dans quelques pays, en raison de la prise de conscience croissante des effets de l'exploitation illicite et des initiatives de diverses organisations pour accroître la transparence.

La marche vers la Grande Transition est déjà en cours, comme le montre l'importance croissante accordée aux processus décisionnels démocratiques, à la transparence et à la participation. Ces efforts pourraient entraîner un changement de paradigme significatif, mais le rythme auquel ils se dérouleront est incertain. Ils ne seront probablement pas achevés dans la période couverte par les prévisions de FOSA.



Conséquences pour les biens et services procurés par les forêts

Compte tenu de l'impact des différents acteurs dans le contexte des facteurs du changement et des différents scénarios possibles, il nous semble important d'étudier ce qu'il adviendra des forêts et de leurs ressources et du flux de biens et de services. Les perspectives d'évolution de la foresterie en Afrique peuvent être examinées sur la base d'un certain nombre d'aspects, les plus importants étant:

- le couvert forestier et ses variations;
- la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable;
- l'offre et la demande de bois de feu;
- les changements dans les sources d'approvisionnement en bois, en particulier au profit de plantations gérées de manière intensive et des arbres hors forêts;
- l'offre et la demande de bois industriel et de produits dérivés;
- le rôle de l'Afrique dans le commerce des produits forestiers;
- le potentiel des produits forestiers non ligneux comme source importante de revenus et d'emplois;
- l'avenir de la gestion de la faune sauvage;
- l'amélioration des services environnementaux, par la stabilisation des bassins versants et la lutte contre la désertification et la dégradation des sols;
- la contribution des forêts africaines à la fourniture de biens collectifs mondiaux, comme l'atténuation des effets des changements climatiques;
- le rôle des forêts et de la foresterie dans la lutte contre la pauvreté.

La liste qui précède ne prétend pas être complète et d'autres questions pourront y être ajoutées si elles deviennent cruciales. Nous allons maintenant analyser brièvement les questions identifiées dans les chapitres précédents sur les facteurs du changement et les scénarios possibles.

LE COUVERT FORESTIER ET SES VARIATIONS

Comme on l'a déjà dit, entre 1990 et 2000, le couvert forestier africain a été amputé de 53 millions d'hectares, ce qui représente environ 56 pour cent de la superficie de forêts détruite dans le monde. Bien que la déforestation soit inévitable dans la plupart des pays aux premiers

stades du développement économique, à un certain moment elle se stabilise et la reprise commence. Cela suppose que la dépendance à l'égard des produits des forêts diminue, alors que leurs valeurs environnementales et esthétiques prennent plus d'importance. Le gros problème est de savoir si cette évolution se produira en Afrique durant les deux prochaines décennies, ou si la déforestation se poursuivra au même rythme qu'aujourd'hui.

Bien des facteurs ont une incidence directe ou indirecte sur l'étendue et l'état des forêts, et ils doivent être examinés dans le contexte des différents scénarios reflétant le rôle des différents acteurs. En Afrique, les trois scénarios de base sont caractérisés par la dominance: du secteur public, des forces du marché, et du secteur informel avec dans quelques pays, des tendances à l'élaboration de scénarios forteresse et de barbarisation, mais aussi des signes avant-coureurs de la marche vers la Grande Transition, qui met l'accent sur le renforcement de la participation et la décentralisation de la gestion des ressources. Dans ce contexte, les variations du couvert forestier seront dans une large mesure déterminées par la croissance démographique et le développement économique général, en particulier par les faits nouveaux qui se produisent dans le secteur agricole. Certains facteurs doivent être pris en compte:

- la population continuera d'augmenter, et comptera 388 millions d'habitants de plus en 2020, où elle atteindra 1 186 millions d'habitants;
- comme dans la décennie 90, la plupart des pays continueront sur une trajectoire de faible croissance économique. Suivant les prévisions, les tendances présentes vont continuer, le taux moyen de croissance annuel du PIB n'excédera pas 4,0 pour cent l'an durant les deux prochaines décennies. Après avoir tenu compte du taux de croissance de la population, l'augmentation du revenu par habitant se situerait autour de 1,5 pour cent, et on en déduit qu'il faudrait environ 50 ans pour que le revenu par habitant double. Le résultat d'une telle situation souligne l'impossibilité d'investir dans la conservation et la gestion des forêts et un grand nombre de personnes continueront à dépendre des ressources forestières.

- la croissance dans d'autres secteurs demeurera lente ce qui perpétuera la dépendance à l'égard de la terre;
- l'incapacité d'investir dans des technologies renforçant la productivité persistera;
- le recul du couvert forestier sera dû pour une bonne part à l'expansion de l'agriculture. La demande de céréales devrait s'accroître et passer d'environ 86 millions de tonnes en 1997-99 à 139 millions de tonnes en 2015 et à 208 millions de tonnes en 2030. Ceci entraînera une expansion des terres cultivées, qui passeront de 228 millions d'hectares en 1997-99 à 262 millions d'hectares en 2015, et à 288 millions d'hectares en 2030 (FAO, 2002b). La majorité des nouvelles terres seront utilisées pour des cultures non irriguées, alors que l'augmentation de la productivité, dérivant de l'intensification des cultures et en particulier de l'irrigation, sera limitée. On prévoit une augmentation très modeste des superficies irriguées, essentiellement parce que le secteur public n'a pas les moyens d'investir dans des projets d'irrigation.

Dans le passé, les programmes d'expansion de l'agriculture à grande échelle étaient en grande partie soutenus par le secteur public. Avec l'affaiblissement de ce dernier et la dépendance croissante à l'égard des initiatives du secteur privé, les modèles d'expansion de l'agriculture devraient être considérablement modifiés. La libéralisation du commerce et les changements des importations/exportations qui en découlent devraient aussi avoir une incidence sur l'évolution de l'agriculture et, par voie de conséquence, des forêts. Dans le même temps, les agriculteurs qui ont un accès limité aux marchés devront probablement produire davantage pour leur subsistance. Les variations du couvert forestier dépendront donc dans une large mesure des faits nouveaux spécifiques qui se produiront dans quelques sous-régions et pays clés.

À l'intérieur de chaque sous-région, la déforestation est essentiellement imputable à un petit nombre de pays. Par exemple en Afrique du Nord, le Soudan a perdu près d'un million d'hectares de forêts chaque année (FAO, 2001a). Dans les pays à revenu relativement élevé de cette sous-région, le taux de déforestation est faible. En Afrique australe, la Zambie et le Zimbabwe sont les principaux responsables du déboisement, alors qu'en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, les principaux pays incriminés sont respectivement la République démocratique du Congo et le Nigeria. La croissance des revenus et la diversification basée sur le développement d'autres secteurs de l'économie (déjà en cours au Gabon)

sont des facteurs clés de la réduction des taux de déboisement. Toutefois, le type de développement joue aussi un rôle. Un développement à "enclaves", qui ne profite qu'à une minorité d'individus, peut ne pas contribuer à réduire les déboisements.

Tout porte à croire que la déforestation se poursuivra en Afrique en raison de l'expansion de l'agriculture, de la conversion des forêts au profit d'activités minières ou autres, et de la surexploitation des ressources, y compris bois de feu, pour répondre à la demande urbaine qui s'accroît. Toutefois, la situation pourrait s'améliorer dans quelques pays où les taux de déboisement sont actuellement élevés. Ainsi, la déforestation pourrait diminuer en Angola et au Soudan, qui s'affirment comme d'importants producteurs de pétrole, ce qui réduit leur dépendance à l'égard des forêts. Voici quelques indications des changements qui pourraient se produire dans les différentes sous-régions

- en Afrique du Nord, la déforestation est entièrement imputable au Soudan. Toutefois les récentes réorientations de l'économie, notamment la production et l'exportation de pétrole, la libéralisation économique et le retrait de l'appui du secteur public aux cultures non irriguées laissent présager une diminution des défrichements. Les initiatives actuelles visant à favoriser le passage à d'autres combustibles, grâce aux disponibilités accrues de GPL, devraient permettre de réduire la pression sur les forêts pour répondre à la demande urbaine de bois de feu. Tout ceci permet d'espérer un ralentissement notable des déboisements au Soudan et par conséquent dans la sous-région de l'Afrique du Nord;
- l'Afrique de l'Est a un taux de déforestation plus faible que les autres sous-régions, mais il est peu probable que la situation change dans les deux prochaines décennies, sinon pour le pire. Compte tenu de la densité de population élevée et de la forte dépendance à l'égard de la terre, les conflits liés à l'utilisation des terres devraient s'intensifier dans la majorité des pays. En outre, la plupart des pays d'Afrique de l'Est sont pauvres et ont des possibilités de diversification très limitées. Même dans le cas peu probable où des changements structurels majeurs se produiraient dans les économies, le taux de déforestation ne baisserait sans doute pas;
- durant la décennie 90, l'Afrique australe est la sous-région d'Afrique qui a connu le taux de déboisement le plus rapide, en particulier en



Zambie et au Zimbabwe. Il y a tout lieu de croire que les déboisements resteront élevés en raison des faibles taux de croissance des économies et de la dépendance continue à l'égard de la terre. Les réformes agraires en cours dans quelques pays pourraient aggraver le problème dans le futur proche, mais avoir un effet stabilisant à long terme, à condition que ceux qui bénéficient des réformes adoptent des pratiques de gestion améliorées. Une augmentation de la déforestation est également possible en Angola et au Mozambique, deux pays qui mettent de nouvelles terres en culture, à la fois à des fins commerciales et pour la subsistance;

- en Afrique centrale, la réduction du couvert forestier a essentiellement concerné la République démocratique du Congo et le Cameroun. Le récent fléchissement des prix des cultures de rapport laisse présager une diminution des déboisements au profit de l'agriculture, mais il faut tenir compte des perspectives à long terme de ces cultures et des nouvelles qui apparaîtront. Dans certains pays d'Afrique centrale, qui ont une faible densité de population et des ressources en terres relativement abondantes, une expansion de l'agriculture est possible, à condition d'améliorer les infrastructures de transport. Avec le développement de l'exploitation forestière et l'amélioration de l'accessibilité, il deviendra très tentant de défricher les forêts pour y planter des cultures commerciales et de subsistance. La diminution du couvert forestier pourrait aussi être accélérée par l'exploitation de forêts secondaires facilement accessibles, en particulier si les possibilités de commercialisation des espèces s'améliorent, grâce au progrès technologique;
- la population élevée et la dépendance continue à l'égard de la terre, en Afrique de l'Ouest, laissent présager une augmentation des conflits à propos de l'utilisation des terres, qui aura des effets sur le couvert forestier. Avec l'expansion rapide de la population urbaine, la pression sur les forêts s'accroîtra, en particulier pour le bois de feu et le bois de construction. Aussi bien dans les zones humides que dans les zones sèches, la superficie de forêts et de terres boisées devrait diminuer à peu près au même rythme que dans les années 90.

Compte tenu des différents facteurs de changement qui entrent en jeu dans les pays et des liaisons intersectorielles complexes, il est difficile de donner une indication précise des variations futures du couvert

forestier. Toute réduction significative du taux de déforestation globale dépendra de l'évolution des circonstances dans un petit nombre de pays clés. Des réorientations majeures ont été observées, par exemple au Soudan, et permettent d'espérer une réduction limitée de la déforestation, mais celle-ci pourrait être annulée par une augmentation des défrichements dans quelques pays, en particulier en Afrique australe et Afrique centrale.

AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES

L'augmentation de la superficie des forêts et des terres boisées sera l'un des principaux indicateurs de l'amélioration de la situation de la foresterie en Afrique. Pour effectuer une évaluation significative des progrès accomplis dans ce domaine, il est important de connaître la superficie actuellement soumise à un aménagement durable, ainsi que l'impact des efforts en cours pour mettre en œuvre l'aménagement durable des forêts et leur évolution probable dans le contexte des facteurs de changement et des scénarios. Compte tenu de l'insuffisance des données disponibles sur ces aspects, il est cependant difficile de se prononcer sur ce qui devrait se passer au cours des deux prochaines décennies.

Si des efforts importants ne sont pas faits, l'affaiblissement du secteur public, qui est déjà évident aujourd'hui, devrait s'accroître et s'accompagner d'un accroissement correspondant du rôle du secteur informel dans la plupart des pays boisés de la région. Bien que le secteur privé intervienne depuis longtemps dans l'exploitation des forêts naturelles, à défaut d'un cadre politique, juridique et institutionnel efficace, les efforts de mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts ont peu de chance de se développer. Cette situation devrait prévaloir dans de nombreux pays d'Afrique centrale et occidentale, où le secteur informel "plus organisé" développe ses activités d'exploitation forestière, alors que la capacité du secteur public à mettre en œuvre l'aménagement forestier durable, reste faible.

On peut toutefois s'attendre à des progrès dans le domaine de l'aménagement durable des savanes boisées, dans le contexte des efforts croissants qui sont faits pour associer les communautés locales. Cependant, la faible rentabilité de l'aménagement durable risque de compromettre son adoption à une échelle plus large. La plupart des terres boisées sont gérées par les communautés et plusieurs exemples

d'initiatives communautaires ont été couronnées de succès. Une expansion de l'aménagement durable des forêts situées sur des terres communales est possible, à condition de persévérer dans les efforts visant à mettre les institutions locales mieux à même de régler les conflits et de travailler dans l'intérêt collectif à long terme.

CHANGEMENTS DANS LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Au cours des deux dernières décennies, les sources d'approvisionnement en bois se sont déplacées des forêts naturelles aux plantations et aux arbres hors forêts. Dans de nombreuses régions du monde, et notamment dans quelques pays d'Afrique, les plantations sont devenues une importante source d'approvisionnement en bois industriel. Ceci a dans une certaine mesure contribué à réduire la pression sur les forêts naturelles pour pouvoir les utiliser essentiellement pour d'autres biens et services. L'accélération de ce changement en Afrique au cours des deux prochaines décennies est subordonné à un certain nombre de facteurs, en particulier aux mesures qui seront prises pour inciter ou obliger les populations à tirer leur bois des plantations ou d'autres arbres plantés en dehors des forêts.

Plantations forestières

A l'échelle mondiale, les plantations forestières sont une source majeure d'approvisionnement en bois industriel, puisqu'elles fournissent environ 22 pour cent du bois rond industriel produit chaque année (Brown, 2000). D'après les estimations de la superficie et de la productivité, la part des plantations devrait augmenter et couvrir environ un tiers de la demande mondiale de bois industriel en 2015 (Brown, 2000). Pour que cette tendance se vérifie aussi en Afrique durant les deux prochaines décennies, un certain nombre de conditions devraient être réunies:

- d'après les estimations pour 2000, en Afrique, la superficie totale de plantations et les boisements

²⁵ Le Soudan est un exemple typique. Il y a cinq ans, ce pays était tributaire du bois de feu avec lequel il couvrait la quasi-totalité de ses besoins en énergie domestique et une partie de ses besoins en énergie industrielle (en particulier pour approvisionner les industries traditionnelles, comme les boulangeries). La situation a radicalement changé, en particulier depuis deux ans, lorsque le pays a commencé à exporter ses ressources en pétrole et en gaz. Une politique volontariste de promotion du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et la participation active du secteur privé dans la commercialisation du GPL, ont tellement réduit la demande de bois de feu et de charbon de bois que la viabilité de la Forests National Corporation est aujourd'hui menacée.

annuels sont respectivement de 8 millions d'hectares et de 194 000 hectares. Ce dernier chiffre inclut quelques plantations de remplacement et 50 pour cent des plantations au maximum peuvent être considérées comme industrielles. Les plantations industrielles les plus productives se trouvent en Afrique du Sud, au Swaziland, au Zimbabwe et dans une moindre mesure en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria. L'amélioration de la gestion des plantations, notamment de leur productivité, sera largement déterminée par les forces du marché. Dans une situation où la gestion du secteur public ne réagit pas aux forces du marché et/ou où un certain nombre de facteurs bloquent l'investissement industriel, une expansion des plantations industrielles est peu probable. Une poussée de l'offre de bois provenant des plantations d'autres régions étant attendue (voir encadré 24), les plantations africaines risquent de ne pas être compétitives sur le marché mondial, sauf si elles sont situées dans des pays déjà bien intégrés à l'économie mondiale;

- les autres principaux objectifs des plantations forestières sont la production de bois de feu et la protection de l'environnement. Ces plantations sont pour la plupart établies par le secteur public. Compte tenu de l'affaiblissement des capacités du secteur public, une expansion significative de ce

ENCADRÉ 24

L'IMPACT DES PLANTATIONS SUR L'OFFRE MONDIALE DE BOIS

L'effet plantation commencera d'ici peu à faire pencher la balance de l'offre et de la demande mondiale de bois industriel vers l'excédent, sinon à l'y précipiter. Il s'agit donc d'une inversion totale par rapport aux déficits escomptés (implicitement, il est vrai, le plus souvent) qui ont sous-tendu les politiques forestières un peu partout, et c'est une quasi certitude : même les analyses relativement prudentes de la FAO annoncent de fortes poussées des disponibilités de bois rond industriel d'ici 2020 au plus tard. Ce retour à des marchés surapprovisionnés en bois se traduira par une baisse, voire un effondrement des prix et par une concurrence acharnée, qui sera particulièrement intense pour les dérivés du bois, alors que les coûts de la majorité des intrants utilisés par les industries forestières continueront à monter. Or, apparemment, l'idée que l'effet plantation prépare un avenir de ce genre ne préoccupe pas grand monde dans le secteur forestier. Et pourtant, ce futur n'est pas si loin, 10 ou 15 ans au maximum.

(Leslie, 2001)



segment est peu probable. Même avec un accroissement limité de la superficie, les investissements visant à maintenir et améliorer la productivité seraient insuffisants.

Dans un pays comme l'Afrique du Sud, qui a une infrastructure industrielle bien développée, et qui tire l'essentiel de sa matière première-bois des plantations, les possibilités d'expansion ultérieure des boisements sont limitées par le manque de terres et surtout, d'eau. Une expansion limitée des plantations est toutefois possible au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie. La production de bois en Afrique du Nord, et dans une certaine mesure en Afrique de l'Est, reposera aussi sur les plantations, malgré le manque d'eau et le peu de terres productives qui resteront deux contraintes majeures dans ces deux sous-régions. Les plantations commerciales n'ont guère d'avenir en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, aussi longtemps que les forêts naturelles permettront de répondre à la quasi-totalité de la demande de bois. Les déficits de l'offre de bois, en particulier en Afrique de l'Ouest seront essentiellement comblés par des importations, en particulier en provenance d'Afrique centrale, une sous-région excédentaire en bois.

Arbres hors forêts

Une part importante des approvisionnements en bois ronds, en particulier bois de feu, provient des arbres hors forêts. Ceux-ci comprennent les arbres qui poussent naturellement sur les terres communales ou privées, et ceux qui sont cultivés dans les fermes, dans le cadre de divers systèmes d'agroforesterie. La gestion des arbres dans les parcelles boisées et dans d'autres plantations agricoles est essentiellement dictée par la demande du marché, alors que l'exploitation des arbres situés sur des terres communales ou sur d'autres terres librement accessibles relève principalement du secteur informel. La surexploitation épuisera en grande partie les ressources en bois des terres communales, mais on prévoit une certaine expansion des arbres hors forêts dans quelques pays où la jouissance des terres et des arbres est assurée et où l'arboriculture est rentable, compte tenu de la baisse de la production des sources traditionnelles.

Ceci sera en particulier le cas dans les pays densément peuplés d'Afrique occidentale, centrale, orientale et australe. Les arbres cultivés dans les concessions familiales et les parcelles boisées (en particulier dans le cadre de programmes de plantation

satellite soutenus par les industries) deviendront une source importante d'approvisionnement en bois. Il y a tout lieu de croire que la plantation d'arbres dans les fermes ou sur des parcelles boisées continuera à prendre de l'importance car les agriculteurs réagiront à l'augmentation des prix. En revanche, comme on l'a déjà fait observer, les ressources en bois devraient continuer à s'amenuiser sur les terres communales.

Le changement dans les sources d'approvisionnement dépend en grande partie du type de transformation du bois. Les grosses industries qui ont besoin d'une matière première uniforme n'ont pas d'autre option que d'établir des plantations. Le changement le plus spectaculaire a eu lieu en Afrique du Sud, et a résulté en partie de la situation politique et économique durant l'apartheid. Sans une approche intégrée de la gestion des plantations forestières et de la transformation du bois, il est peu probable que les plantations deviennent la principale source d'approvisionnement en bois.

SITUATION DU BOIS DE FEU

Le bois est la principale source d'énergie en Afrique, principalement pour deux raisons : son faible coût (surtout s'il s'agit d'une ressource librement accessible) qui le met à la portée des consommateurs à bas revenu; et les disponibilités plus abondantes par rapport à d'autres sources d'énergie. Depuis quelques années, l'épuisement des ressources a eu pour effet d'augmenter son coût direct et indirect. Les tendances probables de la consommation de bois de feu en Afrique, entre 2000 et 2020, telles qu'elles ont été établies d'après les méthodes de prévision conventionnelles, sont résumées au tableau 7

Malgré l'existence de certains problèmes qui empêchent de faire des prévisions plus réalistes, le tableau 7 ci-dessus donne une indication de l'ampleur des augmentations. Entre 2000 et 2020, on prévoit que la consommation de bois augmentera d'environ 34 pour

TABLEAU 7
Estimations de la consommation de bois de feu en Afrique

Sous-région	2000	2010	2020
	(millions m ³)	(millions m ³)	(millions m ³)
Afrique du Nord	60,08	67,29	72,22
Afrique de l'Est	199,21	233,73	268,87
Southern Africa	84,32	99,05	115,79
Afrique centrale	116,42	137,16	157,83
Afrique de l'Ouest	175,09	204,29	235,49
Total Afrique	635,12	741,52	850,19

Source: Broadhead et al., 2001.

cent, soit un rythme moins rapide que la population, qui reflète dans une certaine mesure l'impact d'autres facteurs comme les variations du revenu et le passage à d'autres sources. Les principaux déplacements de la consommation dépendront des efforts en cours pour améliorer l'offre de bois de feu; et des possibilités de substitution, notamment des disponibilités de combustibles commerciaux accessibles.

Au cours des 20 prochaines années, le secteur informel continuera à contrôler les approvisionnements en bois de feu, dans la plupart des pays. Les principaux acteurs, aux niveaux de la production, du commerce et de la consommation, seront essentiellement des personnes qui ont des moyens limités. La majorité du bois de feu proviendra donc de zones non aménagées, ce qui aura une incidence négative sur la durabilité à long terme. Les forêts proches des centres urbains seront particulièrement touchées.

L'ampleur de la substitution du bois de feu par d'autres sources d'énergie dépendra dans une large mesure du pouvoir d'achat et de la disponibilité de combustibles commerciaux facilement accessibles. Plusieurs pays d'Afrique ont d'importantes ressources en combustibles fossiles. Dans la mesure où des investissements sont réalisés dans la production et la distribution, le scénario peut changer pratiquement du tout au tout. Les forces du marché et le secteur public peuvent jouer un rôle majeur dans la fourniture de combustibles de substitution. Dans de nombreux pays, les efforts de privatisation des sources d'énergie commerciales ont augmenté les coûts, ce qui a souvent favorisé un retour au bois de feu, en particulier dans certaines zones urbaines, et indirectement entraîné l'épuisement de la ressource.

Toutefois certaines initiatives sous-régionales, qui sont en cours, pourraient avoir une incidence majeure sur la situation des approvisionnements en énergie. L'une des plus intéressantes est le gazoduc ouest-africain qui permet d'acheminer le gaz du Nigeria vers certains pays de la CEDEAO (voir encadré 25).

Dans la majorité des autres pays, où les possibilités d'utiliser des combustibles fossiles sont limitées, deux grands types d'intervention sont possibles: l'emploi de dispositifs de cuisson améliorés consommant moins de bois de feu et de biomasse, et le recours à d'autres sources d'énergie, comme le biogaz, le vent et le soleil (énergie éolienne et énergie solaire). Les résultats obtenus avec les engins de cuisson améliorés, principalement fourneaux, ont été inégaux. A part quelques succès, l'impact a dans l'ensemble été décevant, essentiellement parce que les technologies n'étaient pas adaptées aux

ENCADRÉ 25 :

AFRIQUE DE L'OUEST - MODIFICATION DU SCÉNARIO DE L'ÉNERGIE

La construction du gazoduc ouest-africain (WADGP), conçu au milieu des années 90, et soutenu par Chevron, devrait commencer en 2004. Le gazoduc transportera, sur une longueur de plus de 1000 kilomètres, du gaz du Nigeria au Bénin, au Togo et au Ghana. Il pourra éventuellement être prolongé jusqu'à la Côte d'Ivoire et même au Sénégal, dans la mesure où les conditions de stabilité politique le permettent. Son utilisation permettra d'accroître la capacité de production électrique en ligne et de promouvoir l'emploi de gaz acheminé par conduites, ou en bouteilles, à des fins domestiques, ce qui devrait se traduire par une diminution sensible de la consommation de bois de feu - absolument nécessaire dans des pays affectés par la déforestation et, par conséquent, en voie de désertification: dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, jusqu'à 90 pour cent des besoins en énergie domestique sont couverts grâce au bois de feu. La production potentielle de gaz associé du Nigeria, qui brûle actuellement à l'air libre, avec des conséquences catastrophiques pour l'environnement de la sous-région, est estimée à 3-4 milliards de pieds cubes par jour, soit 20 000 mégawatts (MW), niveau à peu près équivalent à la production actuelle totale de la région (sources hydriques et thermiques combinées). Le passage au gaz est la préoccupation centrale à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), depuis que le gazoduc a été conçu. Les réserves de gaz du Nigeria sont actuellement considérées comme pratiquement illimitées, même en ne tenant compte que des réserves connues et en faisant abstraction des dépôts off-shore, qui doivent encore être évalués.

différents contextes sociaux, institutionnels, économiques et culturels.

En Afrique, les possibilités d'utilisation de sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne ou solaire, sont considérables. Les technologies de captage de l'énergie éolienne et solaire sont bien comprises, mais leur adoption devrait progresser lentement en Afrique durant les 20 prochaines années, faute d'un accroissement substantiel des investissements publics et privés. Le fait que l'on n'ait pas réussi à obtenir des engagements fermes pour stimuler ce type d'initiatives au Sommet mondial sur le développement durable, indique que les progrès dans cette direction seront probablement très lents en Afrique.

En résumé, il y a tout lieu de croire que le bois demeurera la principale source d'énergie dans pratiquement toute l'Afrique. Un passage limité aux combustibles commerciaux, notamment au GPL et au kérosène, est attendu dans les pays producteurs de pétrole, en particulier en milieu urbain. Ces combustibles resteront cependant inaccessibles à une grande partie de la population, car les revenus resteront bas. Les pressions



de la demande, en milieu urbain, continueront à accélérer les déboisements et la dégradation des forêts et des terres boisées situées à proximité des villes. La faible rentabilité des plantations dissuadera d'établir des plantations à bois de feu.

BOIS ROND INDUSTRIEL ET PRODUITS DÉRIVÉS

En Afrique, la production de bois rond industriel représente environ 10 pour cent de la production totale de bois rond. Il existe toutefois des variations considérables entre les sous-régions, reflétant les différences des conditions écologiques, de la demande et des capacités de transformation. Le tableau 8 donne une indication de l'évolution globale de la production de bois rond industriel entre 1980 et 2000 et des tendances projetées pour les deux prochaines décennies, selon le Global Forest Products Model (voir FAO, 2002a, Rytönen, 2001).

Quoiqu'incomplètes, ces données mettent en relief deux aspects importants de l'évolution de la production de bois rond industriel:

- le déséquilibre de la production par rapport à la population;
- des déplacements sous-régionaux de la production.

Une comparaison entre la population et la production de bois rond industriel met en évidence le déséquilibre entre la demande et la production. L'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est sont des sous-régions déficitaires en bois industriel, alors que l'Afrique de l'Ouest a une production relativement élevée, à peu près équilibrée par rapport à sa population nombreuse. L'Afrique australe et l'Afrique centrale sont les deux principales sous-régions qui produisent des excédents, grâce respectivement à un vaste domaine de plantations, et à des forêts naturelles.

La production totale de bois rond industriel pour l'ensemble de la région devrait augmenter au cours des deux prochaines décennies et certains déplacements entre les sous-régions apparus entre 1980 et 2000

TABLEAU 8

Tendances de la production de bois rond industriel

Sous-région	1980	1990	2000	2010	2020
	(millions m ³)	(millions m ³)	(millions m ³)	(millions m ³)	(millions m ³)
Afrique du Nord	2,4	3,0	3,8	5,2	6,2
Afrique de l'Est	6,3	8,1	10,1	10,2	10,3
Afrique australe	16,5	17,5	24,0	28,3	32,3
Afrique centrale	7,9	10,7	12,7	15,7	19,2
Afrique de l'Ouest	16,9	17,4	18,2	19,7	20,7
Total Afrique	50,0	56,7	68,8	79,1	88,7

Source: FAO, 2002a; Rytönen, 2001.

devraient devenir plus marqués. La part de l'Afrique australe, qui est principalement le fait de l'Afrique du Sud, estimée à 35 pour cent en 2000, devrait être supérieure à 36 pour cent en 2020. Cette tendance devrait aussi être renforcée par une augmentation des activités d'exploitation forestière, en particulier au Mozambique et en Angola. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord verront progresser très légèrement leurs parts dans la production, alors que celle de l'Afrique de l'Est devrait reculer.

L'Afrique centrale est en train de devenir un important producteur de bois rond industriel, mais il n'est pas certain que cette tendance se maintienne à long terme. Entre 1980 et 2000, sa part dans la production est passée de 16 à 18 pour cent, et devrait atteindre 21,5 pour cent d'ici 2020. La part de l'Afrique de l'Ouest a en revanche considérablement diminué, tombant de 33 pour cent en 1980 à 26,6 pour cent en 2000. Ce pourcentage devrait encore baisser pour s'établir à environ 23,4 pour cent en 2020, malgré une légère augmentation possible de la production, en volume. La progression rapide de la part de bois rond industriel produite par l'Afrique centrale reflète une augmentation significative de l'exploitation forestière dans cette sous-région. L'expérience de l'Afrique de l'Ouest montre bien ce qui peut arriver quand les forêts naturelles sont exploitées de manière non durable, et quand d'autres facteurs accélèrent la dégradation de la ressource. L'épuisement des ressources et les pratiques de gestion non durables ont entraîné une baisse considérable de la production de bois rond industriel dans certains pays. Beaucoup de pays producteurs traditionnels de l'Afrique de l'Ouest ont déjà atteint leurs limites et des pays comme le Ghana envisagent d'importer des grumes provenant de pays voisins.

Les écarts de production montrent qu'il est possible de renforcer le commerce intra-régional, compte tenu en particulier des faibles ressources de l'Afrique du Nord et de l'accroissement de la demande attendu dans des pays comme le Nigeria. En plus d'un commerce officiel limité, il existe déjà d'importants échanges informels entre les sous-régions et les pays. A l'heure actuelle, une grande partie des échanges se font avec des pays extérieurs à la région. Un accroissement des revenus en Afrique pourrait modifier sensiblement l'orientation géographique du commerce, mais cela dépendra des politiques commerciales, des infrastructures et des réglementations régissant les mouvements des produits d'un pays à l'autre.

Production et consommation de sciages

Près de 25 pour cent des bois ronds industriels sont utilisés sous forme de sciages. Comme pour le bois rond industriel, il existe un déséquilibre important entre la production et la consommation de sciages et les différentes sous-régions, qui reflète la distribution inégale de la population, du pouvoir d'achat et des ressources forestières. Le tableau 9 montre l'évolution effective de la production et de la consommation de sciages en 2000 et projetée pour les deux prochaines décennies.

Au niveau régional (Afrique), la consommation de sciages est sensiblement supérieure au volume produit. Ceci est essentiellement attribué à la demande élevée de l'Afrique du Nord, une sous-région relativement riche, où la production couvrirait à peine 5 pour cent de la consommation en 2000. Les principales différences entre les sous-régions sont les suivantes:

- l'Afrique du Nord restera le principal débouché commercial pour les sciages. Bien que la population soit peu nombreuse, la demande est forte à cause du revenu élevé par habitant et de l'urbanisation. Cette demande sera en grande partie couverte par des régions extérieures à l'Afrique, en raison de la proximité de l'Europe et d'autres sources d'approvisionnement. L'Afrique du Nord pourrait devenir un marché d'exportation important pour les sciages provenant d'autres sous-régions. Mais ceci dépendra dans une large mesure d'une amélioration des transports entre les pays producteurs et les marchés d'Afrique du Nord;
- en Afrique de l'Est, la production de sciages restera limitée en raison de la faible productivité de la sous-région. Pour autant que l'on puisse le prévoir, la demande continuera aussi de stagner, en raison des bas revenus;

TABLEAU 9
Tendances de la production et de la consommation de sciages

(la consommation estimée est donnée entre parenthèses)

Sous-région	2000 (000 m ³)	2010 (000 m ³)	2020 (000 m ³)
Afrique du Nord	202 (4 108)	197 (4 679)	151 (5 295)
Afrique de l'Est	1039 (1083)	1118 (1196)	1228 (1334)
Afrique australe	2 221 (2 472)	2 386 (2 674)	2 528 (2 929)
Afrique centrale	1148 (399)	1 260 (454)	1 351 (516)
Afrique de l'Ouest	3 057 (2 363)	3 208 (2 583)	3 248 (2 807)
Total Afrique	7 667 (10 425)	8 169 (11 586)	8 506 (12 881)

Source: FAO, 2002a; Rytikkönen, 2001.

- en Afrique australe, la consommation est supérieure à la production, alors qu'en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, elle est très inférieure, ce qui laisse des excédents exportables. L'industrie des sciages pourrait être développée dans ces deux sous-régions, qui exportent une forte proportion de billes de sciages.

Dans toutes les sous-régions, les forces du marché dominant la production de sciages. Le secteur informel joue aussi un rôle significatif, mais on ne dispose d'aucune estimation fiable sur l'ampleur de sa contribution. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, ce secteur intervient en particulier dans le sciage de long, qui couvre une bonne partie de la demande croissante de bois de construction. En outre, de nombreuses petites scieries gérées par des entrepreneurs locaux contribuent pour une grande part à la satisfaction des besoins locaux. Les principaux problèmes auxquels sont confrontés ces producteurs sont:

- l'incertitude concernant les approvisionnements en grumes, en particulier au fur et à mesure que les ressources des zones facilement accessibles s'épuiseront et que davantage de forêts naturelles seront déclarées protégées et mises hors production. Dans la plupart des cas, les capacités sont fortement sous-utilisées, en particulier dans les petites scieries;
- l'incertitude concernant les opérations futures, qui dissuade d'investir pour moderniser les scieries. La plupart des usines ont des machines obsolètes et par conséquent une faible efficacité de transformation. Comme l'offre de grosses grumes diminue, l'industrie doit en utiliser des plus petites, ce qui requiert d'importants changements en matière d'équipement. Le rythme de ces reconversions est extrêmement lent;
- avec la libéralisation économique, la plupart des consommateurs urbains auront accès à des sciages importés meilleur marché, comme c'est déjà le cas en Afrique du Nord. Ceci pourrait être une "désincitation" à moderniser les industries existantes.

En résumé, l'industrie des sciages restera fragmentée, une grande part de marché étant accaparée par des sciages importés à bas prix pour subvenir aux besoins des consommateurs urbains, en particulier en Afrique du Nord. Une proportion notable de la demande sera satisfaite par le secteur informel, en particulier par les scieurs de long. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, la majorité des grandes scieries pourvoient essentiellement à la demande des marchés extérieurs.



Panneaux

En Afrique, la production et la consommation de panneaux seront entièrement déterminées par les forces du marché. Ceci transparait dans les variations entre les sous-régions. Le Tableau 10 montre l'évolution effective de la production et de la consommation de panneaux en Afrique entre 1980 et 2000, et projetée jusqu'en 2020.

TABLEAU 10
Production et la consommation de panneaux
(la consommation estimée est donnée entre parenthèses)

Sous-région	1980	1990	2000	2010	2020
	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)
Afrique du Nord	217 (503)	308 (535)	321 (802)	375 (932)	438 (1 149)
Afrique de l'Est	52 (59)	87 (103)	91 (201)	104 (241)	126 (294)
Afrique australe	470 (452)	418 (347)	603 (608)	706 (765)	914 (985)
Afrique centrale	379 (199)	330 (144)	326 (118)	404 (156)	429 (184)
Afrique de l'Ouest	379 (486)	438 (287)	716 (487)	755 (572)	876 (686)
Total Afrique	1 496 (1 698)	1 582 (1 417)	2 057 (2 216)	2 344 (2 666)	2 783 (3 298)

Source: FAO, 2002a; Rytikkönen, 2001.

Entre 1980 et 2000, la production de panneaux s'est considérablement accrue du fait principalement d'une expansion de la production en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe. La part de l'Afrique dans la production mondiale de panneaux dérivés du bois, qui était de l'ordre de 1,5 pour cent en 1980, est tombée à environ 1,1 pour cent en 2000. Alors que la production mondiale a augmenté de près de 80 pour cent durant la période 1980-2000, en Afrique la progression a été de l'ordre de 38 pour cent. Les tendances de la production et de la consommation de panneaux dérivés du bois présentent entre autres, les caractéristiques suivantes:

- au niveau régional, le déficit global de la production par rapport à la consommation devrait se maintenir, voire augmenter durant les deux prochaines décennies;
- comme pour les sciages, c'est en Afrique du Nord que le déficit sera le plus marqué: alors qu'en 2000, la production ne représentait que 40 pour cent de la consommation, on estime qu'en 2020, elle devrait couvrir à peine 38 pour cent de la consommation;
- l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe resteront les principales sous-régions pour la production de panneaux, l'Afrique du Sud demeurant le plus gros producteur. L'Afrique centrale pourrait aussi devenir une importante sous-région productrice,

mais cela dépendra d'un certain nombre de facteurs, en particulier des politiques des gouvernements et des perceptions des industries;

Comme on l'a vu au chapitre 2, c'est en Afrique que la consommation de panneaux par habitant est la plus faible, puisqu'elle représente environ 20 pour cent de celle de l'Asie et 10 pour cent de celle de l'Amérique latine. Ceci montre qu'il existe une demande potentielle, à condition que le revenu augmente. L'urbanisation rapide en Afrique pourrait stimuler la demande de panneaux, à condition là encore que les revenus s'améliorent. L'Afrique australe (en particulier l'Afrique du Sud) et l'Afrique du Nord sont les principales consommatrices de panneaux et devraient le rester durant les deux prochaines décennies.

Papiers d'impression et d'écriture

La production des papiers d'impression et d'écriture est entièrement dictée par les forces du marché, et le principal moteur de la consommation est le pouvoir d'achat. Le tableau 11 fournit des données sur la production et la consommation effectives de 1980 à 2000 et projetées jusqu'en 2020.

En Afrique la production de papiers d'impression et d'écriture a été très inférieure à la consommation. Par exemple, en 2000 elle ne représentait que 46 pour cent de la consommation. En outre, la production est essentiellement concentrée en Afrique australe, principalement en Afrique du Sud. Tout porte à croire que l'Afrique du Sud restera de loin le plus gros producteur de papiers et de dérivés car elle possède plusieurs avantages (en particulier état des technologies, investissement dans les plantations forestières et intégration au marché mondial).

TABLE 11
Production et consommation de papiers d'impression et d'écriture

(la consommation estimée est donnée entre parenthèses)

Sous-région	1980	1990	2000	2010	2020
	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)	(000 m ³)
Afrique du Nord	135 (217)	170 (348)	113 (488)	248 (550)	323 (644)
Afrique de l'Est	19 (24)	37 (54)	29 (88)	29 (102)	29 (119)
Afrique australe	180 (287)	396 (456)	515 (671)	881 (880)	1 289 (1 349)
Afrique centrale	0 (8)	00 (9)	0 (15)	0 (23)	0 (27)
Afrique de l'Ouest	0 (52)	0 (88)	1 (154)	1 (176)	2 (201)
Total Afrique	334 (588)	603 (955)	658 (1 416)	1 159 (1 731)	1 643 (2 340)

Source: FAO, 2002a; Rytikkönen, 2001.

L'évolution de la structure de la consommation des papiers d'impression et d'écriture reflète à peu de choses près la situation économique générale, notamment le taux d'alphabétisation. On prévoit une augmentation non négligeable de la consommation par habitant de papiers d'impression et d'écriture en Afrique australe, où elle devrait atteindre annuellement environ 9 kilos par personne en 2020. L'Afrique du Nord est une autre sous-région où la demande sera forte, avec une consommation par habitant estimée à environ 2,7 kg. Dans les autres sous-régions, le marché de ces produits restera atone, avec une consommation extrêmement réduite (0,6 kg/hab en Afrique de l'Ouest, 0,4 kg/hab en Afrique de l'Est et 0,2 kg/hab en Afrique centrale).

Comme dans le cas des autres produits à valeur ajoutée, le très faible niveau de la consommation de papiers d'impression et d'écriture, par rapport aux autres régions du monde en développement laisse penser que la demande potentielle est énorme. Pour l'ensemble de la région, la consommation actuelle est de 1,8 kg par habitant et elle devrait être de 2,0 kg par habitant en 2020. Comme on l'a déjà indiqué, cette moyenne masque d'énormes variations entre les sous-régions et les pays. La faible demande et la fragmentation des marchés limiteront considérablement les possibilités de renforcer les investissements dans la production de papier en Afrique. Les autres facteurs à prendre en compte pour évaluer les possibilités d'investissement sont les suivants:

- dans l'ensemble, la capacité mondiale de production de pâtes et de papiers a sensiblement progressé durant la dernière décennie, de sorte que la capacité des industries est fortement sous-utilisée. Avec la libéralisation des importations, l'accroissement de la demande en Afrique pourrait facilement être couvert par les capacités inutilisées ailleurs;
- dans l'ensemble, la taille des usines de pâtes et papiers a considérablement augmenté et les changements technologiques se sont traduits par une compression spectaculaire des emplois. En outre, les unités de transformation se rapprochent des marchés et s'éloignent des sources de matières premières. Compte tenu de la petite taille des marchés en Afrique, la demande provenant de la région ne favorisera pas une nouvelle expansion des capacités. L'expérience passée, en matière d'établissement et de gestion d'usines de production de pâtes et de

papiers montre bien les contraintes;

- dans la mesure où la création d'emploi est une considération importante, l'industrie des pâtes et papiers n'est pas une option appropriée pour la majorité des pays africains.

Ces considérations économiques et technologiques indiquent qu'à ce stade l'Afrique n'a probablement pas intérêt à accroître de façon significative sa production de pâtes et papiers, sauf peut-être en Afrique australe (en particulier l'Afrique du Sud qui a une industrie des pâtes et papiers moderne et compétitive au niveau mondial). Les contraintes viennent en grande partie de l'absence de demande, elle-même due aux bas revenus et à la fragmentation du marché.

L'AFRIQUE DANS LE COMMERCE MONDIAL DU BOIS ET DE SES DÉRIVÉS

Avec environ 16,8 pour cent du couvert forestier mondial et 13 pour cent de la population du globe, l'Afrique mérite que l'on étudie le rôle de ses forêts dans le commerce mondial. Entre 1980 et 2000, la valeur des exportations mondiales de tous les produits forestiers s'est accrue, passant de 57 à 143 milliards de dollars EU. Sur ce total, les exportations de l'Afrique en 1980 étaient de 1,6 milliards de dollars EU, en 2000, elles atteignaient 2,9 milliards de dollars EU, soit une augmentation en valeur nominale, mais une diminution importante, en pourcentage du total. Le Tableau 12 donne une vue d'ensemble de la part de l'Afrique dans le commerce mondial de certains produits forestiers.

Comme on le constate dans le tableau 12, la part de l'Afrique dans le commerce mondial est extrêmement faible. Les exportations diminuent au fur et à mesure qu'augmentent le degré de transformation du bois et la valeur ajoutée. Ainsi, bien que l'Afrique exporte environ 9 pour cent du bois rond industriel exporté dans le monde, sa part dans le commerce des papiers

TABLEAU 12
Part de l'Afrique dans le commerce mondial de certains produits en 2000 (en pourcentage)

Produits	Part de l'Afrique dans les importations mondiales (en valeur)	Part de l'Afrique dans les exportations mondiales (en valeur)	Part des importations dans la consommation en Afrique (en volume)	Part des exportations dans la production en Afrique (en volume)
Bois rond industriel	1,2	9,1	1,5	8,9
Sciages	3,3	2,6	47,4	21,4
Panneaux dérivés du bois	1,3	1,6	38,29	34,02
Papiers et cartons	2,2	0,6	47,4	21,4
Papiers d'impression et d'écriture	2,1	0,02	54,4	1,4

Source: FAO, 2002a.



d'impression et d'écriture est minime (0,02 pour cent), et principalement le fait de l'Afrique du Sud. Par ailleurs, les importations africaines comprennent un pourcentage plus grand de produits à valeur ajoutée, principalement parce que l'Afrique du Nord, qui a peu de forêts, importe une grande quantité de produits. Les tendances mondiales du commerce des produits forestiers révèlent une expansion très rapide des échanges d'articles manufacturés, notamment papiers. Par exemple, en 1980, la valeur totale des importations de produits forestiers était de 63,3 milliards de dollars EU dont 20,9 milliards de dollars EU pour les papiers et cartons. En 2000, la valeur totale des importations de produits forestiers atteignait environ 153 milliards de dollars EU, dont 70 milliards de dollars EU pour les papiers et cartons. Par ailleurs, la part des articles ayant subi une transformation moins poussée, comme le bois rond industriel et les sciages, s'est considérablement amenuisée. Comme l'industrie forestière africaine est orientée vers la production d'articles à faible valeur ajoutée (sauf en Afrique du Sud), les possibilités de renforcer sa part dans le commerce mondial des produits forestiers sont limitées.

Il est intéressant de noter que, si la part de l'Afrique dans les importations et exportations mondiales de produits forestiers commerce est faible, elles sont très élevées en proportion à la consommation et à la production domestique. Ceci reflète la grande ouverture du commerce et les variations considérables de la production et de la consommation suivant les sous-régions. L'Afrique du Nord a une faible production due à sa maigre base de ressources, mais une forte demande due à ses revenus relativement élevés, alors que l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, et dans une moindre mesure l'Afrique australe, ont une faible demande intérieure (en raison des bas revenus), de sorte que la viabilité et la compétitivité du secteur forestier dépendent des exportations.

Compte tenu des incertitudes qui entourent le commerce mondial, il est difficile de comprendre comment va évoluer le rôle de l'Afrique dans le commerce des produits forestiers. Compte tenu du faible niveau actuel de la consommation de plusieurs produits, on peut penser que celle-ci augmentera avec l'accroissement des revenus. Toutefois, cette expansion est subordonnée à une forte croissance des revenus et, plus particulièrement au développement social et économique général, notamment à des améliorations de l'instruction. On peut aussi se demander si l'Afrique a un avenir dans le commerce du bois et des produits dérivés

durant les deux prochaines décennies et quels sont les avantages effectifs que les pays et les populations retireront de ce commerce. Les échanges sont encore essentiellement axés sur des articles à faible valeur ajoutée, de sorte que leur durabilité à long terme suscite des préoccupations, compte tenu en particulier de la proportion infime de bois issu de forêts sous aménagement durable. Une part importante des recettes d'exportations est produite par des entreprises étrangères, qui rapatrient une partie des profits, de sorte que la part restant dans les pays pourrait être faible.

L'AVENIR DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

On peut imaginer divers cas de figure, impliquant une combinaison de différents scénarios, à propos de l'avenir des produits forestiers non ligneux, suivant leurs propriétés, leurs marchés et les systèmes de production. Alors que la production et le commerce de produits importants comme la gomme arabique dépendent dans une large mesure du "scénario basé sur les forces du marché", le secteur public peut aussi jouer un rôle important (ce qui est par exemple le cas, avec la Gum Arabic Company, au Soudan). Toutefois un grand nombre de produits sont produits, récoltés et commercialisés dans le secteur informel essentiellement pour satisfaire les besoins de subsistance. Les perspectives futures pourraient se présenter comme suit:

- un certain nombre de produits traditionnellement récoltés et consommés par les communautés locales deviendront probablement rares, en raison de l'épuisement global des ressources des terres boisées. La plupart resteront dans le domaine du secteur informel, pour subvenir aux besoins des consommateurs disposant de peu de revenus. La décision de les domestiquer et de les cultiver dépendra de la disponibilité de produits de substitution (surtout dans le cas des plantes médicinales), et de l'évolution des prix qui conditionne la rentabilité de cet investissement;
- les perspectives de plusieurs produits commercialisés sur le marché mondial dépendront de l'évolution de l'offre et de la demande. Compte tenu de la vogue croissante que connaissent les produits naturels, beaucoup seront cultivés à l'échelle commerciale. Quelques compagnies privées tenteront d'en monopoliser la production, la transformation et le commerce. La dépendance à l'égard de ces produits sur les marchés mondiaux rendra les prix extrêmement volatiles;

ENCADRÉ 26

SCÉNARIOS RELATIFS A L'ÉVOLUTION DE L'INDUSTRIE DES PLANTES MÉDICINALES

En se fondant sur une étude détaillée sur l'utilisation des plantes médicinales à Kwazulu-Natal en Afrique du Sud, Mander a identifié des scénarios futurs possibles pour l'industrie des plantes médicinales.:

" L'Etude a identifié trois scénarios possibles, dont le déroulement dépendra des agissements des principaux acteurs des marchés. Ces scénarios potentiels sont les suivants :

Scénario 1 - pas d'intervention - maintien du statu quo - investissements limités pour promouvoir l'offre de plantes populaires auprès des acteurs du marché actuels. Le risque est que de puissants intérêts commerciaux cultivent des plantes commercialement prisées et commercialisent des produits transformés, tandis que la majorité des acteurs actuels du marché continuent de se faire concurrence pour une part de moins en moins grande d'un stock de plantes populaires qui s'épuise. Une gamme étroite d'espèces sont cultivées, transformées et distribuées pour la clientèle haut de gamme, avec un petit nombre de grosses entreprises commerciales qui en tirent profit. Impact négatif sur la biodiversité et les soins de santé.

Scénario 2 - intervention dictée par les industries - collaboration entre des acteurs du marché actuels et " progressistes " et des intérêts commerciaux qualifiés - probablement surtout avantageux pour les grosses compagnies intermédiaires et pour un nombre limité d'acteurs du marché. Les plantes seront cultivées, transformées et distribuées pour une clientèle intermédiaire et de haut de gamme. Les petits commerçants et les cueilleurs continueront probablement à faire le commerce des plantes sauvages, mais les approvisionnements devraient diminuer car la clientèle de bas de gamme continuera à consommer des produits bon marché. Impact négatif pour la biodiversité et les soins de santé.

Scénario 3 - Intervention concertée - collaboration entre les acteurs du marché actuels, le gouvernement et les intérêts commerciaux. Ce scénario pourrait être caractérisé par la mise au point de toute une gamme de produits transformés, partant de produits ruraux simples jusqu'à des produits industriels sophistiqués. De nombreux acteurs du marché pourraient mettre au point une gamme de produits de qualités différentes à l'intention d'une vaste gamme de consommateurs, à des prix adaptés aux budgets des consommateurs visés. Un tel scénario devrait encourager la croissance de l'industrie et promouvoir le développement au profit de tous. Il devrait aussi encourager à investir dans la gestion des ressources et pourrait avoir un impact bénéfique pour la santé.

Sans interventions sur le marché, le scénario qui a le plus de chances de se vérifier est le deuxième, où les grosses entreprises pénètrent sur le marché et orientent son développement en fonction de leurs propres objectifs. Les investissements actuels du gouvernement et des grosses entreprises favorisent le développement de ce scénario. De plus, la législation actuelle favorise les compagnies en excluant les acteurs du marché moins évolués de la production de nouveaux produits commerciaux dérivés de plantes indigènes. Les coûts de ce scénario seront essentiellement à la charge des consommateurs actuels qui n'auront plus accès aux biens de consommation de base, qui deviendront rares et plus chers, alors que les acteurs du marché perdront l'accès au commerce de ces produits. "

(Mander, 1998)

- la diversité biologique de l'Afrique lui confère un énorme potentiel pour de nouveaux produits. La réalisation de ce potentiel dépendra cependant de l'aptitude de ce continent à: conduire des travaux de bioprospection; investir pour améliorer son bagage de connaissances traditionnelles, notamment en renforçant sa base scientifique et technologique; et prévenir la "bio-piraterie", en améliorant les cadres politiques, juridiques et institutionnels. Faute d'une intervention significative des pouvoirs publics, il est peu probable que la situation évolue dans un sens positif.

Si les tendances actuelles persistent, la contribution des produits forestiers non ligneux au bien-être des populations sera probablement modeste. Compte tenu de

la prépondérance du secteur informel, la surexploitation des forêts et des terres boisées devrait s'intensifier. En revanche, les quelques produits pour lesquels il existe des débouchés commerciaux pourraient être cultivés et domestiqués. Les avantages qu'en retireront les pauvres dépendront de l'environnement politique et institutionnel. Comme c'est encore le cas aujourd'hui dans de nombreux pays africains, les avantages créés par les nouvelles opportunités seront probablement accaparés par une minorité d'individus, mais la situation pourrait changer si la pratique de la gestion communautaire se répand et si les institutions locales disposent de plus de moyens pour gérer les ressources de manière durable.



L'ÉCOTOURISME BASE SUR LA FAUNE: LES POSSIBILITÉS ET LES CONTRAINTES

La faune sauvage est assurément une ressource naturelle unique de l'Afrique, qui offre des possibilités considérables pour le développement rural, en fournissant des emplois et des revenus, grâce au tourisme, mais aussi de la nourriture (en particulier, viande de brousse). Lorsque l'on évalue l'avenir de la gestion des zones protégées et de la faune sauvage en Afrique, on doit commencer par se poser les questions suivantes:

- L'étendue des zones protégées et des réserves de faune va-t-elle changer?
- Quels seront les changements qualitatifs qui seront apportés à la gestion des zones protégées?
- Quelle sera la viabilité économique et sociale des zones protégées?

Les réponses dépendront de la situation spécifique de chaque pays et des incidences des facteurs de changement et des scénarios politiques/institutionnels sur la stratégie de développement.

La majorité des parcs nationaux et des autres zones protégées d'Afrique sont aux mains de l'État, mais leur gestion se ressent de l'affaiblissement général des capacités du secteur public. Le secteur informel a aussi un impact significatif sur les ressources naturelles, notamment à travers la contrebande de viande de brousse et de produits comme l'ivoire, les cornes de rhinocéros, les peaux et le commerce illicite d'animaux vivants et de plantes. Alors que la viande de brousse est en partie destinée à la consommation de subsistance locale, une part de plus en plus importante de la production est commercialisée pour répondre à la demande croissante des centres urbains, même ailleurs qu'en Afrique. La multiplication des conflits dus au braconnage et à l'empiètement d'autres activités sur les zones protégées a dans certains cas favorisé l'apparition d'un scénario forteresse, comportant des mesures de protection rigoureuses, telles que la mise en place de clôtures de barbelés et le recours à des gardes armés pour lutter contre le braconnage.

L'autre approche qui a été tentée, quoique à petite échelle, est d'associer les communautés locales. Le secteur privé joue aussi un rôle important dans la gestion des parcs nationaux et des réserves de faune, notamment dans la fourniture de services touristiques. Il existe plusieurs parcs privés en Afrique australe et en Afrique de l'Est. Beaucoup ont été établis sur le vaste domaine de terres boisées agricoles usurpé aux communautés locales pendant le colonialisme et des changements sont

possibles dans le contexte de la réforme agraire. De même, un certain nombre de parcs gérés par le secteur public ont été ouverts aux forces du marché en faisant intervenir le secteur privé dans la gestion de différentes composantes. Si les trois scénarios dominés par le secteur public, le secteur informel et les forces du marché continuent de coexister, la situation pourrait se présenter comme indiqué dans les paragraphes ci-dessous au cours des deux prochaines décennies.

Variations de l'étendue des zones protégées

Compte tenu de la pression croissante sur les forêts et de l'intensification des conflits à propos de l'utilisation des terres, les possibilités d'une expansion ultérieure des zones protégées sont limitées, sauf peut-être en Afrique centrale, en particulier dans le bassin du Congo. Même si de nouvelles zones protégées sont créées, les gouvernements auront probablement du mal à les gérer de façon efficace.

Changements qualitatifs dans la gestion

L'amélioration des habitats et la revalorisation des parcs et des réserves de faune demandent des

ENCADRÉ 27

LES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES DE CONSERVATION : LES POSSIBILITÉS ET LES CONTRAINTES

Les nouveaux programmes communautaires de conservation (PCC) élaborés jusqu'à présent sont opérationnels depuis trop peu de temps pour qu'il soit possible de les soumettre à une évaluation rigoureuse, mais ils semblent déjà avoir quelques limites. Ils représentent toutefois un progrès par rapport aux pratiques passées qui ignoraient les communautés rurales. Les programmes communautaires de conservation ont pour objectif de transformer la relation entre les ruraux et l'environnement, et ils s'appuient sur les ressources naturelles pour créer des revenus pour les communautés locales. Pourtant, il est peu probable que leur application se généralise en Afrique en raison de la croissance démographique rapide et de la pauvreté omniprésente. Il y a peu de chances pour que ces programmes procurent un revenu économique suffisant aux populations rurales pour qu'elles n'aient pas besoin de rechercher d'autres possibilités de revenu. En ce sens, la conservation communautaire est à la fois un programme de conservation de la nature et de développement économique, avec la complexité inhérente à ce type d'initiative. Dans le contexte de l'Afrique, les programmes sont trop difficiles à administrer, et l'atteinte simultanée des objectifs sociaux, économiques et de conservation est problématique.

(Czudek, 2001)

investissements considérables, qui dépendront dans une large mesure des arrangements institutionnels. Si la tendance actuelle se confirme, les capacités du secteur public continueront à s'affaiblir, ce qui devrait avoir des répercussions négatives sur la qualité de la gestion. Les processus de privatisation et de commercialisation pourraient améliorer temporairement les choses, mais aussi avoir un effet de distorsion, si l'attention est centrée sur les segments présentant un intérêt du point de vue commercial, au détriment d'initiatives à long terme comme l'amélioration des habitats. L'établissement de parcs transnationaux gérés par les secteurs publics et privés des pays adjacents est une innovation intéressante des années récentes, qui permet de résoudre des problèmes communs, comme la contrebande et d'autres questions intéressant plusieurs pays, mais aussi de coordonner les différentes politiques et approches de gestion des parcs.

Avantages provenant de la gestion des parcs nationaux et des réserves de faune

Les parcs nationaux et les réserves de faune ont des fonctions biologiques, scientifiques, culturelles et sociales mais, dans un contexte où les ressources sont limitées, il devient fondamental de garantir leur viabilité économique, qui dépend dans une large mesure de l'offre et de la demande de produits et de services. Comme c'est le cas dans d'autres régions, le tourisme et dans une certaine mesure la viande de brousse sont probablement les principaux avantages économiques que procure la faune sauvage.

Une forte proportion des touristes qui visitent l'Afrique viennent d'autres régions du monde, même si depuis quelques années le nombre de touristes provenant du continent est en augmentation. La viabilité économique de l'écotourisme dépendra d'un certain nombre de facteurs, en particulier de la situation mondiale générale, et des revenus. En Afrique, les facteurs déterminants seront les suivants:

- la croissance du tourisme aux niveaux mondial, régional et national, qui est dans une large mesure liée à l'augmentation des revenus disponibles²⁶;
- les attentes des touristes;

²⁶ Pour l'an 2000, les arrivées touristiques internationales ont été estimées à 698,4 millions. Les recettes provenant du tourisme international se sont chiffrées à 475,8 milliards de dollars EU. L'Afrique a reçu à peine 4 pour cent de ces arrivées touristiques et absorbé 2 pour cent des recettes provenant du secteur du tourisme. L'Afrique du Sud a accueilli environ 22,7 pour cent des arrivées touristiques en Afrique.

- les infrastructures;
- le climat de sécurité²⁷.

Le tourisme mondial a connu une expansion fulgurante entre 1995 et 2000 où les arrivées de touristes sont passées de 565 millions en 1995 à 698 millions en 2000 (OMT, 2001). Selon les estimations de l'Organisation mondiale du tourisme, le taux de croissance pour la période 1995-2020 serait de 4,1 pour cent au niveau mondial et de 5,5 pour cent en Afrique. On prévoit que la part de l'Afrique dans le marché mondial du tourisme augmentera, par rapport aux 3,6 pour cent en 1995, pour passer à 5 pour cent en 2020, le nombre de visiteurs passant de 20,2 millions en 1995 à 47,0 millions en 2010 et à 77,3 millions en 2020. Toutefois, les événements récents ont porté gravement atteinte aux voyages et au tourisme. La récession économique mondiale et la baisse du revenu disponible, déjà évidents avant les attentats du 11 septembre 2001, ont temporairement affecté le secteur, mais la plupart des prévisions indiquent que sa croissance se poursuivra sur le long terme.

Le développement des infrastructures sera un facteur clé de la croissance du tourisme. Dans ce domaine, les différences entre les pays et les sous-régions devraient persister, et l'on prévoit qu'une grande partie des profits provenant du tourisme ira à des pays comme l'Afrique du Sud. Dans les pays qui ont des infrastructures insuffisantes, le tourisme "d'aventure" pourrait connaître un essor relatif, mais comme il s'agit d'un créneau limité, il est probable qu'il ne procurera que de maigres recettes. Les problèmes de sécurité seront la préoccupation dominante dans plusieurs pays. Il convient de noter que le tourisme est extrêmement vulnérable aux changements de la conjoncture extérieure.

Le partage des avantages du tourisme est un aspect important, qui dépendra dans une large mesure des arrangements institutionnels. Dans le cas où le secteur privé indigène est insuffisamment développé et où il existe des tendances monopolistiques, les communautés locales n'en tirent guère de profit. Dans un certain nombre de pays, des efforts sont en cours pour remédier à ce problème, notamment en développant les approches participatives (voir encadré 28).

La viande de brousse est une source de nourriture et de revenu qui a une importance vitale pour de nombreuses personnes, en particulier dans l'Afrique rurale. Si la consommation de subsistance a dans l'ensemble un

²⁷ Le climat d'insécurité peut réduire considérablement les arrivées de touristes, comme cela a été le cas au Zimbabwe, qui a enregistré une baisse de 60 pour cent entre 1999 et 2000 (voir OMT, 2001).



ENCADRÉ 28

LE PROGRAMME CAMPFIRE AU ZIMBABWE

L'un des programmes participatifs les plus renommés est mis en œuvre au Zimbabwe, où un programme de gestion des zones communales en faveur des indigènes (CAMPFIRE) transfère aux communautés locales la responsabilité de la gestion de la faune et des autres ressources. Son succès est attribué aux avantages tangibles que les communautés locales retirent de la faune. Ceci a débouché sur un appui accru des communautés locales, qui a permis au programme de couvrir d'autres ressources communales, comme le pâturage, l'eau et les terres boisées. Bien qu'il ait été vivement apprécié, le programme CAMPFIRE n'est pas dénué de problèmes. Il doit opérer dans un contexte institutionnel flou dont les structures sont mal définies et mal comprises. D'après une évaluation indépendante, son impact sur le revenu individuel des ménages a été très variable, mais en moyenne il a été faible et insuffisant pour compenser les dégâts causés par la faune. L'évaluation a également constaté des abus financiers commis par certains chefs communautaires et noté que très peu d'infrastructures pouvaient être attribuées à CAMPFIRE. De plus, celles qui avaient été établies par le programme étaient généralement mal conçues (ex : barrages ensablés). La capacité de planifier et de mettre en œuvre des projets au niveau des communautés a indéniablement augmenté, mais l'expansion rapide du programme CAMPFIRE, s'est traduite par une distribution parcimonieuse des ressources de formation.

(Dubois et Lowore, 2000)

impact limité, l'accroissement de la commercialisation de la production, qui vise essentiellement à répondre à la demande urbaine, compromet la durabilité à long terme de la ressource. On ne dispose d'aucune estimation fiable sur les stocks de faune et sur les niveaux de récolte durable. Les activités relatives à la production de viande de brousse, autres que les abattages organisés et la chasse aux trophées, relèvent essentiellement du secteur informel. Avec l'accès d'un public en augmentation constante, l'utilisation de technologies très destructrices et la diffusion rapide des armes et des munitions, le nombre d'animaux sauvages chassés et capturés pour leur viande est en hausse constante. Compte tenu de la commercialisation croissante de la production de viande de brousse, de la dominance du secteur informel et de l'affaiblissement des institutions du secteur public, les ressources continueront à s'épuiser.

En résumé, pour tirer pleinement profit des riches ressources en faune sauvage de l'Afrique, il faudra améliorer la gestion, notamment par des investissements

ENCADRÉ 29

LES OPTIONS EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE ÉQUATORIALE

Étant donné que la faune sauvage est un bien collectif en l'Afrique équatoriale, la privatisation des terres et des ressources (prônée comme étant la solution de la gestion de la faune, ailleurs), pourrait s'avérer insuffisante. Le transfert de la propriété de la faune, non accompagné d'incitations institutionnelles efficaces pour promouvoir l'équité et la durabilité pourrait bien laisser en marge un grand nombre d'utilisateurs de la faune. Les droits d'accès et de jouissance ordinaires qu'ils ont actuellement (ne serait-ce que par défaut) risquent d'être menacés, plutôt que renforcés, par les modifications des régimes fonciers. De même, il n'est pas certain que les solutions basées sur le rétablissement des systèmes de contrôle traditionnels fourniront une bonne base institutionnelle garantissant automatiquement une bonne gestion de la ressource. L'intégration mondiale, la monétisation des économies, l'augmentation des transactions concernant la terre et la main d'œuvre et la complexité sociale de plus en plus grande, conjuguées à la pression croissante sur les ressources naturelles, nuisent à l'image de "cohésion" des communautés et du même coup, à l'idée selon laquelle les chefs et ceux qui les suivent sont soudés par des objectifs communs. Pour que les populations puissent vivre en partie de la conservation des ressources, il faudra trouver de nouvelles formes de propriété qui ne reposent pas sur des réformes agraires exagérément ambitieuses ou sur le rétablissement des contrôles traditionnels.

(Inamdar *et al.*, 1999)

substantiels dans les infrastructures; et améliorer les arrangements institutionnels pour réduire les conflits et, surtout, pour que les communautés locales en retirent davantage de profits, en particulier grâce au partage des revenus du tourisme. La dominance actuelle du secteur informel et l'étroit rayon d'action du secteur privé pourraient toutefois avoir plusieurs effets négatifs qui compromettront les bénéfices potentiels.

FOURNITURE DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

La protection des bassins versants, la lutte contre la dégradation des terres- en particulier la désertification et la conservation de la diversité biologique sont parmi les principales fonctions écologiques des forêts et des arbres africains. Avec l'urbanisation croissante et la dégradation de l'environnement urbain, la nécessité de planter plus d'arbres dans les villes est fortement

ENCADRÉ 30

L'IMPACT DE LA DÉGRADATION DES BASSINS VERSANTS DANS LE BASSIN DU NIL

Le taux de déforestation élevé et la mauvaise gestion des terres dans les bassins versants du Nil, en Ethiopie, en Erythrée et au Soudan ont une influence sur le système d'irrigation et sur l'approvisionnement des villes en eau, au Soudan. Le système d'approvisionnement de Khartoum est conçu pour traiter une charge solide maximale de 80 ppm, mais ces dernières années la charge en sédiments est montée jusqu'à 280 ppm, de sorte que l'installation de traitement existante n'était plus efficace. Le Ministère des ressources en eau et de l'irrigation dépense plus de 50 pour cent de son budget annuel pour désensabler les principaux canaux. Le réservoir de Kashmal Girba construit en 1964 a perdu environ 50 pour cent de sa capacité de stockage à cause de l'ensablement.

(Abdel Nour, 2002)

ressentie. Dans les zones arides et semi-arides, la fourniture d'ombre aux personnes et aux animaux est une autre fonction importante. En effet, les communautés locales sont très conscientes de l'importance de l'ombre, de sorte que de nombreux arbres sont plantés dans les concessions familiales et dans les espaces publics des villages et des villes. Pratiquement tous ces services rentrent dans la catégorie des biens collectifs, même si leur importance varie aux niveaux local, national, sous-régional et régional.

Pour définir les perspectives des fonctions environnementales des forêts, il importe avant tout de déterminer s'il y aura une amélioration de la situation durant les deux prochaines décennies grâce à une conscience accrue des problèmes et, surtout, à des initiatives mondiales, comme les traités et les conventions. Cela dépendra essentiellement des facteurs du changement et des scénarios institutionnels et politiques dominants:

- le secteur public est censé jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement et d'autres activités écologiques, comme la lutte contre la désertification et la gestion des bassins versants, mais très souvent les efforts faits dans ce domaine sont très insuffisants. Les objectifs des différentes unités du secteur public (ministères et départements) divergent et il est rare que des considérations environnementales soient incorporées dans leurs fonctions. L'intérêt croissant pour la protection de l'environnement se manifeste souvent par l'établissement d'un ministère ou d'un

département pour coordonner ou résoudre les questions environnementales, mais si les ministères ou les départements clés ne parviennent pas à régler le problème, le ministère ou le département de l'environnement ne peut pas atteindre ses objectifs. La fragmentation des activités environnementales entre différentes unités de l'administration a empêché le secteur public de jouer un rôle dominant. Avec l'amenuisement des ressources dans la majorité des pays africains, le secteur public pourra difficilement assumer la responsabilité de la protection de l'environnement, malgré les divers conventions et protocoles;

- en l'absence d'un secteur public efficace qui définisse des politiques et des réglementations concernant la protection de l'environnement et en garantisse l'application, les forces du marché peuvent difficilement apporter des améliorations significatives. Quelques efforts ont été accomplis pour évaluer les biens et les services environnementaux et en déterminer le prix, mais il est difficile de les répliquer à plus grande échelle et d'améliorer réellement l'état de l'environnement. Les mécanismes du marché fonctionnent essentiellement si les consommateurs sont disposés à payer les biens et les services, et s'il est possible d'exclure ceux qui n'ont pas les moyens de payer. Compte tenu des bas revenus et des carences institutionnelles, les forces du marché ne peuvent pas s'atteler efficacement aux problèmes environnementaux, même si l'écueil de l'évaluation et de la quantification a été surmonté;
- les communautés locales qui opèrent essentiellement dans le secteur informel, se sont de tous temps préoccupées de protéger l'environnement, mais cette tradition disparaît pour plusieurs raisons. La croissance démographique, la pauvreté et le faible accès aux technologies, conjugués à l'effondrement des systèmes traditionnels de gestion communautaire, ont entraîné une surexploitation des ressources qui a accéléré la dégradation des terres, la désertification et la perte de biodiversité. A moins de revoir le concept de gestion communautaire et de l'adapter aux nouvelles circonstances, la situation n'a guère de chance de s'améliorer.

Les perspectives sont donc les suivantes:

- les progrès dans la lutte contre la dégradation des terres et la désertification seront quasiment inexistant;
- la dégradation des bassins versants se poursuivra,



avec de lourdes conséquences en termes d'altération des régimes des eaux, qui aboutiront souvent à une réduction considérable des ressources hydriques;

- la perte de biodiversité s'accroîtra sous l'effet de la déforestation et de la surexploitation des ressources animales et végétales.

RÔLE DE L'AFRIQUE DANS LA FOURNITURE DE BIENS COLLECTIFS D'ÉCHELLE PLANETAIRE

Le changement climatique mondial qui dérive dans une large mesure de la concentration croissante des gaz à effets de serre, est un problème écologique majeur. De tous les écosystèmes terrestres, les forêts sont probablement celui qui contribue le plus à ralentir l'accumulation de carbone dans l'atmosphère en le fixant et en le stockant (voir encadré 31). Le protocole de Kyoto inclut le boisement et le déboisement parmi les options possibles pour fixer le carbone, mais il reste à définir de manière plus précise les aspects techniques et institutionnels du suivi de la fixation du carbone et des échanges de crédits de carbone. C'est dans ce contexte que l'on doit étudier le rôle des forêts africaines dans l'atténuation des changements climatiques mondiaux. On fait souvent valoir que l'établissement de plantations destinées à fixer le carbone ouvre une nouvelle voie pour mobiliser d'importantes ressources financières, en particulier dans le cadre du mécanisme pour un développement propre (MDP). Étant donné que le marché du carbone n'est pas encore développé et que le principal État

contribuant aux émissions de CO₂ a choisi de ne pas ratifier le Protocole de Kyoto, il y a lieu de se préoccuper de l'avenir des investissements au titre du MDP, et notamment de l'ampleur des ressources disponibles.

L'Afrique offre un formidable potentiel pour le stockage du carbone, grâce à la conservation et à la gestion améliorée de ses immenses forêts tropicales, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Toutefois, à l'heure actuelle, les activités de conservation visant à maintenir la capacité de stockage du carbone ne rentrent pas dans le cadre du MDP, l'appui financier étant réservé aux activités de boisement et de reboisement. Tout porte à croire que l'Afrique ne retirera guère d'avantages de ce mécanisme, si les arrangements actuels sont maintenus. Étant donné que les fonds qui seront attribués au titre du MDP seront probablement peu importants, l'Afrique n'en bénéficiera que si on lui reconnaît un avantage comparatif dans ce domaine. Les facteurs suivants ont une importance clé à cet égard.

Disponibilités de terres

L'Afrique est en grande partie composée de terres arides et semi-arides très peu productives, qui ne se prêtent donc pas à la foresterie de plantation à haut rendement. L'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Est, de vastes étendues d'Afrique australe et la zone sèche de l'Afrique de l'Ouest en particulier, ont un potentiel très limité pour des activités de boisement et de reboisement à haut rendement, d'où une augmentation sensible du coût unitaire des activités de fixation du carbone. Compte tenu de la croissance démographique et de la pression intense sur les terres dans l'Afrique de l'Ouest humide, il est difficile de réserver de grandes étendues à l'établissement de plantations destinées à fixer le carbone pendant une longue période. Il reste donc seulement l'Afrique centrale, en particulier le Bassin du Congo, où les conditions de végétation sont satisfaisantes et la pression des populations faible, mais où les forêts existantes ne sont pas gérées de manière durable. L'amélioration de la gestion des forêts, avec en particulier la diffusion de pratiques d'exploitation à impact limité, est une bien meilleure option pour l'Afrique centrale, même si la conservation ne fait pas partie des activités forestières qui bénéficient d'un soutien pour résoudre le problème du réchauffement de la planète.

ENCADRÉ 31

VUE D'ENSEMBLE DES STRATÉGIES DE GESTION DU CARBONE TERRESTRE ET DU POTENTIEL DES ACTIVITES FORESTIÈRES OU BASÉES SUR LA TERRE

Stratégie de gestion du carbone	Type d'activité forestière ou basée sur la terre
Fixation du carbone	Boisement, reboisement et remise en état des terres dégradées. Techniques sylvicoles améliorées pour accélérer les taux de croissance. Pratiques d'agroforesterie sur des terres agricoles
Conservation du carbone	Conservation de la biomasse et du carbone du sol dans les forêts existantes. Pratiques d'exploitation améliorées (exploitation à impact limité). Technologies du bois améliorées. Protection contre les feux et utilisation plus efficace du brûlis dans les systèmes forestiers et agricoles
Substitution du carbone	Conversion accrue de la biomasse forestière en produits ligneux durables à utiliser à la place de matériaux à forte intensité énergétique Utilisation accrue de biocombustibles (ex : introduction de plantations bioénergétiques) Utilisation accrue de déchets d'exploitation forestière (ex : sciure) comme matière de base pour biocombustible

(Bass et al., 2000)

Les échanges de crédits de carbone dans le scénario basé sur les forces du marché

Les échanges de crédits de carbone se font essentiellement dans un contexte de ressources limitées, ce qui renforce le pouvoir de négociation de ceux qui investissent dans des plantations à carbone. Ceci favorisera inévitablement les pays qui ont de vastes étendues de terres très productives, une main d'œuvre bon marché, et où les risques sont considérés comme très faibles. Au moins au début, l'Afrique ne sera dans l'ensemble pas en mesure de concurrencer d'autres continents, en particulier l'Amérique du Sud et même quelques régions de l'Asie du Sud-Est. Les sociétés d'échange de carbone les mieux informées parviendront à faire baisser les prix alors que la majorité des pays qui affecteront des terres et de la main d'œuvre à l'établissement de plantations à carbone n'en retireront pratiquement pas d'avantages.

La mise hors production des terres en vue de fournir des biens collectifs d'échelle planétaire comporte des coûts sociaux, économiques et environnementaux qui doivent être compensés par la communauté internationale. Les quelques plantations établies en Ouganda et en Tanzanie au titre du MDP, montrent les limites de cette stratégie²⁸. Le niveau très faible des investissements étrangers directs, pourtant très rentables, en Afrique, montre qu'il est peu probable que le MDP devienne une source de financement importante pour les activités de boisement et de reboisement sur ce continent.

Les échanges de crédits de carbone – l'avenir

Les perspectives à long terme des marchés du carbone et les conséquences possibles de l'évolution des technologies sont d'autres questions qui méritent attention, en particulier, les nouvelles technologies améliorées pour la production d'énergie électrique, et pour fixer le carbone à la source; et l'utilisation accrue de sources d'énergie renouvelables, en particulier énergie solaire et éolienne. Il semble que de gros efforts soient faits pour suivre ces options, de sorte que la fixation du carbone dans les arbres deviendra moins intéressante, à terme.

Ainsi, dans le cadre du MDP actuel, l'Afrique a probablement un avantage comparatif limité dans la fourniture de biens collectifs d'échelle planétaire. Tant que les activités de conservation et de gestion durable

ne pourront pas prétendre à un appui au titre du MDP, l'Afrique ne pourra pas tirer profit de sa contribution majeure à la stabilisation des stocks de carbone.

RÔLE DE LA FORESTERIE DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'ampleur de la pauvreté en Afrique a été soulignée au chapitre 3. La plupart des études montrent que cette situation s'aggravera si les tendances actuelles persistent. En 1990, l'Afrique subsaharienne comptait 242 millions de pauvres, vivant avec un dollar par jour au maximum. En 1998, ces pauvres étaient au nombre de 302 millions et l'on estime qu'en 2015, leur nombre sera compris entre 361 et 420 millions, suivant le taux de croissance du PIB par habitant (Banque mondiale, 2001)²⁹.

Le rôle des forêts et des arbres dans la lutte contre la pauvreté a de multiples dimensions (Arnold, 2001). En général, avec l'amélioration du niveau de vie, la nature de la dépendance à l'égard des forêts change. Les plus pauvres en ont besoin pour leur subsistance et pour se procurer un revenu. L'accès à des ressources forestières comme le bois de feu, les plantes médicinales, la viande de brousse et d'autres aliments, est critique. C'est dans ce contexte que doit être examiné le rôle des forêts et des terres boisées dans la lutte contre la pauvreté et son évolution probable au cours des deux prochaines décennies. La situation devrait se présenter comme suit:

- malgré les efforts déployés par le secteur public pour créer de nouveaux emplois et renforcer les revenus, le chômage devrait rester élevé, compte tenu en particulier des faibles investissements dans les secteurs productifs. Il s'ensuit que les pauvres continueront à dépendre des forêts et des terres boisées pour toute une gamme de produits (bois de feu, plantes médicinales, viande de brousse, autres produits non ligneux, etc.) aussi bien pour assurer leur subsistance que pour les vendre et en tirer un revenu;
- l'impact de l'ouverture aux forces du marché est variable. La libéralisation économique peut renforcer les possibilités, mais aussi avoir des effets négatifs, surtout si une augmentation des importations compromet la production et les

²⁸ Les programmes de boisement mis en œuvre dans le cadre du MDP en Ouganda et en Tanzanie, ont été critiqués pour leur manque d'attention concernant leurs conséquences sociales et écologiques.

²⁹ Le chiffre le plus bas suppose un taux de croissance annuel du PIB par habitant de 3,7 pour cent. Le taux de croissance de la population étant de 2,8 pour cent par an, l'accroissement annuel du PIB devrait être de 6,5 pour cent. Si l'on se base sur les résultats de la dernière décennie, ce taux est trop élevé pour pratiquement tous les pays.



ENCADRÉ 32

PRODUITS ET MOYENS D'EXISTENCE RURAUX PROCURÉS PAR LES FORÊTS

Caractéristiques des moyens d'existence provenant des forêts

Impacts du changement sur les moyens d'existence forestiers

Subsistance et importance culturelle

Les forêts font partie intégrante du contexte social et culturel des habitants des forêts

Les produits forestiers complètent les apports en combustibles, aliments, plantes médicinales etc, fournis par le système agricole; sont souvent importants pendant les périodes creuses, saisonnières ou autres, particulièrement en temps de crise; les aliments forestiers améliorent le goût des menus de base et fournissent des vitamines et des protéines.

Affaiblissement probable, mais encore importants, pour certains aspects (ex : plantes médicinales)

Peut prendre de l'importance en cas de diminution de la production agricole ou du revenu non agricole. Peut perdre de l'importance si des programmes de secours gouvernementaux ou de nouvelles plantes cultivées font passer au second plan les ressources forestières, si les revenus augmentent et les produits achetés représentent une part croissante des approvisionnements, ou si des pénuries/coûts croissants de la main d'œuvre font que la cueillette de ces produits n'est plus rentable ou incitent à renoncer aux approvisionnements de subsistance au profit d'activités génératrices de revenu.

Intrants agricoles

Les forêts fournissent un point de départ pour la rotation des cultures et la protection; les arbres des fermes fournissent aussi de l'ombre, des brises-vents et de la végétation en courbe de niveau; les arbres et les forêts permettent le recyclage des nutriments du sol et d'obtenir du mulch à bas prix, du fourrage et des paniers de fibre pour le stockage des produits agricoles, des charrues en bois et d'autres outils agricoles.

Les arbres peuvent prendre de plus en plus d'importance, comme moyen d'utiliser, avec peu de capitaux, des sols de moins en moins productifs, tout en maintenant, avec peu de main d'œuvre la terre en production, (ex : jardins potagers). Mais l'accroissement des capitaux disponibles et de l'accès aux produits achetés, devrait favoriser leur substitution par d'autres matériaux (ex : par des plantes herbacées, engrais ou emballages en plastique)

Produits commerciaux

Les forêts contribuent à diversifier l'économie des ménages agricoles, en fournissant des sources de revenu pendant les saisons de soudure ou les périodes de crise.

Beaucoup de produits sont caractérisés par un accès facile/libre à la ressource, nécessitant peu de capitaux et de qualifications ; grande majorité de petites activités de type familial, principalement à faible rentabilité, produisant pour les marchés locaux, entreprises à temps partiel par les ménages ruraux, souvent pour combler une insuffisance de revenu ou satisfaire des besoins particuliers. Croissance potentielle limitée, mais très importante pour les stratégies de survie des pauvres ; souvent particulièrement importants pour les femmes (en temps que chefs d'entreprise ou employées)

Quelques produits forestiers sont à la base d'activités très rentables à plein temps; habituellement à exigences élevées en matière de capitaux et de qualifications, et desservant les marchés ruraux et urbains.

Avec l'orientation commerciale croissante des occupations rurales, quelques activités à faibles intrants et à faible rentabilité peuvent se développer. Toutefois, la plupart sont des produits " inférieurs ", et perdent de l'importance. Certains sont supplantés par d'autres produits fabriqués en usine, et d'autres deviennent non rentables et sont abandonnés avec la hausse des coûts de la main d'œuvre; les matières premières destinées aux industries tend à être remplacée par des approvisionnements en plantes domestiquées ou en produits de substitution synthétiques.

Des activités plus rentables répondant à une demande spécialisée croissante ont plus de chances de prospérer, en particulier si elles desservent les marchés urbains et ruraux. Une part croissante des activités de transformation et de commercialisation tendra à se concentrer dans les petits centres urbains et les villes.

(Arnold, 2001)

emplois locaux. Souvent, la production axée sur l'exportation requiert des investissements importants, hors de la portée des pauvres;

- le secteur informel avec ses multiples activités transitoires, devrait continuer à jouer un rôle important dans la production de biens et de services dont les pauvres ont besoin ainsi que dans la création d'emplois et de revenus.

L'absence d'une croissance soutenue de l'agriculture et des autres secteurs, et l'augmentation constante du nombre de pauvres laissent présager que les forêts et les autres ressources naturelles facilement exploitables demeureront une ressource importante sur laquelle se reposer pour la production de biens de première nécessité comme le bois de feu, les plantes médicinales et d'autres produits forestiers, en particulier en cas de catastrophes naturelles (inondations et sécheresses). Avec le VIH/SIDA qui pénalise les économies de nombreux pays, la dépendance à l'égard des forêts devrait se renforcer considérablement.

CONCLUSION

La situation qui vient d'être décrite reflète essentiellement ce qui se produirait dans le cas du

maintien du statu quo, représenté par une combinaison de quelques éléments négatifs des scénarios caractérisés par la dominance du secteur public, des forces du marché, et du secteur informel. Alors qu'à travers l'histoire, le secteur public prenait la plupart des décisions concernant la gestion des ressources, il semble que son rôle soit en train de s'affaiblir. Malgré les changements institutionnels en cours, le secteur privé est généralement incapable d'intervenir efficacement. En l'absence de règles du jeu uniformes et d'un puissant mécanisme de réglementation, le libre jeu des forces du marché dans une société inéquitable exacerbe la pauvreté et les ressources sont orientées vers la satisfaction des demandes des riches. Alors que le secteur informel fournit des revenus substantiels et subvient aux besoins essentiels des populations, ses possibilités d'expansion sont limitées, principalement par le faible niveau des technologies et l'épuisement des ressources. Sous l'effet combiné de ces facteurs, on en arrivera à la situation suivante:

- le couvert forestier continuera à diminuer, probablement au même rythme que pendant la décennie 90;
- malgré une expansion limitée de la superficie de forêts sous aménagement durable, de vastes étendues



continueront à être gérées de manière non durable;

- L'essentiel de la production de bois industriel proviendra encore des forêts naturelles et le passage des forêts naturelles aux plantations et aux arbres hors forêts pourrait être lent, sauf dans quelques pays où les industries locales sont bien développées et où les régimes fonciers sont mieux définis;
- le bois restera la principale source d'énergie et continuera à être principalement utilisé comme combustible. La consommation de bois de feu devrait augmenter au même rythme que la population;
- la demande de bois industriel et d'autres produits s'accroîtra, en particulier en Afrique du Nord et dans une moindre mesure en Afrique australe. Le faible pouvoir d'achat continuera à freiner la croissance de la consommation dans les autres sous-régions;
- malgré ses vastes étendues de forêts, il est peu probable que l'Afrique devienne une importante source de bois et de produits ligneux ou un débouché commercial important. Le commerce s'oriente de plus en plus vers les articles transformés et, comme elle n'a pas les moyens d'investir dans la transformation, l'Afrique n'a guère de possibilités de devenir un acteur important dans le commerce mondial des produits forestiers;
- le jeu combiné des facteurs de changements et des scénarios continuera à compromettre les fonctions écologiques des forêts, et des problèmes comme la dégradation des bassins versants, la désertification et la perte de diversité biologique devraient persister, voire s'aggraver;
- bien que les forêts africaines jouent un rôle crucial dans la fourniture de biens collectifs mondiaux, elles ne sont guère en position d'attirer des ressources, en particulier dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre;
- la lutte contre la pauvreté restera une fonction majeure des forêts, notamment parce que les ruraux en sont fortement tributaires. Toutefois la plupart des activités orientées vers la satisfaction des besoins de base relèvent du secteur informel, d'où des contraintes comme le manque de durabilité et les niveaux de consommation ou de revenu limités qu'elles engendrent.

La stratégie du statu quo ayant conduit à une situation manifestement défavorable à long terme, il est indispensable d'examiner de toute urgence d'autres options. Le chapitre 6 décrit ce qui doit être fait pour arriver au scénario de Grande Transition, dont on voit déjà apparaître certains éléments dans quelques pays.



ENCADRÉ 33

LES FORÊTS VUES PAR LES AFRICAINS

Une enquête a été conduite dans le cadre de l'étude FOSA pour connaître les points de vue d'une vaste gamme d'acteurs (institutions gouvernementales, universités, institutions diverses, institutions internationales, organisations non gouvernementales et le grand public) s'intéressant aux forêts et au secteur forestier. Un questionnaire a été établi et 4731 exemplaires ont été distribués en Afrique. Le pourcentage de réponses, provenant de 43 pays africains, a été supérieur à 13 pour cent. On trouvera ci-dessous les détails des 620 réponses :

Par sous-région					Par catégorie socio-professionnelle				
Afrique du Nord	Afrique de l'Est (+ îles)	Afrique du Sud	Afrique centrale	Afrique de l'Ouest	Institutions gouvernemental	Universités et instituts de recherche	ONG et associations	Secteur privé	Autres
33	126 (+ 12)	70	65	255	143	113	250	31	24

Les forêts aujourd'hui

Les premiers responsables de la gestion des biens et des services forestiers sont les gouvernements, mais d'autres acteurs ont aussi un rôle à jouer. Les répondants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale considèrent que les agriculteurs et les communautés locales devraient être consultés sur les diverses questions liées aux produits forestiers, alors que ceux d'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Est estiment que cette participation n'est nécessaire que pour les produits forestiers non ligneux. En outre, seuls les répondants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe ont souligné l'importance du secteur privé.

Les jugements sur les produits ne sont pas toujours positifs : alors que le Cameroun et le Gabon s'estiment satisfaits de leurs approvisionnements en bois, le Burkina Faso, l'Ethiopie, la Gambie et le Rwanda se préoccupent de la pénurie de bois d'œuvre et de bois de feu. Les pays du Maghreb se demandent aussi s'il leur sera possible de garantir les approvisionnements en pâtes et papiers. Les points de vue sur l'accès aux produits forestiers non ligneux divergent aussi, l'Afrique de l'Ouest le jugeant satisfaisant pour les plantes médicinales mais pas pour les produits forestiers, alors qu'au Cameroun et au Congo, la forte demande de viande de brousse est préoccupante.

Enfin, la grande majorité des réponses soulignent l'inefficacité des efforts de protection des bassins versants, de la faune et de la flore sauvages ou de la biodiversité, et de la lutte contre la désertification.

En ce qui concerne l'état des forêts, la déforestation est un problème commun (au sens de diminution du couvert forestier) de même que la surexploitation. En outre, l'érosion du sol, la désertification et l'inefficacité des activités de reboisement sont visibles dans de nombreux pays.

Les principales causes invoquées sont l'abattage des arbres (pour le bois d'œuvre et le bois de feu), l'empiètement d'autres activités et les pratiques de gestion non durables. Bien que le pastoralisme, les activités illicites et la corruption soient mentionnés dans plusieurs sous-régions, de nombreux répondants d'Afrique du Nord mettent l'accent sur les feux qui dévastent les forêts et les terres boisées, et sur des facteurs limitants liés au climat (manque d'eau).

Les principaux facteurs qui ont un impact sur l'état des forêts sont, de l'avis général, la croissance démographique, la pauvreté et les besoins en énergie ; l'inefficacité des institutions nationales est aussi mentionnée.

L'avenir du secteur forestier

La plupart des répondants sont pessimistes. Le recul et la dégradation des forêts se poursuivront à cause du manque de moyens et de la mauvaise gestion. Les problèmes jugés les plus préoccupants sont la perte de biodiversité, le manque d'eau et la désertification. L'épuisement des ressources forestières aura une incidence négative sur les conditions de vie et sur les industries du bois locales ; plusieurs pays africains pourraient en particulier être confrontés à un déclin de la production des industries forestières et du commerce du bois. A la différence d'autres pays, la Tunisie et l'Afrique du Sud estiment que leur situation forestière s'est stabilisée, voire améliorée, grâce aux efforts actuels de boisement et à l'adoption d'une approche participative.

Dans toute l'Afrique, on estime qu'une amélioration ou une stabilisation de l'état des forêts est possible, à certaines conditions :

- Gestion des ressources naturelles basée sur une approche participative;
- Intensification des boisements/reboisements (grâce à une action communautaire et à l'engagement des agriculteurs);
- Services de vulgarisation sur les problèmes environnement, et formation technique

D'importants efforts doivent également être faits pour:

- Renforcer l'efficacité des institutions;
- Lutter contre la corruption et l'exploitation illicite des forêts;
- Renforcer la décentralisation et les approches participatives;
- Délivrer des titres fonciers et garantir la jouissance des terres;
- Créer des sources d'énergie pouvant se substituer au bois de feu;
- Créer des marchés pour les produits forestiers non ligneux.

En conclusion, la nécessité d'une politique de gestion des forêts et des arbres cohérente, et d'une action à long terme, est ressentie. La plupart des répondants reconnaissent cependant les contraintes dérivant de la croissance démographique et de la pauvreté, qui seront aggravées par la pandémie du SIDA.



La Grande Transition: les priorités et les stratégies du secteur forestier

Nous venons de voir dans le chapitre précédent que si le scénario sans changement est maintenu (“statu quo”), la situation du secteur forestier continuera probablement à se détériorer. La déforestation se poursuivra sans frein, l’aménagement forestier durable restera peu appliqué et le flux de biens et de services diminuera sensiblement. Les conflits à propos de l’utilisation des ressources s’intensifieront, ce qui compromettra les fonctions sociales, économiques et environnementales des forêts. Une multitude d’acteurs, agissant essentiellement dans leur propre intérêt, compromettront la contribution potentielle à long terme des forêts au bien-être social, économique et environnemental.

On en déduit qu’il faut une action concertée pour changer les choses et avancer vers un scénario qui responsabilisera tous les acteurs clés. Comme on l’a vu dans les chapitres précédents, il existe déjà plusieurs initiatives qui, quoique fragmentées, tentent de redresser la situation. Plusieurs de ces initiatives en cours, en particulier le NEPAD, fournissent un contexte favorable à l’accomplissement de la Grande Transition. Le présent chapitre se propose de définir un cadre plus large et plus cohérent pour l’ensemble du secteur, de manière à faciliter la Grande Transition.

LES PRIORITÉS DU SECTEUR FORESTIER

Alors que la situation africaine justifierait une approche différente, le secteur forestier a évolué sur ce continent conformément au paradigme conventionnel, c’est-à-dire en tentant essentiellement d’adopter des concepts, des démarches et des pratiques en usage dans d’autres régions. Dans le passé, la majorité des activités forestières du continent étaient concentrées sur l’exploitation des ressources, censée ouvrir la voie du développement. Or cette approche n’a pas permis de renforcer la contribution des forêts et de la foresterie au bien-être des populations, ni même de donner à ces dernières des moyens d’action pour gérer les ressources de manière durable. Elle a même souvent abouti au résultat inverse. La Grande Transition, telle que nous l’avons décrite précédemment, suppose de corriger les défaillances et de se concentrer sur quelques objectifs essentiels pour réorienter les priorités du secteur en

conséquence. Compte tenu de la situation actuelle et projetée en Afrique, les principaux objectifs du secteur seront les suivants:

- éliminer la pauvreté en donnant la priorité à la satisfaction des besoins de base des pauvres, en particulier en se concentrant sur la production des biens et des services dont ils ont besoin, sur la création d’emplois et de revenus pour faciliter leur accès à ces biens et services, et sur la réduction de leur vulnérabilité aux changements économiques et environnementaux;
- mettre un terme au processus de dégradation de l’environnement, en particulier en améliorant les bassins versants, en luttant contre la désertification et en protégeant la diversité biologique.

Les forêts et la lutte contre la pauvreté

La foresterie ne peut certes pas éradiquer seule les causes profondes de la pauvreté, mais elle doit s’attaquer plus directement au problème, car les pauvres dépendront de plus en plus des forêts. La première préoccupation sera de renforcer et d’améliorer les moyens d’existence des nombreux individus qui dépendent des forêts, qui sont particulièrement vulnérables aux modifications de l’environnement et qui retirent rarement des avantages du modèle de développement forestier conventionnel. On veillera en particulier à:

- *produire de manière durable les biens et les services dont les pauvres ont besoin et faire en sorte que les changements dans l’utilisation des terres ne réduisent pas leurs disponibilités à long terme. On accordera une attention particulière à la satisfaction des besoins en bois de feu, en produits forestiers non ligneux (notamment plantes médicinales), en viande de brousse et en bois et dérivés du bois (en particulier matériaux de construction, perches, etc.);*
- *renforcer les possibilités de revenu et d’emploi propres à améliorer l’accès des pauvres aux biens et aux services essentiels. La foresterie pourrait être une importante source d’emplois dans de nombreuses zones, permettant de générer les revenus en particulier durant les périodes critiques, où les possibilités d’emploi sont inexistantes dans d’autres secteurs. Dans ce contexte, le choix des*

technologies est fondamental et doit être étudié avec soin. En effet, il est ordinairement dicté uniquement par des considérations économiques, de sorte qu'il s'arrête souvent (à tort) sur des technologies de substitution de la main d'œuvre;

- *réduire la vulnérabilité aux changements économiques et environnementaux.* Les pauvres sont particulièrement affectés par les baisses des prix des cultures d'exportation, les pertes de production agricole et animale dues aux sécheresses et aux inondations, la maladie et la mort des membres de la famille qui travaillent, les déplacements dus aux guerres civiles et aux conflits, et d'autres variables. Il est désormais impératif que chaque pays exposé à des catastrophes naturelles mette au point un programme d'intervention d'urgence en cas de crise, en tenant compte des possibilités et des limites de la foresterie.

Le fait de donner la priorité à la production d'articles de première nécessité, et à la création de revenu pour satisfaire les besoins de base n'exclut en aucun cas la production d'articles non essentiels. Si le développement économique et social contribue à réduire de manière significative la pauvreté, les priorités de la production pourront être réorientées et l'assortiment de produits dits de base pourra être élargi à d'autres produits forestiers. Les sciages, les panneaux, le papier journal, les papiers d'impression et d'écriture pourraient par exemple devenir des articles importants, de production locale ou importés, suivant les avantages comparatifs.

La foresterie et le renforcement des valeurs environnementales

L'autre grande priorité de la foresterie sera la protection de l'environnement, qui est critique pour le bien-être à long terme de l'Afrique. La protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté sont intimement liées. L'utilisation non durable des ressources naturelles compromet la sécurité alimentaire et accroît la vulnérabilité. Spécifiquement, le renforcement des valeurs environnementales comprendra les initiatives suivantes:

- protection et amélioration des bassins versants pour stabiliser les écoulements d'eau et réduire l'érosion du sol et l'ensablement. L'importance critique des ressources en eau doit être reconnue;
- lutte contre la dégradation des terres et la désertification, en particulier dans les zones arides et semi-arides;
- conservation de la biodiversité, en particulier dans les pays contenant de nombreuses espèces

endémiques. Les efforts de conservation ne doivent pas se limiter à instituer des zones protégées.

Ces nouvelles priorités n'excluent pas la foresterie commerciale, à condition qu'elle ne porte pas atteinte aux valeurs environnementales; qu'elle contribue à améliorer les moyens d'existence des populations, de manière durable et qu'elle n'augmente pas la vulnérabilité aux changements économiques et environnementaux.

Priorités sous-régionales

Quelles sont les implications de cette réorientation globale des priorités du secteur forestier, au niveau des différentes sous-régions ? Le tableau 13 indique quelles devraient être les priorités pour chaque sous-région.

LA MARCHÉ VERS LA GRANDE TRANSITION

Pour avancer vers la grande transition et traiter les priorités qui viennent d'être décrites, il faut renforcer les tendances positives des trois scénarios de base, à savoir dominance du secteur public, des forces du marché et du secteur informel. Comme on l'a vu, chacun de ces scénarios de base a un certain nombre d'aspects positifs, que la Grande Transition entend renforcer tout en éliminant certaines tendances négatives. Les efforts axés sur l'accomplissement de la Grande Transition relèvent en grande partie de réformes des politiques et des institutions, dont les éléments clés sont les suivants.

Revitalisation du secteur public

La gestion publique des ressources forestières laisse indéniablement à désirer par plusieurs aspects et la majorité des politiques et des législations passées ont tenté d'exclure les autres acteurs de la gestion des ressources, ceux-ci n'ayant souvent pas même leur mot à dire. Les critiques adressées au secteur public, considéré comme inefficace, ont amené à réduire son rôle et à transférer certaines de ses fonctions au secteur privé. Cela a été l'un des principaux enjeux des réformes mises en œuvre par de nombreux pays dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, mais les résultats obtenus jusqu'ici montrent que le retrait du secteur public n'a pas nécessairement débouché sur une plus grande efficacité ou sur l'apparition d'un secteur privé viable. Dans la majorité des pays africains, il est particulièrement important d'avoir un secteur public fort, qui crée les conditions nécessaires pour que le secteur privé et d'autres acteurs puissent opérer dans de bonnes conditions d'efficacité. La revitalisation du secteur public comporte plusieurs aspects.



TABEAU 13
Probables priorités sous-régionales

Sous-région	Lutte contre la pauvreté	Protection de l'environnement
Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> § Soutien aux industries rurales de traitement du bois et des produits forestiers non ligneux, axé sur la création d'emplois § Soutien à la production animale, par la fourniture de fourrage, en particulier en période de sécheresse et amélioration de l'aménagement rural § Participation accrue des communautés locales au développement de l'écotourisme 	<ul style="list-style-type: none"> § Protection des bassins versants § Protection des terres agricoles contre l'ensablement et la dégradation
Afrique de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> § Fourniture de bois de feu aux pauvres vivant en milieu rural et urbain § Renforcement des industries de traitement des produits forestiers non ligneux, notamment plantes médicinales, pour créer des emplois et des revenus § Amélioration des capacités techniques et des compétences de gestion d'entreprise, dans les industries traditionnelles du bois § Accroissement du flux des recettes de la gestion de la faune sauvage allant aux communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> § Protection des bassins versants § Intégration d'arbres cultivés dans tous les systèmes d'utilisation des terres § Amélioration du cadre institutionnel pour une gestion rationnelle des zones protégées et une protection efficace de la biodiversité
Afrique australe	<ul style="list-style-type: none"> § Soutien aux activités forestières du secteur informel en améliorant le cadre politique et institutionnel pour renforcer leur contribution à l'emploi § Importance accrue de la dimension sociale, dans le domaine de la foresterie commerciale § Perfectionnement et application plus large de la participation communautaire, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> § Aménagement des bassins versants § Amélioration des pratiques d'utilisation des terres pour enrayer la dégradation § Recours systématique à des évaluations d'impact environnemental, lors de l'introduction de changements d'affectation des terres, notamment de l'établissement de plantations forestières
Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> § Amélioration du cadre politique, juridique et institutionnel pour que les entrepreneurs locaux et les communautés jouent un rôle de premier plan dans la gestion des forêts et la transformation du bois § Protection des moyens d'existence des communautés vivant dans les forêts § Amélioration du recouvrement des redevances des concessions forestières § Investissement d'une partie des recettes forestières dans le développement social, notamment dans des infrastructures rurales telles que écoles, centres de santé, routes, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> § Application plus large de critères et d'indicateurs de l'aménagement durable des forêts, y compris des techniques d'exploitation à impact limité § Réduction de l'intensité d'exploitation, compte tenu des moyens dont disposent les institutions pour réglementer l'exploitation § Amélioration de la gestion des zones protégées
Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> § Amélioration de la participation locale à la gestion des forêts et à la transformation du bois § Soutien technique et institutionnel aux petites entreprises forestières 	<ul style="list-style-type: none"> § Protection des bassins versants et prévention de la dégradation des terres, y compris lutte contre la désertification § Amélioration de la gestion des forêts naturelles par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts § Extension de la couverture des réseaux de zones protégées

Redéfinition de la structure et des fonctions des institutions forestières publiques

Dans le passé, dans de nombreux pays, l'une des premières responsabilités des administrations forestières publiques était la production de bois, ce qui s'est souvent fait au détriment d'autres fonctions comme la fourniture de biens et de services collectifs et, surtout, la création de conditions nécessaires pour que les autres acteurs puissent opérer dans de bonnes conditions d'efficacité. Tout en se retirant progressivement de fonctions comme la production de bois et d'autres biens et services qui pourraient être fournis par le secteur privé (qui comprend les agriculteurs, les communautés et les industries) les institutions forestières doivent se concentrer sur les fonctions suivantes:

- mettre en place un cadre politique et juridique efficace qui responsabilisera les autres acteurs et leur permettra de prendre en charge la fourniture de

biens et de services;

- faciliter la résolution des conflits entre les différents acteurs, en se comporter en arbitre impartial;
- contrôler le développement général du secteur notamment en évaluant ses performances par rapport aux objectifs de développement;
- formuler des plans stratégiques en tenant compte des faits nouveaux qui se produisent à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales.

Cette réorientation des fonctions passe par d'importantes réformes structurelles et par l'acquisition de nouvelles compétences.

Un secteur public revitalisé se doit aussi de prendre en charge la fourniture de certains services environnementaux, qui relèvent du "domaine public" et ne peuvent pas être fournis par d'autres acteurs. Il peut aussi être nécessaire d'établir des cadres pour le partage des coûts et des avantages liés à ces services

ENCADRÉ 34

RENOUVELER LA FORESTERIE

En réalité, le scénario découlant de la combinaison des forces nous enseigne qu'une bonne partie de ce que nous faisons, défendons, étudions et enseignons en matière de foresterie est désespérément faux. Toutefois, le tableau n'est pas aussi sombre et noir qu'il n'y paraît, bien au contraire. Depuis un certain temps déjà, le monde signale que les forêts sont plus précieuses en tant que forêts qu'en tant que fabriques de bois. Il faut bien dire que le secteur a répondu plutôt à reculons, mais tout n'est pas perdu. Et surtout, maintenant que nous savons que nous allons être exclus de ce que nous considérons comme le cœur de notre activité, nous pouvons concevoir une foresterie réellement nouvelle. Une foresterie, dans laquelle le bois industriel est un sous-produit de la conservation de l'écosystème, alors que les écosystèmes eux-mêmes s'ajustent aux environnements physiques.

(Leslie, 2001)

environnementaux, en particulier lorsque les mécanismes du marché ne sont pas en mesure de garantir une allocation optimale des ressources. Dans le cas de l'aménagement des bassins versants en particulier, l'Etat devra formuler et mettre en application des principes et des règles pour les indemnités que doivent verser les bénéficiaires à ceux qui doivent renoncer à certaines options.

Amélioration des capacités scientifiques et technologiques dans le secteur forestier

L'aménagement durable des forêts requiert des investissements considérables dans le domaine des sciences et des technologies, en particulier pour améliorer les connaissances techniques locales. En Afrique, les recherches du secteur privé concernent presque exclusivement la foresterie de plantation, alors que d'autres aspects critiques, comme l'aménagement durable des forêts indigènes, les produits forestiers non ligneux et le renforcement des valeurs environnementales ne reçoivent pas l'attention voulue. Il est impératif que le secteur public joue un rôle prépondérant dans le renforcement des sciences et technologies forestières. Les organisations régionales et sous-régionales existantes pourraient encourager la collaboration. Dans un domaine voisin, il est important que le secteur public intervienne pour améliorer l'accès à l'information. Avec l'augmentation du nombre de parties prenantes, il devient vital d'accéder aux informations pertinentes. Or la grande majorité des parties prenantes a de plus en plus de mal à obtenir les renseignements dont elle a besoin. L'amélioration de l'accès à l'information, en particulier pour les communautés et les organisations

de la société civile, sera une fonction essentielle du secteur public.

Mise en place d'institutions transparentes et fiables

La société civile a un rôle essentiel à jouer dans l'accomplissement de la Grande Transition, et l'une des fonctions importantes des institutions du secteur public sera de faciliter l'apparition d'une société civile active. Cela suppose d'institutionnaliser le rôle de la société civile dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. A cet égard il est fondamental de reconnaître que les organisations de la société civile sont habilitées à effectuer des contrôles et des bilans des actions du secteur public et du secteur privé. Les organisations de la société civile se verront assigner un rôle bien défini, en ce qui concerne la définition du mandat des institutions forestières publiques et le suivi et l'évaluation de leurs performances.

Renforcement de la coordination entre les initiatives nationales et régionales

Les ressources disponibles étant limitées, il est indispensable de renforcer la collaboration entre les pays, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la mise en application des lois, notamment pour la répression des activités transfrontières illicites (voir encadré 35).

Renforcement des forces du marché

Les forces du marché sont particulièrement efficaces dans la fourniture de certains biens et services. Toutefois, le bon fonctionnement des forces du marché est subordonné à un certain nombre de conditions. En l'absence d'un cadre de réglementation solide, les forces du marché sont sujettes aux mêmes défaillances que le secteur public. Dans un environnement de

ENCADRÉ 35

LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES - L'ÉQUIPE SPÉCIALE DE L'ACCORD DE LUSAKA

L'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka a été établie en juin 1999 pour faciliter la coopération entre les pays dans la lutte contre le commerce illicite, en particulier par des enquêtes transfrontières sur les activités de braconnage et de commerce illicite entreprises par des organisations clandestines. L'Equipe spéciale a été instituée par l'accord intergouvernemental qui est entré en vigueur en décembre 1996. En mars 2000, les pays faisant partie de l'Equipe spéciale étaient la République du Congo, le Kenya, le Lesotho, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie.



marché efficace, il est indiscutable que le secteur privé a un rôle important à jouer dans la fourniture de biens et de services. D'où l'importance de centrer les efforts sur la création des conditions requises pour garantir le bon fonctionnement des forces du marché, notamment en:

- fournissant un cadre institutionnel et juridique solide pour assurer un bon fonctionnement des forces du marché et garantir la transparence et une concurrence effective. Lors de la privatisation d'actifs publics comme les plantations forestières, on améliorera les méthodes d'évaluation et on veillera à garantir la transparence du processus, de façon à ce qu'il ne se solde pas par une dilapidation des actifs, qui serait contraire à l'intérêt général, à terme;
- garantissant l'application de l'aménagement durable des forêts, en particulier grâce à une adoption plus large des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts. Les principes de l'aménagement forestier durable sont déjà bien connus. Il est certes encore possible de les affiner pour mieux les adapter aux conditions locales, mais le seul fait d'éviter des actions de toute évidence non durables, serait déjà un grand pas en avant;
- encourageant l'intervention du secteur privé dans la gestion des réserves de faune et des parcs nationaux, pour s'assurer que les besoins des communautés locales sont pleinement reconnus et que des mécanismes institutionnels sont en place pour résoudre les éventuels conflits. Ceci sera particulièrement important dans les zones où la faune sauvage est en compétition avec les animaux d'élevage pour l'eau et le fourrage.

Appui au secteur informel

Le secteur informel continuera à dominer les activités forestières en Afrique au cours des deux prochaines décennies. A travers l'histoire, les politiques et la législation se sont intéressées uniquement à la foresterie commerciale, excluant la multitude d'opérateurs du secteur informel et les privant de ce fait de toute possibilité d'investir à long terme dans la gestion des ressources. Il est difficile de décrire un éventail de mesures qui soit valable dans toutes les circonstances, pour améliorer le rôle du secteur informel, compte tenu des innombrables activités qu'il englobe. En gros, la démarche à suivre pour améliorer la situation implique essentiellement de reconnaître le rôle du secteur informel et de créer des conditions plus propices à son bon fonctionnement. Voici quelques mesures qui pourraient être adoptées:

- reconnaître l'importance de la partie la moins organisée du secteur informel dans la fourniture de biens et de services et améliorer ses performances en supprimant les goulots d'étranglement juridiques et institutionnels et en renforçant les capacités de gestion durable des ressources. La principale difficulté sera de promouvoir des institutions locales et de les mettre à même de coordonner et de soutenir les multiples activités du secteur informel. L'amélioration des compétences techniques et des qualifications, la fourniture de crédit à travers des fonds renouvelables, l'enregistrement des entreprises à travers des organisations communautaires locales, et l'élaboration de codes de conduite pour prévenir l'épuisement des ressources peuvent être très utiles;
- améliorer le cadre légal des opérations du secteur informel, pour éviter qu'il ne verse complètement dans l'illégalité. En effet, de gros problèmes de la foresterie africaine dérivent de la généralisation des abattages illicites, avec la participation de compagnies forestières qui profitent des carences du système institutionnel et juridique, dans de nombreux pays. Un grand nombre d'activités se déroulent en dehors du circuit légal, ce qui compromet l'efficacité et réduit les avantages que pourrait retirer la société. Il est indispensable et urgent d'améliorer le cadre institutionnel. Il faudra pour cela obtenir un appui d'organisations internationales, y compris ONG, qui peuvent aider à démasquer les activités de contrebande de produits forestiers et à créer la prise de conscience voulue pour décourager les activités clandestines;
- renforcer l'accès à l'information. La majorité des opérateurs du secteur informel sont mal informés, en particulier lorsque les produits sont commercialisés sur des marchés distants, par le biais de nombreux intermédiaires. L'utilisation de technologies améliorées offre d'énormes possibilités pour fournir des informations sur les marchés et les prix et minimiser les abus des intermédiaires et, ce faisant, raviver l'intérêt des producteurs pour la conservation et la gestion des ressources;
- mettre en place un cadre efficace pour protéger les droits de propriété intellectuelle des communautés traditionnelles, en particulier en ce qui concerne les plantes médicinales, et fournir les incitations requises pour stimuler les innovations, au niveau local.

CONCLUSION

La grande transition vise une refonte profonde des relations sociales et économiques. Ses mots d'ordre sont l'affermissement des processus démocratiques, le respect des droits de l'homme, y compris le droit à un environnement propre, l'équilibre entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. La recherche d'une transformation de ce type est évidente dans certaines initiatives en cours dans le cadre de la "Renaissance africaine". La plus récente est le Nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD). A la différence d'autres scénarios, la Grande Transition est centrée sur la responsabilisation généralisée de tous les acteurs, de façon à ce que, par leurs efforts conjugués, ils contribuent ensemble, et tous, à la satisfaction des besoins sociaux, économiques et environnementaux.

La Grande Transition passe par l'adoption généralisée d'approches participatives pour la gestion des ressources locales, grâce à l'établissement et au renforcement d'institutions démocratiques. Les capacités locales de gestion des ressources seront accrues, en prenant des mesures pour que l'eau, le sol et la biodiversité soient utilisées sans porter atteinte à la capacité de fournir des biens et des services de manière durable.

Dans le cadre de la Grande Transition, la priorité sera donnée à la satisfaction des besoins de base des populations, en particulier des couches les plus pauvres.

Le type de produits et de services requis changera au fur et à mesure que la société se développera. Loin d'être uniquement orientées vers l'obtention d'un profit, la production, la transformation et le commerce contribueront à l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux plus larges.

Les deux prochaines décennies seront une période de changements importants pour la foresterie, qui accompagneront la transition politique, institutionnelle et économique de l'Afrique. La situation économique actuelle, avec toute sa cohorte de problèmes, est un héritage de l'environnement politique et social défavorable du passé. Avec la généralisation des systèmes démocratiques, on peut s'attendre à une amélioration des variables économiques et sociales clés au delà de 2010. Jusque là, la foresterie et d'autres secteurs de l'économie devront se concentrer sur la lutte contre la pauvreté en fournissant les biens et services essentiels et en protégeant l'environnement. Si les changements politiques et sociaux positifs avancent comme prévu, la situation économique devrait s'améliorer sensiblement après 2010. Il faudra alors revoir les priorités décrites dans cette étude. Alors que la protection de l'environnement restera essentielle, il sera probablement nécessaire de se réorienter vers la production de biens et de services plus conformes à des niveaux de revenu alors plus élevés.



Synthèse et suivi

Le rapport de synthèse régionale de l'Etude FOSA donne une indication générale de l'évolution du secteur forestier africain, en se concentrant en particulier sur des faits nouveaux favorisés par divers facteurs qui influencent les forêts et la foresterie. Sauf dans un petit nombre de pays qui ont un couvert forestier étendu, la contribution économique de la foresterie (mesurée par des indicateurs conventionnels comme le PIB) est limitée. De ce fait, ce secteur a été négligé et le bois et d'autres produits des forêts ont été surexploités. Même dans des pays où le secteur forestier crée des revenus substantiels, la proportion des recettes réinvesties pour garantir la durabilité à long terme est négligeable. Les événements qui se produiront dans le secteur dans les deux prochaines décennies seront déterminés par un certain nombre de facteurs externes au secteur. Il est donc impératif de comprendre comment divers facteurs (dont certains sont difficiles à identifier et à évaluer) influenceront le secteur, et ce qu'il faudrait qu'il se passe pour que la foresterie contribue au développement durable. L'identification de ce qui devrait se passer se fait essentiellement en évaluant systématiquement les effets directs et indirects combinés des facteurs qui influencent le secteur. Au contraire, la description de ce qui doit être fait, suppose de porter des jugements de valeur sur le futur que l'on souhaite avoir, reflétant la vision collective des populations.

QUELQUES CONSTATATIONS CLÉS

Les forêts jouent un rôle important dans les économies et les moyens d'existence des Africains. Toutefois les efforts déployés jusqu'ici pour tirer pleinement profit de leur potentiel sont loin d'avoir été satisfaisants. Ceci est dû en partie à des facteurs extérieurs au secteur à l'incapacité d'intégrer la gestion des forêts dans un contexte plus large. L'Etude FOSA tente d'élargir ce cadre et de placer la foresterie africaine dans le contexte mondial en mettant en évidence ses possibilités et ses limites.

Facteurs influençant le secteur forestier et leurs effets

La croissance démographique, avec son impact sur les ressources, est le facteur qui conditionnera le plus l'avenir de la foresterie africaine. Avec une population

qui s'enrichira encore de 388 millions d'habitants d'ici 2020, la pression sur la forêt s'intensifiera. La demande accrue de terres agricoles et de produits forestiers mettra les forêts et les terres boisées à rude épreuve. La croissance économique devrait rester lente et, à l'exception d'une poignée de pays qui ont des ressources en minéraux et en combustibles fossiles, très peu de changements structurels interviendront dans les économies. Il s'ensuit que la majorité de la population continuera à dépendre de la terre. La persistance de la pauvreté est aussi un problème majeur en Afrique, qui sera aggravé par des calamités comme la sécheresse et les maladies, (en particulier le VIH/SIDA). Tous ces problèmes contribueront à l'insécurité alimentaire. L'amélioration de la productivité agricole sera lente, sauf dans le cas de quelques gros domaines commerciaux, de sorte que l'on continuera à défricher les forêts au profit d'une expansion de l'agriculture. La pression sur les forêts sera encore exacerbée par l'exploitation forestière illicite, l'incapacité des institutions à fournir un cadre de réglementations efficace, les conflits civils persistants et l'affaiblissement des institutions gouvernementales.

Globalement, les effets de ces facteurs sur les forêts seront les suivants:

- le couvert forestier continuera à diminuer, au même rythme qu'entre 1990 et 2000;
- l'essentiel du bois destiné à la consommation domestique, et dans une moindre mesure aux marchés d'exportation, proviendra de forêts et de terres boisées qui ne sont pas gérées dans une optique de durabilité. Malgré les efforts actuels, la superficie sous aménagement durable ne devrait pas augmenter de façon sensible;
- le bois continuera à être utilisé principalement comme source d'énergie. Les possibilités de passage à d'autres sources demeurent limitées, sauf dans quelques pays qui ont des ressources en combustibles fossiles. Des contraintes économiques et techniques limiteront l'expansion des industries du bois;
- les produits forestiers non ligneux continueront de jouer un rôle important pour la subsistance et pour le commerce, mais les ressources continueront à

s'épuiser, à cause des pratiques d'exploitation non durables et de la dégradation des habitats. Seuls quelques produits qui sont commercialisés seront cultivés. La plupart des opérations de transformation et de valeur ajoutée se feront en dehors de l'Afrique, essentiellement en raison des progrès insuffisants des technologies de transformation;

- la faune sauvage restera une ressource importante et "unique" de l'Afrique, offrant des possibilités considérables pour le tourisme. L'insuffisance des infrastructures est une contrainte majeure qui empêche de tirer pleinement profit de ce potentiel. En outre, et c'est là le plus important, ce secteur est extrêmement vulnérable à l'ensemble des changements qui surviennent dans l'environnement économique mondial. Les conflits persistants à propos de l'utilisation des terres auront aussi des effets négatifs prononcés. Pour que la faune sauvage contribue davantage au développement durable, il est indispensable que les communautés locales participent efficacement à la gestion, et reçoivent une part équitable des avantages;
- la sauvegarde des services environnementaux fournis par les forêts et les arbres - notamment la protection des bassins versants, la lutte contre la désertification, et la dégradation des sols et la conservation de la biodiversité - demeureront une priorité. Les forêts africaines jouent un rôle majeur dans la stabilisation du climat mondial. Toutefois, d'importantes contraintes empêcheront de mobiliser des fonds à l'appui du boisement ou du reboisement dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre;
- les forêts et les terres boisées resteront une source importante de produits et de services pour les pauvres d'Afrique, dont le nombre s'accroît, et qui seront encore plus tributaires de ces étendues durant les périodes de sécheresse ou de famine.

La nature précise des changements différera suivant les sous-régions et les pays. Les mesures qui seront prises pour renforcer la contribution des forêts au développement durable varieront donc aussi. Globalement, les réponses ont jusqu'à présent été marginales et fragmentées, faute d'avoir réussi à s'ajuster aux effets des mesures prises dans d'autres secteurs. En particulier, le modèle du développement forestier a exclu un grand nombre d'acteurs clés et de nombreuses personnes ont perdu leurs moyens d'action. Compte tenu des facteurs qui handicapent la foresterie africaine, la capacité du secteur à fournir des biens et des services et à

contribuer au développement durable, pourrait diminuer sensiblement.

ÉMERGENCE D'UN NOUVEAU PARADIGME

Toutefois, les pays et les peuples africains ont en eux le potentiel voulu pour déclencher le changement. Un certain nombre d'initiatives sont en cours à différents niveaux et il est tout à fait possible de les intégrer dans un cadre plus large, fournissant une vision et des objectifs pour un développement à long terme. Des questions comme l'amélioration de la gouvernance, la promotion des droits de l'homme, l'affermissement des processus démocratiques à tous les niveaux, le renforcement de la transparence, l'investissement dans les ressources humaines et la responsabilisation de toutes les couches de la société, suscitent un grand intérêt. Quelques initiatives en cours, comme le Nouveau partenariat pour le développement africain, indiquent que pourrait se préparer un changement majeur par rapport au modèle historique de développement social, politique, économique et institutionnel. Une Afrique socialement et économiquement plus intégrée, libérée des conflits et réalisant les capacités de sa population, se traduirait par un changement radical dans la gestion des ressources forestières. Elle devrait pour cela réorienter ses priorités et aplanir les obstacles qui l'empêchent d'atteindre ces objectifs prioritaires.

Réorientation des priorités

Tout changement dans la stratégie de développement économique et social en Afrique s'accompagne de réorientations dans le secteur forestier. Jusqu'à présent, les institutions forestières nationales et le secteur privé se sont surtout concentrés sur l'exploitation des forêts naturelles ou l'établissement de plantations. La dimension économique de la foresterie a été au centre de l'attention. Les objectifs sociaux et environnementaux ont été secondaires par rapport aux objectifs économiques au sens strict. Au moins dans l'avenir immédiat, les priorités devront être réorientées vers:

- la lutte contre la pauvreté, et le renforcement de la contribution directe et indirecte des forêts à l'amélioration des moyens d'existence des pauvres;
- la lutte contre la dégradation de l'environnement, en particulier en protégeant et en remettant en état les bassins versants, en luttant contre la désertification, en prévenant la dégradation des terres et en conservant la diversité biologique.



Ces deux objectifs sont indissociables: Surmonter le problème de la pauvreté est essentiel si l'on veut protéger l'environnement et, vice-versa il est indispensable de préserver l'environnement pour lutter contre la pauvreté par la production durable de biens et de services. L'importance relative de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement varieront en fonction de la situation spécifique dans chaque pays et sous-région. Les stratégies et les programmes doivent être évalués par rapport à la réalisation de ces objectifs.

Les stratégies

Compte tenu de l'extrême diversité des conditions qui existent en Afrique, divers scénarios pourraient apparaître. Chacun d'eux aboutit à des résultats différents. C'est pourquoi la composante normative des perspectives – ce qu'il faudrait faire – cherche à minimiser les problèmes découlant de la dominance des tendances négatives des scénarios de base. A cet égard l'étude régionale se concentre sur:

- la revitalisation du secteur public, en redéfinissant ses responsabilités et en lui donnant la possibilité de guider les opérations en créant les conditions requises pour que les autres acteurs opèrent de manière efficace. Il faudra pour cela développer les capacités d'analyse politique, suivre le développement global du secteur forestier et fournir des règles du jeu uniformes pour que les autres acteurs soient efficaces. Le secteur public peut continuer à assumer des responsabilités d'importance clé, dans la protection de l'environnement et la fourniture d'autres biens collectifs comme la recherche;
- l'appui aux forces du marché, en créant les conditions nécessaires - notamment le cadre législatif et institutionnel - au fonctionnement transparent et efficace du secteur privé. On veillera en particulier à encourager la plus vaste gamme possible de compétences en matière de gestion d'entreprises, en particulier les agriculteurs et les petits entrepreneurs;
- l'amélioration de l'efficacité des activités du secteur informel non organisé comme le sciage en long, la production de charbon de bois, la récolte et le commerce des produits forestiers non ligneux, ainsi que d'autres activités à petite échelle, en fournissant le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour renforcer leur contribution à l'économie.

SUIVI DE FOSA

Comme toutes les études prospectives à long terme, FOSA a un certain nombre de limites, liées en particulier aux facteurs suivants:

- l'extrême diversité des conditions sociales, économiques et environnementales, dans les pays et sous-régions de l'Afrique, ainsi que les incertitudes, font qu'il est difficile de prévoir comment la situation évoluera au fil du temps;
- l'horizon des prévisions, de 20 ans, est si long qu'il renforce l'incertitude. Même avec des modèles économétriques sophistiqués basés sur des variables dont la relation est bien établie, il est difficile de donner une estimation précise des changements. Quand il y a plusieurs variables qualitatives non mesurables, il devient d'autant plus difficile de fournir une indication fiable des changements qui se préparent.

Malgré ces limites, ce rapport de synthèse régional s'est efforcé de décrire la direction générale des changements. Il doit surtout être vu comme un outil et un processus permettant de soulever les problèmes qui se poseront dans le futur, et d'organiser l'action pour aller vers l'avant et identifier des voies de développement appropriées.

FOSA a marqué le début d'une opération en plusieurs étapes, avec des points focaux nationaux jouant un rôle décisif dans la préparation des études prospectives nationales. Celles-ci ont fourni les éléments de base pour l'établissement des rapports sous-régionaux et régionaux. L'effort devrait à présent être mené, au niveau des pays, et pourrait être centré sur les aspects suivants:

- *utilisation de FOSA pour renforcer les Programmes forestiers nationaux (pfn).* Les perspectives élargies présentées dans l'étude FOSA permettent de visualiser plus clairement le contexte dans lequel sont formulés et mis en œuvre les Programmes forestiers nationaux. L'étude FOSA fournit en particulier des perspectives mondiales, régionales et sous-régionales et aide les pays à visualiser les possibilités et les contraintes en tirant parti de l'expérience d'autres régions. Ceci prend encore plus d'importance dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance croissante des pays;
- *examen et mise à jour périodiques.* Les événements se déroulent rapidement, ce qui oblige à revoir les stratégies de développement et à apporter des corrections à mi-parcours. L'Afrique continuera de



connaître des changements rapides, dont certains sont tout à fait imprévisibles aujourd'hui. Il est donc important que les perspectives présentées ici soient périodiquement révisées, à la lumière des changements qui n'avaient pas été prévus. La mise en place d'un système de veille prospective sera une mesure de suivi importante qui facilitera la formulation des politiques et le processus de planification à l'échelon des pays;

- *appui à la création de réseaux sur les études prospectives.* Sachant que les faits nouveaux qui se produisent à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale peuvent avoir une incidence importante sur la foresterie d'un pays, il importe de mieux partager les informations sur ces faits nouveaux et d'échanger des idées et des perceptions à ce sujet. Le processus FOSA a aidé à constituer un réseau de points focaux nationaux et d'experts régionaux et

sous-régionaux. Les efforts doivent être axés à la fois sur le maintien et le renforcement de réseaux rassemblant des personnes intervenant dans des études prospectives, ou intéressées par ce type d'études; et sur la création d'une masse critique d'experts;

- *renforcement des capacités.* L'une des principales contraintes à la réalisation d'études prospectives forestières à long terme est l'extrême insuffisance des capacités des pays, qui limite les possibilités d'intégrer les questions intersectorielles et de fournir des perspectives à long terme, dans la plupart des pays de la région. Un autre enjeu des activités de suivi de l'étude FOSA sera donc de renforcer les capacités de planification stratégique à long terme, tant au niveau national que sous-régional.



Références

- African Development Bank.** 1999. *African Development Report 1999: Infrastructure Development in Africa*. Abidjan.
- African Development Bank.** 2000. *Population, incomes and forest resources in Africa: a review of selected trends with projections to 2020*. Report prepared by A. Danielson & M. Hammarskjöld. Abidjan, African Development Bank.
- Alden Wily, L.** 2000. *The democratization of forest management in eastern and southern Africa*. *International Forestry Review* 2(4): 287-294.
- Arnold, J.E.M.** 2001. *Forestry, poverty and aid*. CIFOR Occasional Paper No. 33. Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research.
- Barang, M., Hammett, A.L., Sene, A. & Amichev, B.** 2001. *Nontimber forest benefits and HIV/AIDS in sub-Saharan Africa*. *Journal of Forestry*, December 2001: 36-41.
- Bass, S., Dubois, O., Moura Costa, P., Pinard, M., Tipper, R. & Wilson, C.** 2000. *Rural livelihood and carbon management*. IIED Natural Resources Issues Paper No. 1. London, IIED.
- Boyd, C., Blench, R., Bourn, D., Drake, L. & Stevenson, P.** 1999. *Reconciling interests among wildlife, livestock and people in Eastern Africa: A sustainable livelihoods approach*. *Natural Resource Perspectives*. Number 45, June 1999, Overseas Development Institute, London.
- Broadhead, J., Bahdon, J. & Whiteman, A.** 2001. *Past trends and future prospects for the utilization of wood energy, Annex 2, Woodfuel consumption modeling and results*. Working Paper GFSOS/WP/05, Rome, FAO.
- Bryceson, D.F.** 1999. *Sub-Saharan Africa betwixt and between: rural livelihood practices and policies*. ASC Working Paper 43/1999. Leiden, Netherlands, Afrika-Studiecentrum.
- Brown, C.** 2000. *The global outlook for future wood supply from forest plantations*. Working paper No. GFPOS/WP/03, Global Forest Products Outlook Study. Rome, FAO.
- Campbell, B.** 1996. *The miombo in transition: woodlands and welfare in Africa*. Bogor, Indonesia, Center for International Forestry Research.
- Carlioni, A.** 2001. *Global Farming Systems Study: challenges and priorities to 2030, regional analysis – sub-Saharan Africa*. Rome, FAO.
- Contreras-Hermosilla, A.** 2002. *Africa: forest institutional issues*. Projet de rapport préparé pour la Banque mondiale.
- Cunningham, A.B.** 1997. *An Africa-wide overview of medicinal plant harvesting, conservation and healthcare. Medicinal plants for forest conservation and healthcare*. Non-Wood Forest Products, 11. Rome, FAO.
- Cruz, E.** 2000. *Mozambique forestry towards 2020: report of the Mozambique forestry sector outlook study*. Maputo, National Directorate of Forestry and Wildlife.
- Czudek, R.** 2001. *Some key issues in the context of the future of protected area and wildlife management in Africa*. Draft FOSA Working Paper. Rome, FAO.
- Dawkins, H.C. & Philip, M.S.** 1998. *Tropical moist forest silviculture and management: a history of success and failure*. Wallingford, UK, CAB International.
- Dubois, O. & Lowore, J.** 2000. *The journey towards collaborative forest management in Africa: lessons learned and some “navigational aids”*. An overview. Paper prepared for FAO. London, IIED.
- Economic Commission for Africa.** 2001a. *The New Partnership for Africa's Development (NEPAD)*. Available on the internet: www.uneca.org/eca_resources/conference_reports_and-Other-Documents/NEPAD.htm
- Economic Commission for Africa.** 2001b. *Transforming Africa's economies: economic report on Africa 2000*. Addis Ababa, Economic Commission for Africa.
- FAO.** 2000. *African Economic Integration and Food Security: Opportunities and Challenges for Economic Integration in Food, Agriculture, Fisheries and Forestry*. Rome.
- FAO.** 2001a. *Evaluation des ressources forestières mondiales 2000*. Rapport principal. Rome, FAO.
- FAO.** 2001b. *The impact of HIV/AIDS on food security*. Document No. CFS 2001/3. Rome.

- FAO.** 2002a. *FAO Yearbook. Forest products 2000.* Rome.
- FAO.** 2002b. *World agriculture: towards 2015/2030.* Summary report. Rome.
- FAO & World Bank.** 2001. *Farming systems and poverty: improving farmers' livelihoods in a changing world.* Rome & Washington, DC, FAO & World Bank.
- Galopin, G., Hammond, A., Raskin, P. & Swart, R.** 1997. *Branch points: global scenarios and human choice.* Polestar Series Report No. 7. Stockholm, Stockholm Environment Institute.
- Inamdar, A., Brown, D. & Cobb, S.** 1999. *What's special about wildlife management in forests? Concepts and models of rights-based management with recent evidence from West-Central Africa.* *Natural Perspectives*, 44, June 1999. Overseas Development Institute.
- International Labour Organisation.** 2001. *Globalization and sustainability: the forestry and wood industries on the move.* Report for discussion at the Tripartite Meeting on the Social and Labour Dimensions of Forestry and Wood Industries on the Move. Geneva, ILO.
- James, A.N.** 1999. *Institutional constraints to protected area funding.* *Parks: The International Journal for Protected Area Managers*, Vol.9, No 2, 15-33.
- Kaimowitz, D., Erwidodo, O., Pacheko, P. & Sunderlin, W.** 1998: *Etude de l'impact des politiques d'ajustement structurel sur les forêts en Bolivie, au Cameroun et en Indonésie.* Unasylva No 194.
- Kenya Forestry Department.** 2001. *Country report: Forestry Outlook Study for Africa.* Prepared by D. Mbugua. Nairobi, Kenya Forestry Department.
- Kowero, G.S., Spillsbury, M.J. & Chipeta, M.E.** 2001. *Research for sustainable forestry development: challenges for sub-Saharan Africa.* CIFOR FOSA Paper.
- Landrot, J.J. & Speed, S.** 2001. *Private-sector investment in sustainable forest management in humid tropical Africa.* Paper presented during the International Workshop of Experts on Financing Sustainable Forest Management, Oslo, 22-25 January 2001.
- Leslie, A.J.** 2001. *The uncompromising future.* Unasylva, 204: 6-7.
- Madula, A.R & Simelane, T.L.** 2001. *Status of forestry in South Africa.* Paper presented at the FOSA Technical Workshop, 16-18 January 2001, Pretoria.
- Mander, M.** 1998. *Marketing of indigenous medicinal plants in South Africa: a case study in Kwazulu-Natal.* Rome, FAO.
- National Science Foundation,** 2002. *Science and Engineering Indicators - 2002.* Division of Science Resource Statistics, Arlington, United States.
- Ntiemoa-Baidu, Y.** 1997. *Wildlife and food security in Africa.* FAO Conservation Guide No. 33. Rome, FAO.
- Rytkönen, A.** 2001. *Wood and wood product supply and demand for Africa to 2030.* Working paper. Rome, FAO.
- Sunderland, T.C.H.** 2001. *Les ressources en rotin et leur utilisation en Afrique occidentale et centrale.* Unasylva, 205(52): 18-25.
- TRAFFIC.** 2000. *Food for thought: the utilization of wildmeat in Eastern and Southern Africa.* Cambridge, UK, TRAFFIC International. Available on the Internet: www.traffic.org/whatsnew
- United Nations.** 2001. *World population prospects: the 2000 revision – highlights.* New York, USA, United Nations.
- United Nations Children's Fund.** 2001. *UNICEF end-decade databases – child mortality.* Available on the Internet: www.childinfo.org/cmr/revis/db2.htm
- United Nations Conference on Trade and Development.** 2001. *Economic development in Africa: performance, prospects and policy issues.* New York, USA, United Nations.
- United Nations Conference on Trade and Development.** 2002. *Handbook of statistics.* Available on the Internet: www.stats.unctad.org/fdi/eng/Tableviewer
- United Nations Environment Programme.** 2000. *Global environmental outlook – 2000.* Nairobi, United Nations Environment Programme.
- Van Dijk, J.F.W.** 1999. *An assessment of non-wood forest product resources for the development of sustainable commercial extraction.* In T.C.H Sunderland, L.E. Clark & P. Vantomme, eds. *Current research issues and prospects for conservation and development.* Rome, FAO.
- World Bank.** 2000. *Can Africa claim the 21st century?* Washington, DC, World Bank.
- World Bank.** 2002. *African Development Indicators 2002.* Washington, DC, World Bank.
- World Resources Institute.** 2000. *A first look at logging in Gabon.* A Global Forest Watch report. Washington, DC, World Resources Institute.
- World Tourism Organization.** 2001. *The impact of the attacks in the United States on international tourism: an initial analysis.* Special report. Madrid, Market Intelligence and Promotion Section, World Tourism Organization.